

JANVIER 2023



DALHUNDEN

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 28



DALHUNDEN



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 28
JANVIER 2023

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC LES :

Lundi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 08 h 00 à 12 h 00 – FERMÉ L'APRÈS-MIDI
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

samedi de 10h30 à 12h00

CONTACT

Tél. 03 88 86 97 18
Courriel contact@dalhunden.fr
Site www.dalhunden.fr



Scannez le QRcode pour accéder
au site internet de la commune >

En cas de fermeture exceptionnelle de la Mairie, vous avez la possibilité d'utiliser la boîte aux lettres située près de la porte d'entrée arrière (parking) de la Mairie. Il vous sera répondu dans les plus brefs délais. Vous pouvez également nous laisser un message sur le répondeur ou par courriel.

Ce bulletin d'informations couvre la période
de janvier 2022 à décembre 2022.

Directeur de la publication : Michel Degoursy

Diffusion gratuite / Numéro tiré à 550 exemplaires
Reproduction et vente interdite

Composition et impression :
Studio graphique & prépresse DiGiFP
facebook.com/digifp/

SOMMAIRE

- 9 **ÉTAT CIVIL**
- 14 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 14 Bien vivre ensemble
 - 16 Retour en images sur 2022
 - 25 Investissements et projets
 - 29 Réunions du conseil
- 42 **LES ASSOCIATIONS**
 - 43 Calendrier de fêtes
- 53 **RELIGION**
- 55 **VIE SCOLAIRE**
 - 55 Activités
 - 60 Conseil d'école
 - 64 Élèves scolarisés
 - 65 Périscolaire
- 66 **COM COM**
 - 66 Rétrospective 2022
 - 68 Prévention VOE
 - 68 Animation jeunesse
- 69 **INFORMATIONS**
 - 69 Caritas Alsace
 - 70 Lutte contre les moustiques
 - 72 Eaux et assainissement
 - 73 Urbanisme
 - 74 Office du tourisme rhénan
 - 76 Cyber sécurité
 - 78 Entreprises locales
 - 80 RIEOM

Notre Alsacienne : un don de Nicolas Kormann



17

Énergie : installations photovoltaïques



27



Le mot de M. le maire

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

François Mauriac a écrit dans son Journal : *"L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendions."*

En effet, l'épreuve de la pandémie du COVID avec tous ses variants en net recul nous a laissé entrevoir l'espoir d'un retour à une vie normale. Cependant, la toile de fond de cette année a encore une fois été très particulière. La guerre a surgi sur le territoire européen avec ses atrocités pour le peuple ukrainien et avec ses conséquences économiques.

La montée de l'inflation est l'une de ces épreuves que nous subissons. La pénurie de carburant est également venue ternir cette fin d'année en ajoutant des difficultés dans le quotidien d'un grand nombre d'entre vous. Mais également, l'augmentation des prix de l'énergie, voir l'explosion des coûts énergétiques pour un grand nombre de collectivités et de professionnels.

Les mesures mises en œuvre par la municipalité depuis 2020 - éclairage public en LED avec abaissement, rénovation énergétique des bâtiments communaux, installations photovoltaïques sur toitures - nous permettent de faire face à ces nouveaux défis, tout en intégrant des actions de sobriété énergétique.

Outre les mesures de sobriété énergétique qui ont été prises, plusieurs mesures écologiques se sont imposées à nous. Pour le fleurissement de la commune, nous avons modifié nos pratiques habituelles avec l'utilisation de plantes moins gourmandes en eaux et l'emploi d'oyas pour l'irrigation de massifs fleuris. La poursuite de plantation d'arbres pour assurer la régénération de notre forêt, pour cela près de 1400 arbres seront plantés en 2023, après une première action sur 3,5 ha, soit près de 4 900 arbres, en 2020.

Notre commune poursuit sa route et continue à vouloir être un lieu de vie épanouissant pour chacun. À cet effet, un tout nouveau club d'animation sénior propose, nos aînés à partir de 65 ans, une rencontre mensuelle pour partager un moment de convivialité dans la joie et la bonne humeur. Il leur a aussi été proposé une initiation à la tablette numérique ou encore comment optimiser la marche au quotidien.

Les tout-petits ne sont pas oubliés avec notre engagement "une naissance, un arbre" ou chaque

nouveau-né sera parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Nous avons eu la joie de nous retrouver lors des différentes manifestations organisées par nos associations tout au long de cette année, avec un exceptionnel premier bal du 14 juillet. Merci à l'ensemble des bénévoles qui contribuent à la vie de notre village !

Malgré le contexte qui nous oblige à être prudent, nous devons poursuivre nos investissements. Aussi, plusieurs projets sont-ils en cours d'étude, notamment la faisabilité d'un réseau de chaleur pour interconnecter la future résidence intergénérationnelle aux des bâtiments publics, le déracordement des eaux de pluie des bâtiments communaux et l'imperméabilisation des sols, la construction d'un bâtiment périscolaire, des travaux de rénovation/restauration de la Mairie. Tout cela devra se faire en adéquation avec le budget de la commune.

Nous sommes toujours à votre écoute et espérons à chaque fois répondre au mieux à vos attentes.

Notre mission d'élus est accompagnée de nombreuses personnes que je remercie pour leur implication dans la bonne marche de la commune.

Mesdames, Messieurs, je vous adresse à tous, mes vœux de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2023.

Michel Degoursy

Environnement : du nouveau dans nos gestes de tri :



**Emballages, bio-déchets, compostage,
redevance... on vous explique tout**

80



LA D0 PRIMÉE

La D0 a rencontré un très beau succès auprès des amateurs de bière, mais également auprès des professionnels avec notamment **une médaille d'Or au FRANKFURT INTERNATIONAL TROPHY.**

Belle récompense pour le travail soigné de notre brasseur JPR5.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Recensement de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**



Madame, Monsieur, Chers habitants de Dalhunden,

Au moment de tourner la page de 2022 et d'écrire celle de 2023, je vous propose de jeter un regard sur l'année qui vient de s'écouler.

Les douze derniers mois ont été profondément bouleversants. Après le Covid qui a chamboulé le monde, la guerre est revenue sur le continent européen, en Ukraine, aux portes de l'Union européenne des 27. Nous pensons évidemment au peuple ukrainien, en pleine souffrance, qui subit jour et nuit, les attaques russes.

Sur notre continent, nous devons aussi faire face aux conséquences de ce conflit. Nous sommes effectivement touchés de plein fouet par une crise de l'énergie et une inflation sans précédent, fragilisant l'ensemble de l'Europe.

Alors oui, plus que jamais, 2023, doit être l'année des transitions pour se préparer à l'avenir et du retour du pouvoir d'achat. Ça doit être notre priorité !

Au niveau européen, nous devons avancer plus vite pour lutter contre la spéculation sur les matières premières, pour limiter les prix de l'énergie, pour revoir le fonctionnement du marché de l'électricité et développer les énergies renouvelables.

En France, un changement profond de politique doit nous amener à retrouver le chemin de la valeur travail et de la production : d'énergie, de médicaments, de produits artisanaux et industriels...

C'est uniquement en se donnant les moyens de produire, certes de manière plus ambitieuse pour notre planète, que nous retrouverons le chemin de l'autonomie stratégique en France et en Europe.

Pour 2023, je formule le vœu d'un monde de paix et de sérénité.

Madame, Monsieur, Chers habitants de Dalhunden, à chacun de vous, je souhaite personnellement du bonheur, la santé et de belles surprises.

Alles Gute für's neue Jahr

Bien à vous

A. Sander

Anne Sander

Députée européenne

Conseillère régionale du Grand-Est



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

L'année 2022 se termine avec son florilège d'éléments marquants qui impactent notre quotidien. Face aux incertitudes et difficultés induites par la pandémie, la guerre sur le continent européen, le réchauffement climatique..., la région mène une politique de protection de ses habitants, de transformation du territoire et d'innovation dans de nombreux domaines.

Avec un taux d'inflation élevé, protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens est une préoccupation majeure de nos orientations budgétaires. Ainsi pour notre jeunesse, la région a fait le choix de ne pas augmenter les transports scolaires, les repas des lycées et d'absorber les surcoûts énergétiques des lycées pour préserver les moyens éducatifs.

Le développement durable est le fil conducteur de toutes nos stratégies régionales. Que ce soit la montée en charge progressive des offres de transport ferroviaires qui passe par plus de 27 millions d'euros engagés par la région sur les quatre lignes d'Alsace du Nord sur la période 2020-2022 pour éviter les ralentissements, ou encore les nombreuses aides apportées aux communes, aux entreprises, aux associations et aux particuliers, notamment pour la rénovation énergétique ou le remplacement du système de chauffage, notre volonté est d'accompagner chacun pour transformer notre région et répondre aux défis énergétiques et climatiques.

La région a également adopté en 2022 un plan pluriannuel « 500 relocalisations » pour dynamiser et renforcer notre tissu industriel et créer des emplois. 90 entreprises ont d'ores et déjà été accompagnées à cet effet et de nombreuses autres entreprises ont bénéficié de l'aide à l'investissement.

En dehors de ses compétences propres, la Région partage, avec les autres collectivités, la compétence culture, sport, promotion des langues régionales, éducation populaire, tourisme... et accompagne de ce fait de très nombreuses structures et associations locales qui sont l'âme de nos territoires.

Pour en savoir davantage, retrouvez l'ensemble des dispositifs d'aides de la Région sur <https://www.grandest.fr/aides/>

Ou contactez-nous à la maison.saverne-haguenau@grandest.fr, tél : 03 88 03 40 80

Je vous souhaite une très belle année 2023, qu'elle soit chaleureuse et remplie de satisfactions
Ich wünsch eich e gutes neijes Johr, àlles Beschte ùn hauptsalich d'Gesùndheit!

Evelyne Isinger - Salmbach
Conseillère régionale, déléguée aux mobilités transfrontalières
evelyne.isinger@grandest.fr



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

A l'approche de la nouvelle année, c'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous afin de vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année avec vos proches. Ces fêtes nous permettront de vivre de beaux moments de partage et de retrouver nos familles. Je souhaite d'ores et déjà remercier toutes les personnes qui seront mobilisées durant ces fêtes par des missions de service public.

Également, j'ai une pensée pour toutes les personnes qui seront seules, qui sont touchées par une maladie ou endeuillées, ensemble faisons preuve de bienveillance en partageant une présence, quelques mots, un repas avec nos voisins et nos aînés.

Après treize années de mandat au service de ma commune, cette année 2022 a été pour moi l'occasion de découvrir le mandat de députée. L'exercice de ce mandat n'est pas simple tant nous sommes mobilisés à Paris ce qui, à de nombreux moments, me mine en ne me permettant pas de passer plus de temps avec vous.



Membre de la commission des affaires étrangères cela m'a permis d'affermir mon intérêt pour nos enjeux transfrontaliers, cet intérêt est également renforcé par ma présence à l'assemblée parlementaire franco-allemande et par mon mandat de vice-présidente de la délégation auprès du Conseil de l'Europe.

Depuis mon élection, sans relâche, je porte au plus haut ces problématiques qui vous sont importantes et, par exemple, je suis au travail afin que des solutions soient apportées aux difficultés liées à la double-imposition et que les conditions au recours du travail frontalier soient élargies et sécurisées.

Cette année a été marquée par le retour de la guerre en Europe, la guerre hybride que mène la Russie crée des difficultés dans l'approvisionnement des énergies et génère une forte augmentation de leurs prix.

Face à cette situation, nous avons voté en faveur du renouvellement du bouclier tarifaire qui s'appliquera en 2023 et vous protégera en empêchant une augmentation des prix de l'énergie supérieure à 15%; de même que nous avons voté en faveur de la mise en place d'un filet de sécurité qui accompagne financièrement nos collectivités territoriales face à ces hausses de prix.

Par ailleurs, nous avons voté la loi LOPMI qui permet une augmentation importante des moyens destinés à nos forces de police et de gendarmerie afin d'améliorer notre sécurité du quotidien.

Les fêtes à venir et leurs moments de convivialité seront une nouvelle occasion de venir à votre rencontre et d'être à votre écoute, dans nos beaux villages et bourgs-centres du Nord Alsace.

En vous souhaitant de merveilleuses fêtes et une année 2023 pleine de promesses, remplie de douces surprises et de rêves exaucés en pagaille, pour une vraie bouffée de bonheur.

E glückliches neues Jahr und Alles Gute !

Stéphanie KOCHERT



- Coupure de minuit à 5h (sauf Noël et Nouvel An)
- Technologie LED pour l'ensemble des décorations
- Très faible consommation
- Facture énergétique estimée à 130 € sur la période des illuminations.



Le 29 janvier 2022 à HAGUENAU
M. Bernard, Michel VOEGELE, 84 ans

Le 28 mars 2022 à HAGUENAU
Mme Gabrielle, Victorine MULLER
née MARTZ, 71 ans

Le 6 avril 2022 à DALHUNDEN
Mme Patricia, Nicole CRIQUI, 57 ans

Le 09 avril 2022 à HAGUENAU
M. Richard, Charles ROSCH, 76 ans

Le 25 avril 2022 à DALHUNDEN
M. Jean-Luc SCHMALZ, 67 ans

Le 30 avril 2022 à DALHUNDEN
M. Bruno, Gérard SARTORI, 79 ans

Le 24 juillet 2022 à SOUFFLENHEIM
Mme Christa MOCKERS
née HAAS, 81 ans

Le 26 août 2022 à WISSEMBOURG
M. Alfred, Joseph MOCKERS, 88 ans

Le 03 octobre 2022 à HAGUENAU
M. Jean-Paul, Eugène KIMMEL, 73 ans

Le 21 octobre 2022 à HAGUENAU
Mme Marie-Louise HISTEL
née MOCHEL, 81 ans

Le 1^{er} novembre 2022 à SELTZ
M. Emiliano PARRAGA, 75 ans

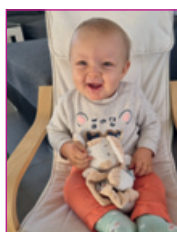
Le 7 novembre 2022 à DALHUNDEN
M. Martin, Albert, Charles BABILLOTTE,
71 ans

Le 27 novembre 2022 à HAGUENAU
M. Charles, Jacques HUBER, 89 ans

Le 4 décembre 2022 à STRASBOURG
M. Amor KAABAOUI, 69 ans

Le 18 décembre 2022 à DALHUNDEN
M. Lucien, Charles Fernand LUX, 65 ans

NAISSANCES



Léa, Irma BLUM, née le 9 janvier 2022
à STRASBOURG (Bas-Rhin).
Fille de Éric, Marcel BLUM
et de Vanessa GEORG



Evan BUCHER, né le 26 janvier 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fils de Frédéric, Bernard, Serge BUCHER
et de Marjolaine LANTZ



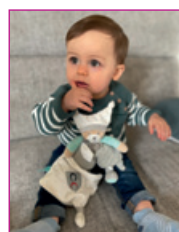
Adéline BREMAUD, née 29 mars 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fille de Cyril, Philippe BREMAUD
et de Annabella, Séverine POLLONI



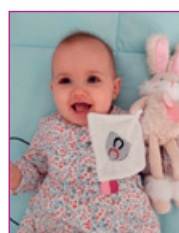
Serena DE NONI, né le 12 avril 2022
à STRASBOURG (Bas-Rhin).
Fille de Maxime, Hubert DE NONI
et de Kelly, Lydie MANDIN



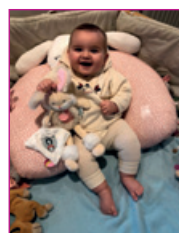
Louise, Cathy, Claudine DISTEL DRUMM,
née le 20 juillet 2022
à STRASBOURG (Bas-Rhin).
Fille de Maxime, Jean, Charles DISTEL
et de Pauline, Anaïs BRUMM



Jasper ANSELMANN, né le 17 janvier 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fils de Jérôme ANSELMANN
et de Joy GANGLOFF



Lucie KNOBLOCH, née le 22 février 2022
à STRASBOURG (Bas-Rhin).
Fille de Laurent KNOBLOCH
et de Sophie ACKER



Amy, Eliane, Valérie MOURER,
née le 7 avril 2022
à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).
Fille de André, Hervé MOURER
et de Maité FALCK



Zoé, Soléa BREMER, née le 15 juillet 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fille de Dominik, Marcel BREMER
et de Alison, Marita KLEIN



Gabriel MELCHIOR, né le 30 juillet 2022
à Schiltigheim (Bas-Rhin).
Fils de Damien, Alfred, Charles MELCHIOR
et de Priscilia PECORARO

NAISSANCES



Emma, Eléonore, Monique BRUCKER,
née le 4 septembre 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fille de Fabrice, Alexandre BRUCKER
et de Christine, Léa MULLER



Leny HUCKEL, né le 30 septembre 2022
à Haguenau (Bas-Rhin).
Fils de Gilles HUCKEL
et de Coraline, Karine MARTIN

Raphaël LUTZ, né le 3 novembre 2022
à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).
Fils de Mathieu LUTZ
et de Pauline, Cécile, Charlotte TREBUTIEN



Ariana, Karolina TYS,
née le 16 novembre 2022
à STRASBOURG (Bas-Rhin).
Fille de Bryan, Max TYS
et de Karolina, Joanna SZPARNIAK

Mayline BIERLING, née le 10 décembre 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fille de Mathieu, Sébastien, Didier BIERLING
et de Luana, Marie HURTH



Malia, Sabine, Sandrine KELLER,
née le 13 décembre 2022
à HAGUENAU (Bas-Rhin).
Fille de Kévin, Albert, Armand KELLER
et de Eloïse, Thérèse SCHWOOB



Siana STUCKI, née le 15 décembre 2022
à Strasbourg (Bas-Rhin).
Fille de Christophe, Marcel, Roger STUCKI
et de Anaïs, Jade MECKES

ENGAGEMENT UNE NAISSANCE, UN ARBRE

La coutume de planter un arbre pour célébrer une nouvelle vie existe depuis des milliers d'années.

En offrant un arbre, on symbolise le désir pour l'enfant de grandir en force et de vivre dans un monde intégré à la nature. Pour perpétuer cette coutume, chaque nouveau-né, à compter du 1^{er} janvier 2022, se verra offrir un doudou de bienvenue et deviendra parrain d'un arbre. Il sera proposé aux parents de planter cet arbre pour la naissance de leur enfant afin d'accompagner cet événement d'un acte symbolique et écologique.



MARIAGES



Le 25 juin 2022
**Yann, Joseph HOLDERITH
& Laura, Marie-Louise, Viviane BEYHURST**

Le 17 août 2022
**Fabien LANTZ
& Karen WOLFF**





Richard ROSCH & Marie-Claire WILHELM

Ils se sont unis par le mariage le **11 février 1972** à DALHUNDEN.
1 fille et 2 petits-enfants font le bonheur du couple.



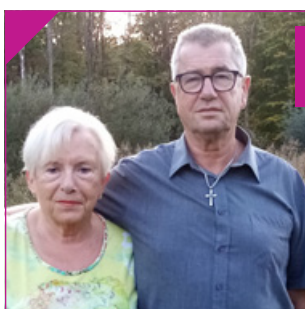
Lucien KORMANN & Solange Marie Rose MARTINI

Ils se sont unis par le mariage le **11 février 1972** à DRUSENHEIM.
Deux enfants et deux petits-enfants font la joie du couple.



Jean-Paul Charles FRIEDMANN & Marie-Madeleine WOLFF

Ils se sont unis par le mariage le **26 février 1972** à DALHUNDEN.
1 fille et 2 petites-filles font la joie du couple.



Gilbert GABEL & Ginette WEISSREINER

Ils se sont unis par le mariage le **10 mars 1972** à DALHUNDEN.
Deux enfants et deux petits-enfants font le bonheur du couple.



Ernest METZGER & Marie-Jeanne PORTNER

Ils se sont unis par le mariage le **16 juin 1972** à Dalhunden.
Deux enfants et quatre petits-enfants font le bonheur du couple



Gilbert Charles DENNI & Gabrielle MANNHART

Ils se sont unis par le mariage le **7 octobre 1972** à Strasbourg.
Deux enfants et trois petits enfants ont agrandi la famille.

Gilbert STOECKEL & Martine BAUER

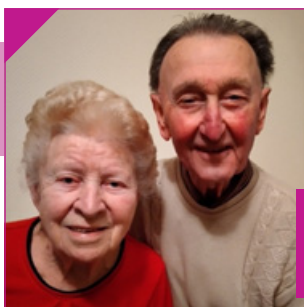
Ils se sont unis par le mariage le **14 octobre 1972** à Dalhunden.
Deux enfants et quatre petits-enfants font le bonheur du couple

Jean-Charles KLEIN & Lilly WELSCH

Ils se sont unis par le mariage le **20 octobre 1972** à Dalhunden.
Deux enfants sont venus agrandir la famille.

Gilbert KAISER & Huguette MOCHEL

Ils se sont unis par le mariage le **17 novembre 1972** à Dalhunden.
Quatre enfants, quatre arrière petits enfants et un arrière petit fils font le bonheur du couple.



anniversaire de mariage
NOCES DE PALISSANDRE

Robert MOSSER & Lucienne WOLFF

Ils se sont unis par le mariage le **22 février 1957** à DALHUNDEN
Deux enfants, 2 petits-enfants et 1 arrière petit-enfant sont venus agrandir la famille.

1921

101 ans 26 mars Madame WOLFF Jeanne

1928 à 1932

94 ans 5 janvier Monsieur SOHN Roger

93 ans 2 juillet Madame ROSSI née WICKERSHEIM Madeleine

92 ans 29 juillet Madame MATHIEU née GROSS Rosalie

90 ans 10 mars Madame DEIBER née LITTLER Madeleine

90 ans 12 octobre Madame LUTZ née GRIESBACH Lucie

1933 à 1942

89 ans 9 avril Monsieur HUBER Charles

89 ans 24 août Madame VOLCKMANN née FELTEN Irma

89 ans 9 septembre Madame MULLER née GASSMANN Gabrielle

89 ans 6 décembre Monsieur HUBER Prosper

88 ans 15 janvier Madame MARTIN née GABEL Lucie

88 ans 15 mars Monsieur MOCKERS Alfred

88 ans 2 mai Monsieur MOCKERS René

88 ans 19 septembre Madame FRIEDMANN née SCHULTZ Jeanne

88 ans 19 décembre Madame HUBER née WERNERT Marlène

87 ans 20 juillet Monsieur MOSSER Robert

87 ans 22 novembre Madame SCHERRER née ZWINGER Marthe

87 ans 20 décembre Monsieur KARCHER Albert

86 ans 30 janvier Madame HUBER née RUF Maria

85 ans 7 mars Madame SCHULTZ Ruth

85 ans 20 mars Monsieur WAGNER Gilbert

85 ans 27 septembre Monsieur FLEISCHMANN Bernard

85 ans 2 novembre Madame STAEBLER née GEISSERT Mathilde

84 ans 24 mars Madame HAAS née SCHULTZ Liselotte

84 ans 26 avril Madame WAGNER née JUNG Alexine

84 ans 28 avril Madame MOSSER née WOLFF Lucienne

84 ans 30 avril Monsieur VOLKMANN Philippe

84 ans 1^{er} mai Monsieur HEITZ Gaëtan83 ans 1^{er} février Monsieur EBERSOLDT Albert

83 ans 3 février Monsieur DENNI Gilbert

83 ans 9 février Madame TIMMEL née MOCKERS Mélanie

83 ans 3 mars Monsieur FRITSCH Laurent

83 ans 13 juillet Madame MATTER née WOLFF Alice

83 ans 2 août Monsieur LEROUX Michel

83 ans 1^{er} septembre Madame EBERSOLDT née MEYER Marie-Louise

82 ans 16 septembre Madame FLEISCHMANN née ALBRECHT Liliane

81 ans 6 avril M^{me} HISTEL née MOCHEL Marie-Louise81 ans 22 juin M^{me} FONTAINE née MOCHEL Marie-Madeleine (Marlène)81 ans 14 juillet M^{me} RENNER née GLESS Berthe81 ans 25 août M^{me} KLEIN née STOECKEL Louise

81 ans 19 octobre M. KLEIN Erwin

81 ans 27 décembre M^{me} KLEIN née FENEIS Christiane80 ans 25 janvier M^{me} WOLFF née FELTEN Erna

80 ans 17 février M. WOLFF Joseph

80 ans 23 mars M^{me} BALL née WAGNER Mathilde

80 ans 23 mars M. VOLTZ Robert

80 ans 15 mai M. WOHLHUTER Erwin

80 ans 21 octobre M. BORDE Jean-Pierre

80 ans 10 novembre M. VOELCKEL Rodolphe

80 ans 28 décembre M^{me} MARCOT née KROPP Monique



101 ans

Mme Jeanne WOLFF
notre doyenne

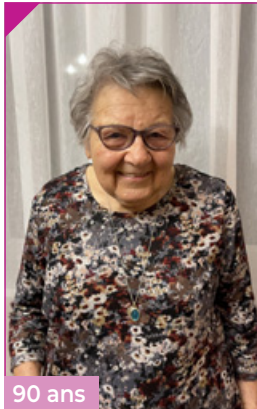
le 26 mars 2022



94 ans

Mme Roger SOHN
notre doyen

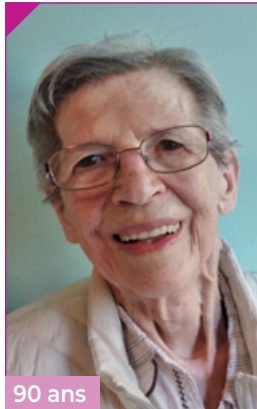
le 5 janvier 2022



90 ans

Mme DEIBER née
LITTLER Madeleine

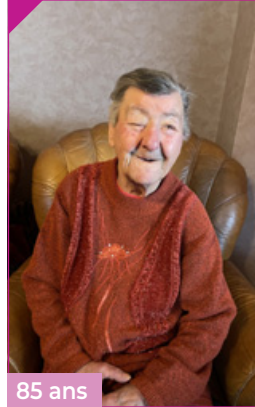
Le 10 mars 2022



90 ans

Mme LUTZ née
GRIESBACH Lucie

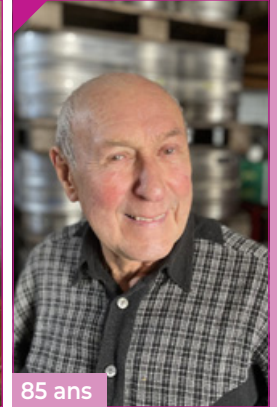
Le 12 octobre 2022



85 ans

Mme SCHULTZ Ruth

Le 7 mars 2022



85 ans

M. WAGNER Gilbert

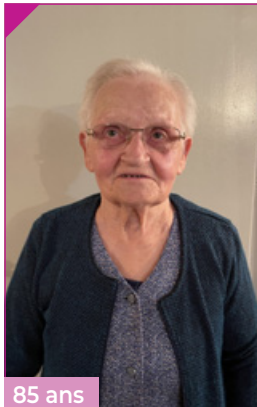
Le 20 mars 2022



85 ans

M. FLEISCHMANN
Bernard

Le 27 septembre 2022



85 ans

Mme STAEBLER née
GEISSERT Mathilde

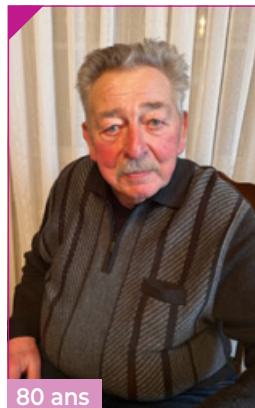
Le 2 novembre 2022



80 ans

Mme WOLFF née
FELTEN Erna

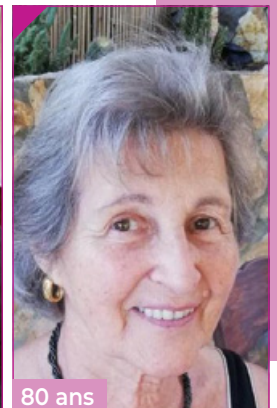
Le 25 janvier 2022



80 ans

M. WOLFF Joseph

Le 17 février 2022



80 ans

Mme BALL née
WAGNER Mathilde

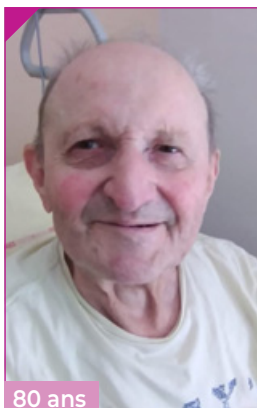
Le 23 mars 2022



80 ans

M. VOLTZ Robert

Le 23 mars 2022



80 ans

M. WOHLHUTER
Erwin

Le 15 mai 2022



80 ans

M. BORDE Jean-Pierre

Le 21 octobre 2022



80 ans

M. VOELCKEL
Rodolphe

Le 10 novembre 2022

TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;
- les dimanches de 10h à 12h.

À l'exclusion des jours fériés.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles doivent être limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;

À l'exclusion des dimanches et jours fériés.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES

UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE !

les crottes c'est dans le sac,
le sac c'est dans la poubelle.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

Les caniveaux doivent être nettoyés par les occupants des maisons riveraines.

Les trottoirs sont aussi de la responsabilité de ses occupants.

Les herbes qui poussent entre les bordures et pavés doivent être enlevées par les riverains.

Il en est de même pour dégager les trottoirs des feuilles mortes qui s'accumulent et peuvent devenir glissantes, comme pour le déneigement pour éviter tout accident !

Merci à tous !



BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule " le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit ".

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé.

Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchèterie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Pour bien vivre ensemble, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie... peuvent être sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un dépassement ponctuel du bruit (travaux, fêtes ...) pour éviter la plainte et les désagréments d'une situation tendue.

Les espaces publics (lieux culturels, monument aux morts, mairie, parking...) ne sont pas des espaces de jeux et doivent être gardés propres.

Il en est de même pour les plantations de haies, arbres, arbustes... Si chacun est libre de faire pousser des arbres et plantations sur son terrain, certaines règles sont à respecter.

Une distance minimum en limite de propriété de 0,5 m pour une hauteur de plantation de 2 m maximum. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 m, la distance minimum en limite de propriété est de 2 m. Il est bien entendu qu'une hauteur différente peut être décidée d'un commun accord entre voisins. La coupe des branches des arbres, arbustes et autres appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité pour les couper.

NUMÉROS UTILES

Urgences médicales	15
Police secours	17
Pompiers	18
Gendarmerie de Drusenheim	03 88 53 33 50
Centre Anti-poisons	03 88 37 37 37
Centre de transfusion sanguine	03 88 90 94 94
Médecin	Daniel Visir - 03 88 86 00 08
Soins infirmiers	03 88 86 96 23 ou 03 88 06 02 29 Heintz Sophie / Sattler Marina Wiedemann Sylvie - 06 08 21 02 93
Infirmières	03 88 53 47 24 Orlandi Blandine / Boucheseche Emilie / Litschgy Emilie / Rossi Christine (remplaçante)
Cabinet de Kinésithérapeute	03 88 06 64 27 Gross Joanna / Kapps Bénédicte / Bigot Emilie / Munzer-Bour Lisa-Marie
Pharmacie de Drusenheim	03 88 53 30 40
Pharmacie de Sessenheim	03 88 86 96 97
Paroisse Catholique	M. Radon - 03 88 86 97 09
Paroisse Protestante	M. Kopp - 09 77 44 34 22 M. Schalck - 06 27 85 61 57
Urgences SDEA	03 88 19 97 09 - heures ouvrées 03 88 19 97 09 - soir et week-end
Électricité de Strasbourg	03 88 18 74 00
SPA Haguenau	03 88 73 01 33
Ramoneur	Ramoneur Bitz - 07 88 07 06 38 Brosse d'Alsace - 06 49 88 18 71
DNA	03 88 90 94 94

FAITES PREUVE DE SAVOIR-VIVRE LORSQUE VOUS PROMENEZ VOTRE CHIEN

Il est toujours plus agréable de voir son chien évoluer en liberté, de le voir se dépenser physiquement et mentalement pour se sentir bien dans leurs pattes. Cependant pour une bonne cohabitation, le respect de certaines règles s'impose.

Vous devez tenir votre chien en laisse pour circuler sur la voie publique en zone urbaine.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du **15 avril au 30 juin**.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel, de même s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

QU'EN EST-IL DES DÉJECTIONS CANINES ?

Malheureusement, nous constatons la présence récurrente de déjections canines sur les espaces publics ouverts. Nous savons que la grande majorité des propriétaires sont responsables et ramassent les déjections canines.

Pour préserver notre cadre de vie, ainsi que la salubrité et l'hygiène publique, nous espérons une prise de conscience de ces quelques maîtres négligents !

Vous n'avez pas de sac pour ramasser !

Des distributeurs de sacs sont disposés dans la commune. Pensez à les utiliser.

Attention :

Par arrêté municipal, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 135 €.



**AYEZ LE BON RÉFLEXE !
UN MAÎTRE RESPONSABLE
RAMASSE !**

**LES CROTTES C'EST DANS LE SAC,
LE SAC C'EST DANS LA POUCELLE.**

STOP
aux déjections canines

Ramasser est une obligation légale. En cas d'infraction, vous êtes passible d'une contravention de

135 €

article R.634-2 du code pénal
arrêté municipal 220408A

COMMUNE DE DALHUNDEN

CLUB D'ANIMATION SENIOR

Depuis le samedi 30 avril se tient régulièrement la rencontre du Club d'Animation Sénior. Le but est de développer les relations entre les habitants séniors de notre commune, de partager un moment de convivialité dans la bonne humeur et en toute simplicité.

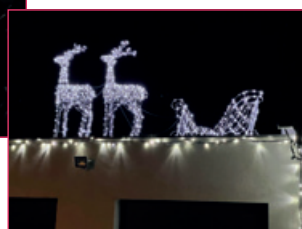
Activités déjà proposées :

À l'aise sur le net, D-marche comment optimiser la marche au quotidien

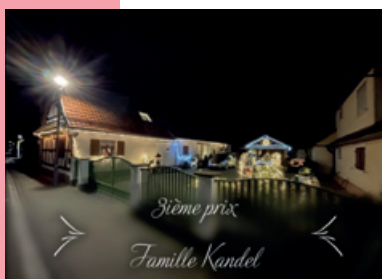
Rendez-vous chaque premier samedi du mois à 14h à la salle annexe de la mairie.

À partir de 65 ans.





1^{er} Concours des illuminations de Noël



DALHUNDEN - CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL	
1 ^{er} PRIX	180 €
Présenté par : Madame Christiane Muller	
2 ^e PRIX	120 €
Présenté par : Madame Aurélie Bergard	
3 ^e PRIX	80 €
Présenté par : Madame Margot Kandel	
- BON CADEAU - BON CADEAU - BON CADEAU -	



Les prix

Les participants

Les gagnants



1^{ER} CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Vendredi 21 janvier s'est tenue la remise des prix du premier concours des illuminations de notre commune. Les 14 participants ont été récompensés pour leur décoration de Noël. Pour l'édition de 2022, les 3 gagnants ont intégré le jury.



Nicolas Kormann et Notre Alsacienne

NOTRE ALSACIENNE

Doué pour la peinture dès l'école primaire et sans suivre de formation particulière, Nicolas Kormann, bien connu à Drusenheim et alentours pour son salon de coiffure et son titre de meilleur ouvrier de France, réalise depuis un certain temps des tableaux sur le thème « Mon alsacienne ».

On peut en découvrir une accrochée dans un restaurant de la commune voisine de Sessenheim et la seconde dans un établissement similaire de l'Outre-Forêt.

Après une demande faite par Monsieur le Maire auprès de Nicolas Kormann pour la réalisation d'un tableau dans l'esprit tricolore, l'artiste a laissé libre cours à son inspiration pour la création de « Notre Alsacienne », avec des détails en référence à Dalhunden.

La commune s'est vue offrir cette magnifique toile de 1 m² par Nicolas Kormann et nous l'en remercions.



UKRAINE : COLLECTE DE DONS

Début mars, la commune avait organisé une collecte de dons pour venir en aide à la population ukrainienne.

La solidarité était au rendez-vous.

En effet la collecte a permis de recueillir 9 palettes de matériel médical, d'hygiène, de secours, alimentaire et de logistique.

La collecte a été déposée au centre logistique de la Protection Civile du Bas-Rhin pour garantir le bon acheminement de la collecte.

Un grand MERCI à chaque donateur pour cet élan de générosité.



NOUVELLE CONSEILLÈRE

18 mars - installation de **Claudine Godchaux** au Conseil Municipal suite à la démission de Christine Kremser.



La mairie aux couleurs de l'Ukraine.





Vue côté rue du Stade



Vue côté Mairie

RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le projet a été présenté lors d'une réunion publique le 25 mars en présence du promoteur TELLOS IMMOBILIER et du cabinet BIK Architecture. Le projet suit son cours avec un dépôt de permis au premier trimestre 2023.

Pour toutes informations complémentaires :

- 06 63 33 99 18

- contact@tellos-immobilier.fr

et en scannant les QRCode ci-contre



Qu'est-ce que le label HS2



Tellos immobilier



CONCERT DÉCENTRALISÉ

Ces opérations sont possibles grâce au partenariat de la Collectivité européenne d'Alsace avec l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 9 avril au matin, une quarantaine de bénévoles se sont retrouvés dans un paysage hivernal pour le nettoyage de printemps organisé par l'OMSALD.

Répartis en différentes équipes, les participants ont courageusement bravé le froid pour ramasser les déchets jetés dans la nature.



MARCHE POPULAIRE



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts en présence de notre député Frédéric Reiss, d'Elsa Schalck sénatrice du Bas-Rhin, de Anne Sander députée Européenne et Michel Lorentz conseiller d'Alsace.

Avec la participation de l'autorité militaire, des sapeurs-pompiers, des enfants de l'école Laurent Mockers, et de la Musique Municipale Alsatia de Drusenheim.

Gardons-nous de nous rappeler ô combien notre démocratie est fragile, combien la France a besoin de garder en mémoire ce que nos aïeux ont vécu par le passé.

Que nos écoles, nos collèges, nos lycées apprennent à la nouvelle génération ce que nous devons à ces hommes qui ont combattu pour que la France puisse leur offrir un lieu de vie libre.

« Sauvons la liberté, la liberté sauve le reste. »
Victor Hugo



ALSACE FAN DAY

Mise en avant de la kermesse de l'école aux couleurs de l'Alsace à l'occasion de la 5^e journée Mondiale des Amoureux de l'Alsace.

Dans le cadre du projet scolaire sur l'Alsace, et après plusieurs semaines d'entraînement, les élèves de la petite section au CM2 ont présenté des danses traditionnelles : polka piquée, Rheinländer et autres valse, et ont clôturé le spectacle par un chant en dialecte.

Un grand merci aux enseignantes, ainsi qu'à Madame Fabienne Ley, responsable du groupe folklorique d'Haguenau.

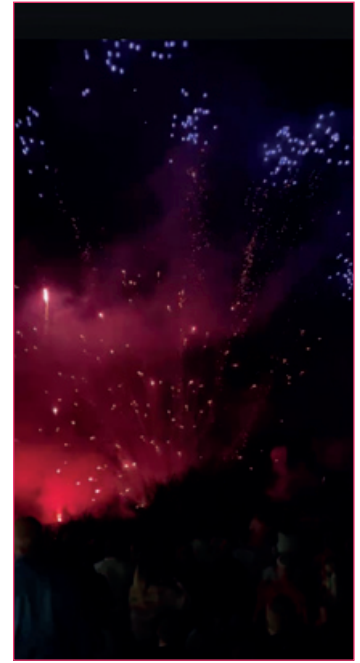
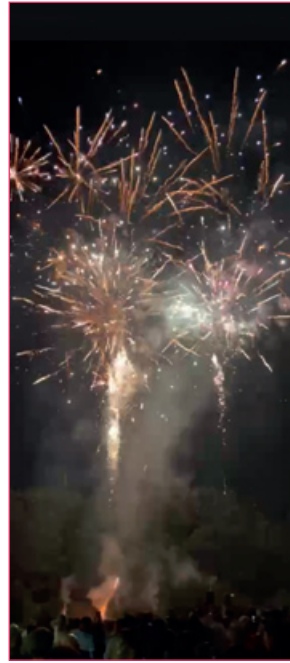
's Elsäss fiire üf de gånze Welt





DICTIONNAIRES

Un dictionnaire a été remis par la commune aux élèves de CM2 qui feront leur rentrée au collège



FÊTE NATIONALE

Bal et feu d'artifice du 14 juillet



HOMMAGE ET DEVOIR DE MÉMOIRE

Nous nous devons de nous rappeler le destin terrible des soldats français d'Alsace et de Moselle enrôlés de force par les nazis à la suite de l'ordonnance du IIIe Reich le 25 août 1942. Il y a tout juste 80 ans !

Ces jeunes incorporés de force – les Malgré-Nous – dans la jeunesse hitlérienne et dans la Wehrmacht, ces Français opposés à l'Allemagne nazie qui n'auront d'autre choix, par peur et par pression, que de rejoindre les forces allemandes.

135 000 hommes, 100 000 Alsaciens et 35 000 Mosellans, seront ainsi appelés sous les insignes du IIIe Reich. Plus de 35 000 hommes ne rentreront jamais des combats et des camps de prisonniers.

Nous nous devons également de nous rappeler les femmes d'Alsace et de Moselle enrôlées de forces de 1942 à 1945.

Ces jeunes filles – les Malgré-Elles – furent incorporées de force dans les structures nazies comme le Reichsarbeitsdienst, le Kriegshilfedienst ou encore dans la Wehrmacht. Il y en aurait eu près de 15 000.

Pour rendre hommage aux Malgré-Nous et Malgré-Elles, le Conseil Municipal s'est retrouvé le 25 août au soir devant le Monument aux Morts pour y déposer une gerbe et observer une minute de silence.

La gerbe a été déposée par le Maire, Michel Degoursy, accompagné de Lorette Pihen, Adjointe et Marie-Paule Histel, Conseillère Municipale, tous directement concernés par cette tragique page de notre Histoire.

Alors, n'oublions pas et transmettons aux jeunes générations.

La Municipalité tenait également à saluer les nombreuses manifestations (conférences, expositions, spectacles...) organisées par les communes de l'Uffried tout au long du mois d'août pour retracer et expliquer notre Histoire.





80+1 ANS DE L'USD



EXPOSITION D'AVICULTURE



50 ANS DE L'ASSOCIATION DE PÊCHE



BIERE COMMUNALE

Cueillette du houblon les 26 et 27 août pour la cuvée D1 par le Conseil Municipal et quelques fidèles volontaires. Nouveauté 2022, récolte de houblon sauvage sur le ban communal (en très belle quantité) pour vous proposer une cuvée **sauvage**.





UN SITE DE COMPOSTAGE À L'ÉCOLE

Au 1^{er} janvier 2023 l'état impose aux collectivités la gestion du biodéchets. Dans ce cadre, la RIEOM s'est engagée en 2021 dans la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés.

À cet effet, la commune et l'école Laurent Mockers s'unissent à la RIEOM du Pays Rhénan pour la mise en place d'un site de compostage partagé au sein de l'établissement scolaire. Dans cette démarche, une convention de partenariat a été signée à la rentrée 2022.

Écologique et économique, ce projet pédagogique permettra d'alléger les poubelles des familles volontaires à participer à cette démarche, tout en impliquant les enfants à ce geste ÉCO-RESPONSABLE.

Tout au long de l'année, des ateliers seront organisés par l'équipe pédagogique pour suivre le cycle de transformation des biodéchets en compost. Compost qui sera utilisé à l'école.



RÉUNION PUBLIQUE "LA GESTION DES EAUX DE PLUIE SUR MON TERRAIN"

Lors de cette réunion, le SDEA Alsace-Moselle a présenté les alternatives de gestion des eaux pluviales :

- Pourquoi parle-t-on d'une nouvelle gestion des eaux de pluies ?
- Comment s'engage votre commune ?
- Quels avantages en tant que riverains ?
- Quel est notre rôle en tant que citoyens ?

Un certain nombre de mesures seront mises en place par la commune dans les mois à venir pour aller vers une gestion alternative des eaux pluviales.



Nos bénévoles

INSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL





VISITE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Visite du Parlement Européen par l'équipe Municipale et des membres de l'OMSALD



**RENTREE 2022 :
VISITE DE LA MAIRIE DES ENFANTS DES CLASSES DU CE ET CM
ET ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE CLASSES**



Les déléguées élues





SPECTACLE DE NOËL

Spectacle de Noël des enfants de l'école à l'ESCAL avec la venue du Père Noël et la distribution des cadeaux de la municipalité.

Scannez le QRCode ci-contre pour visionner le clip du projet de l'école.



MARCHÉ DE NOËL



BOÎTES DE NOËL POUR LES PLUS DÉMUNIS

La collecte se termine avec un total de 80 boîtes de Noël.





**AMÉNAGEMENT DES ACCÈS
AUX ESPACES PUBLICS**

Des aménagements complémentaires ont été apportés aux accès du stade de foot et du parking de l'ESCAL pour éviter toute installation non autorisée.

Stade de foot :

- Borne semi-automatique à pilotage manuel à l'entrée côté ESCAL
- Bornes fixes à l'entrée rue du Stade

Parking ESCAL :

- Portique tournant à l'entrée du parking
- Installations de blocs bétons

Coût de l'investissement : 27 033,60 € TTC

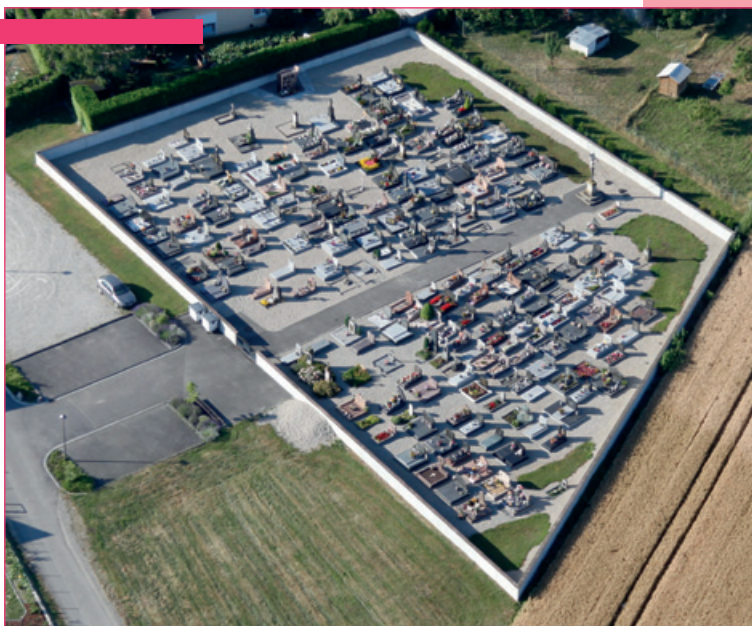
Participation : Communauté de Communes du Pays Rhénan à hauteur de 21 036,00 € TTC
Travaux : réalisés



**AMÉNAGEMENT DES ALLÉES
DU CIMETIÈRE**

Parmi les travaux nécessaires à l'entretien du cimetière, une attention particulière doit être apportée à la réfection des allées. En effet, il est constaté qu'un certain nombre est difficilement praticable. De plus, l'état actuel est propice aux mauvaises herbes et demande un temps considérable en entretien. Une réfection globale du cimetière en uniformisant l'aménagement par un gravillonnage adapté, posé sur géotextile sera réalisée. Avant le lancement des travaux, un huissier fera un constat de l'état des concessions.

Coût de l'investissement :
27 534,00 € TTC
Travaux : à réaliser





RESTAURATION DU CAMPANILE DE LA MAIRIE

La restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti communal font partie des engagements du Conseil Municipal.

Parmi le patrimoine remarquable de la commune, la Mairie occupe une place particulière. En effet, il s'agit d'un bâtiment à colombage, dans la tradition alsacienne, pourvu d'un porche avec des colonnes en bois qui est une caractéristique du style napoléonien, très rare en alsace du Nord. Il s'agit de l'une des deux casernes de Drusenheim achetée aux enchères en 1817, et reconstruite avec quelques modifications. La date de 1826 figure sur le campanile.

Ce dernier est en très mauvais état et présente, notamment côté sud, des faiblesses au niveau de la structure et des ouvertures. Plusieurs lames des persiennes sont déjà tombées sur la chaussée mettant en danger les riverains. Une restauration de celui-ci est au programme pour début d'année.

Ces travaux se feront dans le respect et la valorisation du patrimoine. Des dossiers de subventions sont en cours d'instruction dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (55%) et auprès de la collectivité européenne d'Alsace (25%).

Coût de l'investissement : 43 571,00 € TTC

Subvention : 80%

Travaux : à réaliser

TRAVAUX : PONT DE LA MODER RD737

Ce pont a été installé en 1956 en remplacement de l'ancien pont en bois qui existait à côté.

Il est organisé en 2 travées indépendantes de 25 m chacune avec une pile creuse centrale de 1,80 m de large posée dans le lit de la rivière, formant ainsi un « pont en toit ».

L'armée avait exigé le creusement de puits dans les bases du pont pour permettre de le miner. La conséquence de ces cavités était de favoriser la corrosion de celui-ci. À la suite de la dernière inspection de l'ouvrage réalisée par la CeA, il a été constaté une corrosion plus importante que prévu sur les pièces métalliques en bouts des tabliers avec une importante réduction des sections de l'ordre de 30 à 50% selon les zones.

Au vu des contraintes, les services de la Collectivité européenne d'Alsace ont décidé de s'orienter vers des réparations ponctuelles au niveau des 8 appareils d'appuis et de traitement anticorrosion des bouts de tablier dans le but de sécuriser l'ouvrage.

Coût des travaux de sécurisation du pont : 277 000 € TTC

Financés intégralement par la CeA



Réparation des appareils d'appuis et traitement anti-corrosion

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Les installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux font partie intégrante des actions concrètes pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan et pour faire face à la crise énergétique et au réchauffement climatique que nous vivons. Il est important de proposer un mix énergétique plus décarboné, plus efficace et plus intelligent. Le cumul des 2 générateurs photovoltaïques évitera l'émission de 22 tonnes de CO₂ par an et couvre les besoins annuels de 22 foyers.

Coût de l'investissement : 88 432,80€ TTC
 Subvention : 200€/kWc installé soit 11 550€
 Retour sur investissement : env. 9 ans
 Travaux : raccordement au réseau électrique
 reste à réaliser



Installation photovoltaïque ÉCOLE

Toit de l'école Laurent Mockers :
 - Puissance installée 33,75 kWc
 en revente totale
 - Production annuelle estimée
 de 4500€



Installation photovoltaïque ÉGLISE

Toit de l'église Saint Laurent :
 - Puissance installée 24 kWc
 en revente totale
 - Production annuelle estimée
 de 3000€.

ECOWATT :
 Plus d'infos
 en scannant
 le QRCode



OKTAVE :
 Plus d'infos
 en scannant
 le QRCode



**FLEURISSEMENT :
UTILISATION DE OYAS POUR IRRIGUER
LES MASSIFS FLEURIS DU MONUMENT AUX MORTS**

Cet été, comme d'autres communes, des oyas ont été utilisés pour irriguer les massifs fleuris. Un test a été effectué au monument aux Morts. Ce test s'avère concluant et sera adopté aux emplacements appropriés.

C'est quoi un oya ?

- Il s'agit d'une poterie micro-poreuse qui est enterrée dans le sol jusqu'à son col.

Comment ça marche ?

- On enterre, on remplit d'eau, et on laisse faire la nature.
- Le oya diffuse lentement et naturellement l'humidité nécessaire aux plantes.

Les avantages :

- Une économie d'eau grâce à un arrosage sans excès.
- Un sol de meilleure qualité, une micro-faune et micro-flore plus riches, grâce à un bon équilibre hydrique.
- Un gain de temps et de tranquillité avec un arrosage moins fréquent.
- Un système économique et écologique !

Arrosons mieux, arrosons moins.

Dans le cadre du déracordement des toitures des bâtiments communaux, des récupérateurs d'eaux de pluie seront installés et permettront d'arroser, en partie, des espaces verts.



Plantation de 10 arbres
sur les espaces verts
de la salle ESCAL
pour un montant
de 1 903,80 € TTC



Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Marie-Paule MOCKERS, Kévin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse : Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL)

Absente sans excuse : Christine KREMSER

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2022-02-01 – ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX DE LA FORÊT COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation, ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2022. Un programme de plantation pluriannuel est également prévu en investissement. Ce programme a été présenté par M. François Schilling de l'ONF.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance,ylviculture, infrastructure et accueil du public) concernant la forêt Communale de Dalhunden.

2022-02-02 - AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS PARKING DE L'ESCAL

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de l'accès au parking de la salle ESCAL, le Maire demande au CM de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour la fourniture et pose de blocs béton et d'un portique limitant la hauteur de passage à 2.20 m avec poutre pivotante.

Offres de prix pour le même modèle de portique de :

- MBPS 19 045,70 € HT – 22 854,84 € TTC

- TH SIGNALISATION 16 260,00 € HT – 19 512,00 € TTC

Offre pour la fourniture de blocs béton :

Société LEONHART : 6 blocs au prix unitaire de 140€ HT avec un forfait de livraison de 430€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les offres de TH SIGNALISATION et LEONHART et autorise Monsieur le Maire à signer les offres.

2022-02-03 - AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS STADE DE FOOT MUNICIPAL

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de l'accès au stade de foot municipal, le Maire demande au CM de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour la fourniture et pose d'une borne escamotable semi-automatique à l'entrée principale de celui-ci.

Offres de prix :

- SPIE 5 100,00 € HT – 6 120,00 € TTC

- SOGECA 4 998,00 € HT – 5 997,60 € TTC

Les propositions portent sur un matériel équivalent c'est-à-dire une borne escamotable anti-bélier avec une clef de sécurité type DENY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-02-04 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions ci-dessous :

À titre exceptionnel, en raison de la crise sanitaire, les montants attribués aux associations de la commune sont de 500€ au lieu 350€ et de 1500€ au lieu 1350€ pour l'USD.

OMSALD	500 €
AAPPMA	500 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	500 €
Association pour les enfants de Dalhunden	500 €
Aviculture	500 €
Bibliothèque	500 €
Chorale Les Rousserolles	500 €
Chorale Saint Laurent	500 €
Chorale Protestante	-
Donneurs de sang	200 €
Escal Gym	500 €
Pétanque Club	500 €
USD	1 500 €
	6 700 €

2022-02-05 - DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE TIR DE SESSENHEIM

Le club de tir de Sessenheim a fait une demande de subvention auprès de la commune pour participer à l'achat de carabines pour les enfants licenciés. Le club a 4 enfants membres de la commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 50 €/enfant soit un total de 200€ à l'association de tir.

2022-02-06 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ARE (AVENIR RÉCRÉATIF DE L'ENFANT)

Le maire informe le Conseil Municipal que dix enfants de la commune ont été accueillis au centre de loisirs organisé à la salle Vauban à Auenheim soit 60 journées d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'attribuer 5 € par jour, soit 300 € à l'Association A.R.E. (Avenir Récréatif de l'Enfant) 1 rue des Cygnes à 67480 AUENHEIM.

2022-02-07 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le Maire expose au CM le rôle de l'association Prévention Routière. Association qui œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, des plus jeunes aux plus anciens afin de faire évoluer les comportements sur la route et d'assurer l'éducation routière après des enfants. Elle sollicite une aide financière pour l'animation 2022 dédiée à la sensibilisation aux risques routiers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 100 € pour l'association Prévention Routière.

2022-02-08 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ (2023-2026)

Dans le cadre de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, les tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques ont été progressivement supprimés.

La loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 est venue achever cette démarche.

Le pendant de cette liberté est la nécessité pour les acheteurs publics de respecter les principes de la commande publique.

Dans ce cadre, le regroupement de pouvoirs adjudicateurs est un outil qui, non seulement, peut leur permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforcent la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, et afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, la Communauté de Communes du Pays Rhénan a souhaité constituer un groupement de commandes d'achat constitué de 4 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité PDL HTA BT > 36 kVa
- Lot 2 : Fourniture d'électricité PDL BT ≤ 3-36 kVa (CS) et services annexes
- Lot 3 : Fourniture d'électricité PDL Eclairage Public et services annexes
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel

CONSIDÉRANT qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2018 par la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour la fourniture de gaz et d'électricité.

CONSIDÉRANT que les accords-cadres passés à ce titre arriveront à échéance au 1er janvier 2023, nécessitant une remise en concurrence de ces prestations.

CONSIDÉRANT le projet de groupement de commandes de la communauté de communes du Pays Rhénan, concernant la fourniture de gaz et d'électricité (2023-2026).

CONSIDÉRANT que la communauté de communes du Pays Rhénan propose, aux membres qui seraient intéressés par ce groupement de commandes, d'être le coordonnateur de ce projet.

VU le projet de convention de groupement de commandes de la communauté de communes du Pays Rhénan.

ENTENDU les explications de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'adhésion de la commune de Dalhunden au groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité (2023-2026).

CONFIE le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la communauté de communes du Pays Rhénan, dont la commission d'appel d'offres (CAO) sera celle du groupement.

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2022-02-09 - ADHÉSION À L'ASMA – ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE

Créée en 1972 et comptant plus de 900 adhérents, l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne est un acteur essentiel de la préservation et de la valorisation du bâti ancien en Alsace.

Composée de passionnés et de professionnels bénévoles spécialistes du patrimoine (artisans, architectes, ingénieurs, urbanistes, architectes du patrimoine...) l'ASMA œuvre au quotidien à la sensibilisation des propriétaires de maisons anciennes mais aussi à la préservation et à la valorisation d'un bâti emblématique de l'Alsace.

Afin de soutenir la démarche de sauvegarde de notre patrimoine, le Maire propose au CM d'adhérer à l'ASMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte d'adhérer par une cotisation de 200 € à l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne pour l'année 2022.

2022-02-10 - FORMATION DES ÉLUS-ES

Le Maire informe le Conseil Municipal de son Droit individuel à la formation élus-es (DIFE) et de la démarche à suivre pour la création de leur compte.

La plaquette institutionnelle MON COMPTE FORMATION, ainsi que les formations proposées par l'IPAG ont été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

2022-02-11 - RÉACTUALISATION DU RIFSEEP

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

Il tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce régime indemnitaire remplace la plupart des primes et indemnités existantes au sein de la fonction publique française, ainsi que la prime de fonctions et de résultats.

Ce régime indemnitaire est composé de deux parties :

- IFSE : indemnité de fonctions de sujétions et d'expertises
- CIA : complément indemnitaire annuel

En place depuis 2018, il nécessite une réactualisation tous les 4 ans.

À cet effet, le Maire soumet au Conseil Municipal, le devis de la société EPISTEME CONSEIL d'un montant HT 1 200 €, soit TTC 1 440 € pour une réactualisation complète de celui-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire d'accepter le devis de la société EPISTEME CONSEIL.

2022-02-12 - FIXATION DES TAUX 2022

Par délibération du 01 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 22,67%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 50,90%

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une hausse de 2% portant les taux d'imposition en 2022 à :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23,13%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 51,94%

2022-02-13 - EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

L'article 1383 du CGI prévoit que la commune peut, par une délibération et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État ou conventionnés.

Les communes peuvent moduler le taux de l'exonération par tranche de 10 %, jusqu'à un taux minimum de 40 %. Elles pourront ainsi décider de limiter pour l'année suivante l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Il est rappelé que le bénéfice de cette exonération de 2 ans pour le contribuable reste, dans tous les cas, subordonné au dépôt d'une déclaration dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2022-02-14 - INSTAURATION D'UN PERMIS DE DÉMOLIR

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour le permis de démolir n'est pas instauré sur la commune.

En effet, en vertu de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable, tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

L'instauration d'un tel permis permettra de contrôler ces opérations qui peuvent présenter un intérêt architectural pour la commune. Par ailleurs, il est possible de l'instaurer seulement dans une partie de la commune.

Aussi, le Maire propose d'instaurer le permis de démolir en zone U de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer l'obligation pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur en zone U de la commune.

2022-02-15 - ENGAGEMENT UN ARBRE, UNE NAISSANCE

La coutume de planter un arbre pour célébrer une nouvelle vie existe depuis des milliers d'années. En offrant un arbre, on symbolise le désir pour l'enfant de grandir en force et de vivre dans un monde intégré à la nature.

La Maire propose que pour chaque naissance à compter de 2022, il sera proposé aux parents de planter un arbre pour la naissance de leur enfant afin d'accompagner cet événement d'un acte symbolique et écologique. Cette action sera signifiée aux parents par un cadeau de bienvenue pour l'enfant.

Cet engagement est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2022-02-16 - RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE : PROMESSE DE VENTE EN SECTION 2 DES PARCELLES 109 ET 139

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enjeu de cette résidence est de proposer des logements adaptés et labellisés HS2 pour les seniors et des logements pour les familles et les primo-accédants, le tout par un partenariat public-privé.

Pour ce partenariat, le choix s'est porté vers TELLOS IMMOBILIER, validé par délibération le 16 juillet 2021. La prochaine étape de ce partenariat est la session/vente des parcelles 109 et 139, section 2 d'une surface d'environ 40 ares. Cette transaction doit se faire avec comme objectif la session de la salle commune (d'une surface au plancher d'environ 164 m²) attenante à la résidence senior à la municipalité. Pour ce faire, le montage est en cours d'élaboration entre la commune, le notaire et TELLOS IMMOBILIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire les démarches et signer l'ensemble des actes chez le notaire pour la session/vente du terrain pour la résidence intergénérationnelle avec TELLOS IMMOBILIER.

2022-02-17 - MOTION EN FAVEUR DU CADENCEMENT FERROVIAIRE

Le cadencement présenté par le RER strasbourgeois (DNA du 5/11/2021) pour la ligne Strasbourg – Lauterbourg à hauteur de 30 trains/jour, au niveau de Herrlisheim, à l'horizon 2023 ne présente aucune évolution par rapport à la situation actuelle et se situe en-dessous de nos attentes.

Or, il était prévu de mener ce projet en coordination avec la mise en place de la ZFE de l'Eurométropole de Strasbourg.

En effet, les élus du PETR de la Bande Rhénane se sont rencontrés en 2018 et 2019 dans le cadre d'ateliers du Grenelle des mobilités animés par l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération strasbourgeoise). En juin 2019, le Comité syndical a confirmé son intérêt pour la démarche collective du Grenelle aux côtés de l'EMS, l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin. Une commission du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) s'est également penchée sur la thématique des mobilités pour l'inscrire dans le projet de territoire du PETR adopté en janvier 2020.

Les mobilités représentent un enjeu très important de la Bande Rhénane, dans le contexte suivant :

- la valorisation de sa position d'interface Est/Ouest et Nord/Sud,
- un positionnement au cœur des grands corridors européens et transfrontaliers,
- une articulation entre les mobilités, l'aménagement du territoire et la dynamique économique. Citons en particulier le développement de la nouvelle zone d'activités entre Herrlisheim et Drusenheim,
- une inquiétude majeure : les trafics poids lourds et autoroutiers génèrent à eux seuls 50% des rejets de CO₂ sur le territoire.

La transition écologique indispensable s'appuie sur le nécessaire développement de la ligne Strasbourg Lauterbourg et du Réseau Express Métropolitain via notamment une amélioration du cadencement. En complément, conformément aux orientations du SCoT de la Bande Rhénane Nord qui impose une densification de

l'urbanisation autour des gares pour favoriser les transports collectifs et intermodalités en modes doux (vélos...), les élus du PETR souhaitent que la desserte vers le nord de l'Alsace soit étudiée afin d'améliorer la fréquence et les connexions avec l'Allemagne voisine.

La communauté de communes du Pays Rhénan s'est engagée massivement pour faire face aux enjeux de mobilités de demain.

Soucieuse de répondre à un accroissement de la fréquentation des gares locales situées sur la ligne TER Strasbourg-Lauterbourg, et notamment jusqu'à Roeschwoog, la communauté de communes du Pays Rhénan a pris la compétence d'aménagement, de création et d'entretien des aires de stationnement et des voiries desservant les gares et les pôles d'échange multimodaux. Elle a engagé des travaux lourds sur 7 gares (250 places de stationnement supplémentaires en 2 ans, 2 Millions d'euros de travaux cofinancés par la Région).

Plus récemment, soucieuse d'anticiper au mieux la ZFE mise en place à l'Eurométropole, elle a engagé un vaste programme de mise en place de bornes de recharge électrique en 2021 spécifiquement dans les secteurs gare (programme de 2 millions d'euros soutenu par la Région Grand Est).

Ainsi, dans le cadre du plan d'actions visant à améliorer l'intermodalité et les capacités de stationnement autour de ces gares, des avancées ont pu se faire ensemble en lien avec la Région Grand Est et SNCF.

La dynamique de développement urbain constatée sur le territoire de l'EPCI et sa densification laisse apparaître un potentiel de mobilité en accroissement constant.

Le développement de l'offre ferroviaire est donc vital et indispensable.

Les perspectives annoncées récemment en matière de ZFE non acceptables du point de vue social sans augmentation de cadencement de la ligne ferroviaire sauf à risquer encore davantage de discriminations territoriales

Le Réseau Express Métropolitain tient un rôle fondamental pour le territoire de la Bande Rhénane Nord dans le cadre de la mise en place de la ZFE (Zone à faibles émissions métropolitaine) qui impactera nos habitants au-delà de la métropole.

L'ensemble des démarches prospectives, de faisabilité ou opérationnelles doit s'inscrire dans une perspective de développement du ferroviaire et représenter une opportunité visant à améliorer la desserte en tant qu'alternative efficace à la voiture individuelle. Pour ce faire il convient de passer d'une cadence à la demi-heure à une cadence au quart d'heure en période de pointe, et de rendre la desserte continue y compris en heures creuses et en développement d'amplitude comme cela se pratique déjà ou d'ici 2022/2023 sur d'autres lignes du réseau alsacien (Molsheim, Sélestat, Haguenau).

Cela permettra d'envisager une meilleure desserte quotidienne en période de pointe ainsi qu'en période creuse, pour répondre à la demande apparaissant en augmentation pour des déplacements réalisés entre 9h00 et 16h00. Il en est de même pour l'augmentation des amplitudes notamment en fin de soirée qui à ce stade ne permettent pas de liaison au-delà de 20h23 au départ de Strasbourg. Les élus expriment l'ambition de desserte quotidienne en continu qui placerait notre territoire au même niveau de performance que les communes voisines du Bade Wurtemberg et contribuerait à alléger sensiblement les flux autoroutiers ainsi que les flux à l'entrée nord de Strasbourg dans un contexte contraint accru par la ZFE.

En effet, ces enjeux dépassent le cadre territorial de la Bande Rhénane et contribueraient au développement de l'activité ferroviaire à l'échelle du Rhin Supérieur.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'appui de la présente motion, la Région Grand Est en tant qu'autorité organisatrice ainsi que l'Eurométropole intéressée par

la performance de cette ligne en gare de Schiltigheim – Bischheim et au titre des impacts de leur projet de ZFE sur leur territoire et leur territoire voisin, en faveur des perspectives REM améliorées suivantes pour la ligne de Strasbourg à Lauterbourg :

- la mise en place d'un cadencement du Réseau Express Métropolitain au ¼ heure en période de pointe jusqu'à **Roeschwoog** (souhait de la Commune de Dalhunden) et à la ½ h jusqu'à Lauterbourg,
- l'amélioration de la desserte de toutes les gares sur la ligne,
- la mise en place d'une desserte continue y compris en heures creuses et en développement d'amplitude comme cela se pratique déjà ou d'ici 2022/2023 sur d'autres lignes du réseau alsacien (Molsheim, Sélestat, Haguenau),
- l'augmentation de la desserte vers le nord de l'Alsace afin d'améliorer la fréquence et les connexions avec l'Allemagne voisine,
- une prise en compte de l'urgence en coordination avec les échéances de la ZFE.

Motion adoptée à l'unanimité.

2022-02-18 - MOTION DROIT ALSACIEN-MOSELLAN

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, Conseil Municipal de la commune de Dalhunden demandons, à l'unanimité, à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires. Nous demandons que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

2022-02-19 - AVIS CONCERNANT LA FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'ÉGLISE PROTESTANTE RÉFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPARL)

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de «> consistoire de Strasbourg ». En application de l'article L. 2541-14 du code général des

collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Marie-Paule MOCKERS, Kevin SCHUTZ, Guylène TIMMEL, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse :

Etienne ACKER (pouvoir à Olivier SIX)

Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL)

Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON)

Isabelle WAGNER (pouvoir à Lorette PIHEN)

Absent sans excuse : Néant.

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

Rajout d'un point à l'ordre du jour : « Affectation des résultats »

2022-03-20 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Christine Kremser, de la liste des Rendez-vous citoyens, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation Madame Claudine Godchaux, suivante sur cette même liste, comme nouveau membre du Conseil Municipal.

2022-03-21 – DÉSIGNATION DES COMMISSIONS POUR MME CLAUDINE GODCHAUX

Après l'installation de Mme Claudine Godchaux comme nouveau membre du Conseil Municipal, il est décidé de la désigner membre dans les différentes commissions en remplacement du Mme Christine Kremser :

Commissions communales :

Commission d'appel d'offres : suppléante

Commission de la voirie, des champs et de la forêt : titulaire

Commission d'architecture et d'urbanisme : suppléante

Commission des impôts directs : titulaire

Organismes extérieurs :

Commission aménagement, équipements et environnement de la CCPR

Conseil de fabrique de l'église catholique

Commissions thématiques intercommunales :

Commission aménagement, plan climat et mobilités

2022-03-22 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Après l'installation de Mme Claudine Godchaux comme nouveau membre du Conseil Municipal, il est décidé de la désigner membre de la commission de contrôle des listes électorales.

2022-03-23 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2021 et lui rend compte des recettes et des dépenses effectuées au cours de l'exercice. Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier Voelckel, premier adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 comme suit :

(tableau page suivante)

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2021	471 608,70	Total Recettes 2021	617 299,92
Report 2020	0,00	Report 2020	118 970,49
Total Général	471 608,70		736 270,41
Balance			264 661,71
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2021	177 662,73	Total Recettes 2021	125 224,76
Report 2020		Report 2020	180 425,39
Total Général	177 662,73		305 650,15
Balance investissement			127 987,42
Balance générale			392 649,13

2022-03-24 – COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier de Drusenheim qui retrace les dépenses et les recettes de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2022-03-25 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le Conseil Municipal, vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS - Année 2021 pour 2022			
Balance 2021	264 661,71		
Proposition	Report 2021 en section de fonctionnement	60 000,00	
	Report 2021 en section d'investissement	204 661,71	

2022-03-26 – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, article par article et chapitre par chapitre, et après avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet, vote les crédits budgétaires au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2022	650 000,00	Total Recettes 2022	600 000,00
		Report 2020	60 000,00
Total Général	650 000,00		660 000,00
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2022	652 000,00	Total Recettes 2022	572 600,00
RAR 2021	60 600,00	Report 2020	127 987,42
		Affectation 2021	204 661,71
Total Général	712 600,00		905 249,13
Budget total	1 362 600,00		1 565 249,13

- Arrête le budget primitif en dépenses à la somme de 650 000 € et en recettes à la somme de 660 000,00 € pour la section de fonctionnement et en dépenses à la somme de 712 600,00 €, en recettes à la somme de 905 249,13 € pour la section d'investissement

- Choisit le régime optionnel des provisions pour les risques et dangers de fonction courants.

- Reconstitue l'automatisme des rémunérations du Maire, des Adjoints, de l'agent administratif, de l'agent d'entretien, de l'agent spécialisé de la classe maternelle et de l'agent de service pour l'exercice 2022.

2022-03-27 – PRISE EN CHARGE COTISATIONS FONCIÈRES C.A.A.A. (CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLE)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les 2/3 des propriétaires fonciers du ban de la commune se sont décidés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de prendre en charge la totalité de la cotisation soit 6 495 € à la C.A.A.A. pour l'année 2022.

2022-03-28 – NUMÉRISATION ET INDEXATION DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de la numérisation des actes d'état-civil. Cette numérisation permettra la sécurisation et la pérennisation des registres, le stockage dans le logiciel de l'état-civil de tous les actes, et la dématérialisation des actes de l'état-civil.

Ainsi, et sans changer de logiciel, la commune disposera de l'ensemble des actes de l'état-civil, entièrement numérisés, facilement accessibles et centralisés. Par ailleurs, une bonne conservation des registres est alors assurée par l'absence de manipulation.

Il a été pris contact avec la société Numérize pour cette opération. Elle nous propose un tarif de 5 278,20 € pour numérisation et indexation de 9 000 actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Numérize et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-03-29 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – RUE DE LA GRAVIÈRE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1^{er} avril 2022, le logement 3 pièces situé 253C rue de la Gravière à Monsieur Steeven SCHMALZ, domicilié 253C rue de la Gravière à Dalhunden et Madame Giulia PIPERATA domiciliée 2A rue du Stade à PREUSCHDORF. Le loyer est fixé à 500 €.

Les charges mensuelles (redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2023, en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$L1 = \frac{I1 \times Lo}{I0}$$

Dans laquelle :

Lo est le loyer au 01/04/2022

L1 est le loyer révisé

I0 est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 4^e trimestre 2021

I1 est le dernier indice de révision des loyers

- L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

- Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenuau.

- Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec les candidats retenus.

2022-03-30 – ENGAGEMENT D'UN AGENT SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2022

Le Maire propose au Conseil Municipal d'engager un agent saisonnier pour l'été 2022 afin d'accompagner notre agent technique dans ses tâches quotidiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de saisonnier à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à travailler avec le service technique communal.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

La rémunération se fera selon un montant global forfaitaire de 1 603,12€ (SMIC mensuel).

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2022

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Eric MERKEL, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absent avec excuse :

Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Olivier SIX)

Marie-Paule MOCKERS (pouvoir à Stéphanie WOLFF)

Absent sans excuse : Kévin SCHUTZ

Le Conseil Municipal désigne Esther SCHILLING en tant que secrétaire de séance.

2022-05-31 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF

Le service de gestion comptable a fait part que le compte 7751 (Produites des cessions d'immobilisation) présente une prévision de 2 500€ ne pouvant être prise en charge. Cette prévision doit être affectée à un autre compte de classe 7.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative d'affectation de cette somme au 773.

2022-05-32 – NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 16 juillet 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

Autorise Monsieur le Maire

- Pour l'exercice 2022, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'État, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

2022-05-33 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE

Le CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - du Bas-Rhin est une association à compétence départementale, et ayant des missions d'intérêt public.

Le CAUE du Bas-Rhin est composé d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes qui conseillent gratuitement les particuliers et qui accompagnent les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune...) et privés (associations, entreprises...) en ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de leur projet.

Le Maire expose au Conseil Municipal les avantages de faire appel à ce cabinet de conseil pour avoir une étude,

une vision extérieure et un accompagnement pour le réaménagement des espaces publics et des centralités et la création d'un accueil périscolaire.

Cet accompagnement se fait par la signature d'une convention pour l'accomplissement de la mission, qui s'achèvera au plus tard 18 mois après la date de signature et par une participation volontaire et forfaitaire au fonctionnement du CAUE à hauteur de 6 000 €.

Cette contribution s'effectuera en 4 versements de 1 500 € à intervalle de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement pour le montant forfaitaire de 6 000 € et d'adhérer à l'association pour le montant forfaitaire de 250 €.

2022-05-34 – REMPLACEMENT DÉFIBRILLATEUR EXTÉRIEUR MAIRIE

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le défibrillateur et l'armoire extérieure installés à la mairie.

Offres de la société CARDIAPULSE :

- remplacement de l'armoire : 514,80 €

- nouveau défibrillateur : 1 318,80 €

Une initiation au grand public sera également programmée.

De même, il serait judicieux de déplacer à l'extérieur celui du club-house de l'USD. Actuellement installé à l'intérieur du bâtiment, celui-ci n'est pas accessible lorsque le club house n'est pas ouvert (par exemple pour les activités sportives scolaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les offres de la société CARDIAPULSE et autorise Monsieur le Maire à les signer, ainsi que faire le nécessaire pour le déplacement de l'armoire au club-house de l'USD.

2022-05-35 – CONCESSIONS CIMETIÈRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le nouveau mode de fonctionnement de la trésorerie nécessite de joindre aux mandats la délibération du Conseil Municipal justifiant les prix. Cela est nécessaire pour les concessions cimetières, pour lesquelles nous n'avons pas de délibération récente.

Par la même occasion, il est proposé de revoir ces prix.

Prix actuels pour des concessions de 30 ans :

- Concession tombe simple : 70 €

- Concession tombe double : 140 €

Prix actuel pour les concessions de 15 ans :

- Colombarium : 900 €

Prix à partir du 01/06/2022 pour des concessions de 30 ans :

- Concession tombe simple : 100 €

- Concession tombe double : 200 €

Prix à partir du 01/06/2022 pour les concessions de 15 ans :

- Colombarium : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette modification tarifaire à compter du 01/06/2022.

2022-05-36 – RÉPARATION BARRIÈRES MUEHLWEG

Le Maire rappelle que le chemin du Muehlweg est fermé par des barrières les dimanches et jours fériés selon l'arrêté du 20 décembre 2021 pour permettre aux piétons et cyclistes de se promener en toute sécurité !

Celles-ci ont été forcées à 2 reprises le week-end de Pâques :

- Vendredi 15 avril entre 18h et 20h

- Lundi 18 avril vers midi

Pour la dégradation du vendredi, une voiture avec 4 hommes à bord a été filmée forçant la barrière côté village et il a été constaté une dégradation de la barrière côté Rhin.

Afin de pouvoir les refermer pour le week-end de Pâques, elles ont fait l'objet d'une réparation provisoire.

Un témoin a vu une voiture forcer la barrière côté Rhin, venant de Dalhunden (la voiture était sur le chemin fermé à la circulation). Le modèle de voiture et la plaque d'immatriculation ont été relevés.

Les 2 dégradations ont fait l'objet d'un dépôt de plainte à la gendarmerie pour trouver et sanctionner les coupables.

Pour la remise en état et le renforcement des barrières, un devis a été proposé par la société TH SIGNALISATION pour la somme de 1 560 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société TH SIGNALISATION et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-05-37 – TRAVAUX DE DÉSHERBAGE ET BALAYAGE DES RUES COMMUNALES

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à une société spécialisée dans le désherbage et le balayage des routes de la commune.

Il s'agirait de faire un essai sur l'ensemble des routes de la commune et si l'intervention est concluante programmer 2 interventions par an.

Le principe est l'utilisation d'une brosse de désherbage et d'une balayeuse aspiratrice.

Offre de la société ALBA :

- balayeuse aspiratrice avec chauffeur 149 €
- supplément brosse de désherbage 34 €
- Temps estimé : 2 jours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'essai et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de la société ALBA.

2022-05-38 – DROIT DE PLACE DU MESSTI 2022

Le Conseil Municipal décide de fixer le droit de place du messti 2022 à 50 € par stand.

Le messti se tiendra les 1^{er} et 2^e week-end du mois de juillet.

Les titres de recettes parviendront aux différents stands au courant du mois de juin.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter le propriétaire en face de la place de la mairie pour l'informer de l'installation des stands.

2022-05-39 – SUBVENTION SOCIÉTÉ DE MUSIQUE MUNICIPALE ALSATIA

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à la Société de Musique ALSATIA de Drusenheim pour la prestation au monument aux morts du 7 mai 2022.

2022-05-40 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USD

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour le jubilé 80 + 1 ans de l'USD.

2022-05-41 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OMSALD

Pour la première fois, et sur demande de la municipalité, l'OMSALD va organiser une fête du 14 juillet qui se tiendra le soir du 14 juillet à l'étang de pêche.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 650 € pour couvrir les frais du feu d'artifice et de la musique.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER.

Absents avec excuse :

Olivier SIX (pouvoir Didier VOELCKEL)

Kévin SCHUTZ (pouvoir Isabelle WAGNER)

Jean-Michel STRAUB (pouvoir Esther BUSSON)

Stéphanie WOLFF (pouvoir à Lorette PIHEN)

Absent sans excuse : Néant.

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance

2022-07-42 – RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI – CAE)

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le maire propose de mettre en œuvre un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal de la Commune de DALHUNDEN

Après en avoir débattu,

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

DÉCIDE

- De mettre en œuvre le recrutement de M. Thibault SCHWALLER dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Ce contrat sera d'une durée initiale de 06 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- D'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Collectivité européenne d'Alsace pour ce recrutement.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2022-07-43 – RÉVISION DE LA SUBVENTION DE L'OMSALD

Dans sa dernière réunion, le Conseil Municipal avait décidé l'attribution à l'OMSALD d'une subvention de 4 650 € pour couvrir les frais du feu d'artifice et de la musique.

Pour des raisons de responsabilité, la commune prendra directement en charge la facture du feu d'artifice.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 150 € pour la musique.

2022-07-44 – ADOPTION D'UN CONTRAT D'ADHÉSION RÉVOCABLE AU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Comme le prévoit le code du travail aux articles L 5424-1 et L 5424-2, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs assurent en principe directement l'indemnisation de leurs anciens agents privés d'emploi : c'est le système de l'auto-assurance.

Ils peuvent toutefois adhérer au régime d'assurance chômage pour l'ensemble de leurs agents contractuels et non statutaires, ce qui les libère de la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage.

I. L'indemnisation des agents privés d'emploi

1. Fonctionnaires titulaires et stagiaires : l'auto-assurance obligatoire

Pour ses anciens fonctionnaires (titulaires et stagiaires) privés d'emploi, la collectivité fonctionne obligatoirement en auto-assurance : elle assure elle-même le versement de l'allocation chômage et indemnise sur ses fonds propres les agents involontairement privés d'emploi.

2. Agents contractuels et non statutaires : choix entre l'auto-assurance et l'adhésion au régime d'assurance chômage.

Pour leurs anciens agents contractuels et non statutaires, les collectivités territoriales peuvent choisir l'un des deux systèmes suivants :

- l'auto-assurance : la collectivité assure la charge financière de l'allocation (aucune contribution à l'URSSAF n'est alors due au titre de l'assurance chômage) ;
- l'adhésion au régime d'assurance chômage : Pôle Emploi assure la charge financière de l'allocation et la collectivité lui verse une contribution dont l'assiette est constituée par les rémunérations brutes de l'ensemble des agents couverts par l'adhésion.

II- Dispositif en vigueur et proposition d'adhésion à Pôle Emploi

La commune a fait jusqu'alors le choix de l'auto-assurance ;

Afin de ne pas supporter la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage des agents contractuels et non statutaires, la Commune doit adhérer au régime d'assurance chômage.

Dans cette perspective, la Commune, en tant qu'employeur public, doit formuler une demande auprès du Pôle Emploi territorialement compétent, par l'intermédiaire de l'URSSAF.

L'adhésion est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable, par tacite reconduction, pour la même durée. Elle peut être dénoncée 1 an avant le terme du contrat.

Les droits aux allocations sont ouverts par Pôle Emploi après l'écoulement d'une période de stage de 6 mois de date à date dont le point de départ est la date d'effet de l'adhésion révoquant et qui correspond au 1er jour du mois civil qui suit la date de signature du contrat.

Pendant cette période dite de « stage » des 6 premiers mois à compter de la date d'effet de l'adhésion, la Commune devra verser les contributions à l'URSSAF et continuer à assurer l'indemnisation chômage de ses agents dont la fin de contrat de travail intervient au cours de cette période. La Commune devra également continuer à indemniser les demandeurs d'emploi dont les droits ont été ouverts avant l'adhésion.

Le contrat d'adhésion est signé entre la Commune et l'URSSAF.

Vu le code du travail, et notamment les articles L 5424-1 et L 5424-2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et notamment l'article 25 ;

Vu la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi ;

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage ;

Vu la circulaire n° 2012-01 du 3 janvier 2012 informant les employeurs publics des modalités d'application, aux agents du secteur public, des nouvelles règles de l'assurance chômage ;

Vu le contrat d'adhésion annexé ;

DÉLIBÈRE

1. L'adhésion révoquant de la Commune de Dalhunden au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels et les agents non statutaires recrutés par contrat d'apprentissage est approuvée.

2. Le contrat susvisé est approuvé.

3. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022.

2022-07-45 – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) nous fait savoir que la Commune fait partie du recensement pour l'année 2023 (du 19 janvier 2023 au 18 février 2023). En référence à la lettre n° 2022_13611_DR67_SES67 du 16 mai 2022, il est demandé de bien vouloir désigner un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Mme Carole MOCKERS, adjoint administratif

territorial principal de 2ème classe, coordonnateur communal qui sera rémunérée en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ou prime.

2022-07-46 – PISTE CYCLABLE RD737 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour la mise en place d'un schéma directeur cyclable avec comme objectif de répondre à une stratégie territoriale dans laquelle la mobilité, et en particulier le vélo, est identifiée comme levier d'action prioritaire.

En concertation avec les communes et le bureau d'études ITEM, un maillage cyclable de 180 km a été retenu en différentes catégories de liaisons.

Pour rappel, ces catégories sont :

- L'axe du Rhin ;
- Le maillage structurant ;
- Le maillage complémentaire ;
- Le maillage local ;
- Le maillage de rabattement sur l'axe Rhin.

La RD737 – Sessenheim – Dalhunden – Drusenheim fait partie du maillage structurant.

Dans un courrier adressé à Mme Dollinger, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace, du 3 mai 2022, la Communauté de Communes du Pays Rhénan met en avant l'ambition d'encourager la pratique du vélo et de développer des aménagements cyclables. Notre axe structurant RD737 est bien mentionné, ce qui est une très bonne chose.

L'aménagement proposé est une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB). Aménagement peu contraignant qui consiste à redéfinir la voirie actuelle par la réalisation d'un marquage continu au sol, d'une signalisation verticale et d'un abaissement de la vitesse. En résumé, l'emprise au sol de la voirie reste la même avec un marquage au sol qui privilégie le cycliste et une voie centrale pour les voitures. Cette voie centrale est partagée par les voitures dans les 2 sens de circulation, et elles devront se rabattre sur les voies cyclables pour se croiser.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette solution technique pour les raisons suivantes :

- Trafic routier trop important pour une telle solution. Une CVCB est envisageable pour un niveau de circulation inférieur à 2000 véhicules/jour, ce seuil critique est dépassé sur la RD737 (dernier relevé datant de 2021) ;
- Manque de visibilité en raison des virages.

Et demande que la RD737 fasse l'objet d'une étude technique de faisabilité, en liaison avec la CeA, pour d'autres aménagements (exemple : élargissement de voie pour réaliser une bande cyclable...).

Le développement de la mobilité douce fait partie des priorités du Conseil Municipal. Par contre, les aménagements doivent être adaptés à la route pour la sécurité de l'ensemble des usagers.

Godchaux, suivante sur cette même liste, comme nouveau membre du Conseil Municipal.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse :

Etienne ACKER (procuration à Didier VOELCKEL)

Claudine GODCHAUX (pas de procuration)

Kévin SCHUTZ (procuration à Olivier SIX)

Jean-Michel STRAUB (procuration à Esther BUSSON).

Absent sans excuse : Néant.

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

Rajout du point 10 à l'ordre du jour "Convention de partenariat entre l'école Laurent Mockers, la RIEOM de Drusenheim et la commune pour le compostage autonome de biodéchets".

2022-09-47 – RÉSIDENCE SENIOR/ INTERGÉNÉRATIONNELLE : PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES RÉSIDENTS ET LES VISITEURS

Dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de nouvelles règles pour le stationnement entreront en vigueur.

Pour les logements collectifs :

- 2 places de stationnement non clos par logement
- 1 place visiteur pour 3 logements ou par tranche de 300 m²

Il faudrait donc un total de 60 stationnements non clos pour les 27 logements et les 1584 m² de surface habitable de la résidence.

Initialement, il était prévu 2 stationnements par logement pour la résidence conventionnelle (14 logements) et 1,5 stationnement pour la résidence sénior (13 logements), partant du principe que les séniors n'auront pas tous 2 véhicules par logement, soit 48 places et 51 places étaient envisagées.

Cette prévision initiale peut être optimisée en condamnant l'accès par la rue des Jardins, qui permettrait 3 places de stationnement supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider la solution initiale avec condamnation de l'accès de la rue des Jardins pour les places de stationnement de la résidence et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour application à la zone du projet.

2022-09-48 – APPROBATION PROJET : RESTAURATION CAMPANILE DE LA MAIRIE

La restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti communal font partie des engagements du conseil municipal.

Parmi le patrimoine remarquable de la commune, la Mairie occupe une place particulière. En effet, il s'agit d'un bâtiment à colombage, dans la tradition alsacienne, pourvu d'un porche avec des colonnes en bois qui est une caractéristique du style napoléonien, très rare en alsace du Nord.

Il s'agit de l'une des deux casernes de Drusenheim achetée aux enchères en 1817, et reconstruite avec quelques modifications. La date de 1826 figure sur le campanile.

Ce dernier est en très mauvais état et présente, notamment côté sud, des faiblesses au niveau de la structure et des ouvertures. Plusieurs lames des persiennes sont déjà tombées sur la chaussée mettant en danger les riverains.

Il est donc urgent de prévoir une restauration du campanile afin de le sécuriser.

Ces travaux devront se faire dans le respect et la valorisation du patrimoine.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti TRAVAUX (détailler les différents postes)	34 410,00 €	AIDES PUBLIQUES		
- ECHAFAUDAGE mise en place d'un échafaudage réglementaire pour travaux de restauration		- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	18 925,50 €	55
- TRAVAUX DE RESTAURATION		- Subvention de la collectivité Européenne d'Alsace	8 602,50 €	25
dépose de la couverture + zinguerie du campanile / Désamiantage / Reprise des jambes de force en pied de beffroi en vieux chêne / Flasquage des faces externes des poteaux à facette en chêne neuf / Reprise à neuf des 8 abat-sons comprenant le remplacement des cadres, les planchettes en chêne brisé vue / Fourniture et pose d'une couverture en ardoise naturel du même format que l'existant / Fourniture et pose de la zinguerie (arêtiers, tablettes, rives) / Relevé ++ plans de fabrication		AUTRES		
		SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	27 528,00 €	
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	6 882,00 €	20
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	6 882,00 €		
TOTAL DÉPENSES	34 410,00 €	TOTAL RESSOURCES	34 410,00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°270 LIBELLÉ : Mairie Campanile.

2022-09-49 – APPROBATION PROJET : AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

Parmi les travaux nécessaires à l'entretien du cimetière, une attention particulière doit être apportée à la réfection des allées. En effet, il est constaté qu'un certain nombre est difficilement praticable. De plus, l'état actuel est propice aux mauvaises herbes et demande un temps considérable en entretien.

Pour ces raisons, le Maire propose au conseil municipal une réfection globale du cimetière en uniformisant l'aménagement par un gravillonnage adapté, posé sur géotextile, et soumet le devis de l'entreprise Pavage Muller :

- Enlèvement gravier et terre	7 690 € HT
- Fourniture et mise en place de géotextile, pose gravier, compactage	9 955 € HT
- Fourniture de gravier	5 300 € HT
	22 945 € HT
TOTAL	27 534 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société PAVAGE MULLER et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que faire appel à un huissier pour constater l'état des tombes.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°267 LIBELLÉ : Cimetière.

2022-09-50 – ORGANISATION DES CLÉS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Avec comme objectif la simplification de la gestion des clés des bâtiments communaux, le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement des serrures des bâtiments suivants :

- Mairie
- École
- Atelier municipal
- Club house
- Association de pêche
- Communs des logements de la rue de la Gravière

Au total, il s'agit de 38 cylindres sur plan avec un passe général et des sous-passes.

Les passes et sous-passes seront attribués selon un organigramme et remis contre décharge pour garder une vision globale des clés en circulation.

La SARL DROGUERIE KAUTZMANN de Drusenheim a fait un relevé détaillé des cylindres et propose la fourniture de 38 cylindres sur plan avec 43 sous-passes et 10 passes généraux au prix de 5 700 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de SARL DROGUERIE KAUTZMANN et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-09-51 – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Suite à la campagne d'essais effectuée par le SDEA de débit et de pression sur les équipements de lutte contre l'incendie de la commune, il a été constaté que les poteaux auxiliaires PA1 (rue du Moulin), PA8 (rue de la Moder) et PA19 (rue de la Paix) sont hors services.

Leur réparation n'étant plus envisageable, un remplacement par 3 nouveaux équipements en diamètre 100 mm et avec 3 sorties est proposé par le SDEA.

La participation forfaitaire demandée à la commune est de 1 550 € HT par appareil soit un total de 4 650 € HT pour les 3 poteaux incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du SDEA et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2022-09-52 – CONVENTION RELATIVE À LA MISSION CONFORMITÉ CONTRÔLE EN ADS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Dalhunden avait adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) pour différentes missions.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention
9. L'Information Géographique
10. Le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme

· Concernant le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme

Par délibération du 14 janvier 2020, le Comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure, aux côtés de la commune, la mission « conformité et contrôles en ADS » relative à la police de l'urbanisme. La mission porte sur la vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées et sur le contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention jointe en annexe.

Le concours apporté par l'ATIP pour la mission "Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols" donne lieu à une contribution fixée annuellement par le Comité syndical. Pour 2022, elle s'établit comme suit :

- Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180€.
- La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
 - o Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
 - o Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
 - o Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225€
 - o La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
- Vu** la délibération du 14 janvier 2020 du Comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission contrôle et conformité en ADS ainsi que les contributions correspondantes ;
- Vu** la délibération n°2021/19 du 7 décembre 2021 modifiant les statuts de l'ATIP relative à la mission Conformité et Contrôle en ADS.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Approuve la convention relative à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) ».

Prends acte du montant de la contribution fixée chaque année par délibération du Comité syndical de l'ATIP, et

qui s'établit pour 2022 de la façon suivante :

- Un forfait annuel acquitté au premier semestre dont le montant est calculé à partir d'un nombre d'actes prédéfini par la commune en fonction de ses besoins ; le tarif unitaire de l'acte est fixé à 180€.
- La commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes supplémentaires. Les demandes en sus seront honorées en fonction de la disponibilité de l'équipe. Le tarif dépend du niveau de complexité de l'acte, le barème est le suivant :
 - o Un permis de construire = 1 acte soit 180 €
 - o Une déclaration préalable = 0,75 acte soit 135 €
 - o Un permis d'aménager = 1,25 acte soit 225€
 - o La visite de contrôle sera facturée 180 € (même si elle ne donne pas lieu à un procès-verbal).

Autorise le Maire à signer la convention.

2022-09-53 – DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICE DES CLÔTURES

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est pas requis à ce jour. Néanmoins, le respect du règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est la règle pour une modification de clôture ou une nouvelle clôture, mais celui-ci n'est pas obligatoirement connu de tout un chacun.

Pour cette raison, il apparaît souhaitable d'instaurer l'obligation de soumettre toutes les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune afin d'assurer le respect des règles d'urbanisme figurant dans le PLUi.

De plus une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété, mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage communal, qu'il convient de réglementer, d'autant qu'il est l'ouvrage immédiatement perceptible de la voie publique et susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, d'un quartier. L'absence de contrôle pourrait donc s'avérer dommageable pour la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal de soumettre l'édification d'une clôture à une procédure de déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de soumettre l'édification d'une clôture à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2022-09-54 – DÉCLARATION PRÉALABLE RÉNOVATION DE FAÇADES

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décret du 27 février 2014, les formalités administratives relatives aux travaux de ravalement d'une façade sont allégées. En effet, la rénovation à l'état initial de la façade est ainsi dispensée de déclaration préalable de travaux.

Néanmoins, afin d'encadrer et s'assurer du respect du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il est proposé au conseil municipal de soumettre la rénovation de façades à une procédure de déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de soumettre la rénovation de façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal et autorise la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2022-09-55 – OUVERTURE DE LA ROUTE VNF ET UTILISATION DU MUEHLWEG

La route VNF (Voies navigables de France) sera ouverte aux cyclistes du PK312.2 au PK333.3 (d'Offendorf à Neuhaeusel) à partir du 23 septembre 2022.

Le Maire informe le Conseil Municipal que sa demande d'ouverture du tronçon reliant le Muehlweg au bac de Drusenheim à la circulation des véhicules motorisés a été prise en compte et que les usagers sont désormais dans la légalité en empruntant ce tronçon. Le tronçon sur le ban communal allant vers le nord du territoire (vers Statmmatten) reste interdit aux véhicules motorisés (sauf ayants droit et cyclistes).

Par contre, le Muehlweg n'est pas adapté aux véhicules de grand gabarit, et pour éviter leur passage, ainsi que

d'assurer la sécurité, un arrêté municipal a été pris en date du 15 septembre 2022 pour interdire la circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 3,5 tonnes.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux véhicules agricoles, aux forces de l'ordre, aux véhicules gestionnaires de la voirie et aux véhicules de secours.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des nouvelles modalités d'utilisation de cette route et approuve à l'unanimité les dispositions de l'arrêté municipal portant limitation de tonnage sur le Muehlweg.

2022-09-56 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉCOLE LAURENT MOCKERS, LA RIEOM DE DRUSENHEIM ET LA COMMUNE POUR LE COMPOSTAGE AUTONOME DE BIODÉCHETS

Au 1^{er} janvier 2023 l'état impose aux collectivités la gestion du biodéchet. Dans ce cadre, la RIEOM s'est engagée en 2021 dans la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés. Ce projet vise à réduire de 7% la quantité de déchets produits sur le territoire de la CPPR d'ici 2026 et le compostage est un enjeu déterminant.

À cet effet, la RIEOM propose l'accompagnement et la mise en place de sites de compostage partagé.

Afin de sensibiliser les enfants de l'école primaire Laurent Mockers, le Maire propose au conseil municipal un partenariat tripartite entre l'école, la RIEOM et la Commune pour mener un projet pédagogique de compostage de biodéchets. Il s'agit de l'installation d'un dispositif de compostage composé de trois bacs qui sera suivi par les enseignantes et approvisionné par les parents d'élèves volontaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le soutien de la commune au projet de composteur partagé, et autorise le Maire à signer la convention tripartite à passer avec l'école primaire et la RIEOM.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Kévin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse :

Esther BUSSON (pouvoir à Olivier SIX)

Sylvie GLAVASEVIC (pouvoir à Lorette PIHEN)

Marie-Paule MOCKERS (pouvoir à Guylène TIMMEL).

Absent sans excuse : Néant.

Le Conseil Municipal désigne Étienne ACKER en tant que secrétaire de séance.

2022-10-57 – APPROBATION DEVIS PROJET RESTAURATION CAMPANILE DE LA MAIRIE

Le projet de restauration du campanile de la Mairie a été approuvé à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre.

Afin de préparer le budget primitif de la commune, 2 sociétés spécialisées dans ce domaine ont été contactées pour établir une proposition économique et technique dans le respect et la valorisation du patrimoine et économique. La date de validité des devis étant dépassée, une actualisation des devis a été demandée.

Seule la société CHARPENTES MOOG a donné suite à notre demande en réactualisant sa proposition commerciale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société CHARPENTES MOOG et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 39 610,00 €.

Le projet est prévu au budget primitif opération d'équipement n°270 LIBELLÉ : Mairie Campanile.

2022-10-58 – RENOUELEMENT DE BAUX DE FERMAGES

Le Maire expose au Conseil Municipal le retour de 35 ha de terres agricoles suite à l'arrêt d'activité de Marc Deiber. La mise à disposition des terres a été affichée en Mairie avec un délai de dépôt des candidatures au 1^{er} septembre. Quatre candidatures ont été reçues soit par courrier ou rendez-vous en Mairie. Il s'agit d'un agriculteur de la commune et de trois agriculteurs des communes voisines (Sessenheim et Stattmatten).

Le Conseil Municipal souhaite que la répartition des parcelles soit rationalisée afin de former des îlots complets pour permettre aux agriculteurs d'optimiser leur travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide unanimentement une répartition entre :

- Freddy Wolff, pour qui le conseil municipal prend en considération l'intention de son fils, actuellement au lycée agricole, de s'installer à l'issue de ses études pour reprendre et développer l'exploitation familiale.
- Diane Binder, jeune agricultrice, de Sessenheim.
- Arnaud Metzger de Stattmatten.

Les nouveaux baux feront figurer le respect d'une trame verte de 5 m aux abords des lotissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 4 620,00 €.

2022-10-59 – GESTION DU PARC ÉCLAIRAGE

Le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'un diagnostic et la mise en place d'une GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur) sur l'éclairage public. Il s'agit d'une gestion assistée d'un logiciel destiné aux services de maintenance du parc d'éclairage.

Ce diagnostic se ferait sur l'ensemble du réseau et des armoires de la commune, avec présentation d'un rapport précis et d'une base de données précise, d'un plan de patrimoine et identification des mâts avec la mise à disposition d'une plateforme de suivi et de gestion informatique sur page web et application mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 4 620,00 €.

2022-10-60 – ACQUISITION IMMOBILIÈRE SECTION 2 – PARCELLE 41

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il s'agit d'une parcelle centrale et stratégique pour le développement et l'aménagement du centre village. La destination de cette parcelle est définie dans la modification N°1 du PLUi sous DAL01 :

Aménagement d'un parking et d'un espace public entre la mairie et l'école et création d'équipement(s) scolaire(s) et/ou périscolaire en lien avec l'école existante.

Dans le cadre de la succession de Mme Élise Luck, épouse Sohn, la commune pourrait en faire l'acquisition amiable. France Domaine a été mandaté pour faire l'évaluation du bien.

La valeur vénale du bien est estimée à 307 000 euros :

- maison, terrain intégré de 8,48 ares : 171 000 euros.
- terrain détachable de 8 ares : 136 000 euros.

Après analyse de différents éléments, le Maire propose de faire l'offre d'acquisition au prix de 300 000 €, hors frais notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition de la propriété immobilière au prix de 300 000 €, hors frais notariés, et autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches pour son acquisition, à signer l'acte d'acquisition et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

2022-10-61 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – RUE DE LA GRAVIÈRE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1^{er} novembre 2022, le logement 2 pièces situé 253C rue de la Gravière à Madame Pierrette MUNZ, domiciliée 44 rue des Bateliers à Dalhunden.

Le loyer est fixé à 470 €.

Les charges mensuelles (redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2024 en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$LI = \frac{I_1 \times Lo}{I_0}$$

Dans laquelle :

Lo est le loyer au 01/11/2022

LI est le loyer révisé

I₀ est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 4^e trimestre

I₁ est le dernier indice de révision des loyers

- L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.
- Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.
- Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec la candidate retenue.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2022

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Kevin SCHUTZ, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER.

Absents avec excuse :

Sylvie GLAVASEVIC (pouvoir à Lorette PIHEN)

Olivier SIX (pouvoir à Didier VOELCKEL)

Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON)

Stéphanie WOLFF (pouvoir à Marie-Paule HISTEL)

Absent sans excuse : Néant.

En ouverture de séance le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter le point 5.

2022-12-62 – PRÉVOYANCE 2020 - 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 21 décembre 2022 ;

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADHÉRER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 01/01/2023.

DÉCIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 20 € mensuel.

CHOISIT de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI / l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire ;

PREND ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

AUTORISE le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

2022-12-63 – AGENTS RECENSEURS 2023 – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION

La Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes sont en charge des opérations de recensement. En 2023, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 19 janvier 2023 au samedi 18 février 2023. Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population.

La nomination du coordonnateur communal a été faite par délibération en date du 06/07/2022.

Pour le bon déroulement des opérations de recensement 2023, il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs. Tenant compte du nombre de logements (un peu plus de 500), il est nécessaire de prévoir 2 postes pour effectuer ces opérations.

Il est proposé de fixer leur rémunération selon le dispositif suivant :

- ½ journée de formation : 45 € net forfaitaires

- Tournée de reconnaissance : 70 € net forfaitaires

- Feuille de logement enquêté : 3 € net par feuille

- Bulletin individuel : 1,5 € net par bulletin

- Indemnité de frais de déplacement : 100 € net forfaitaires

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, en application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison, pour la période allant du 5 janvier 2023 au 18 février 2023.

ACCORTE de donner délégation au Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2023 et notamment la nomination des agents nécessaires,

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs,

APPROUVE le dispositif de rémunération des vacations « agent recenseur » tel que présenté ci-dessus.

2022-12-64 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE DE KILSTETT

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Louise Weiss de Kilstett a fait une demande de subvention pour un enfant de Dalhunden inscrit dans leur école.

Il s'agit d'une demande pour l'organisation d'une classe découverte à La Hoube du 9 au 13 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer le même montant, soit un total de 20€. (5€/jour/enfant)

2022-12-65 – ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET DES TROTTOIRS

La Maire expose au Conseil Municipal que malgré la sensibilisation des habitants à l'entretien des trottoirs et des caniveaux pour préserver un environnement propre et sécuritaire, une minorité d'entre eux n'est pas respectueuse de ces consignes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour que l'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Les obligations portent sur l'entretien des trottoirs jusqu'au caniveau pour :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- l'élagage des arbres et arbustes qui empiètent sur les trottoirs.

Le manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs et caniveaux devant chez soi fera l'objet d'un rappel auprès du propriétaire, du locataire ou du syndic pour une régularisation dans un délai de 3 semaines. Au-delà de ce délai, la commune fera intervenir un agent communal ou une société extérieure pour assurer l'entretien. Cette intervention sera facturée au résidant de l'habitation ou au syndic dans le cas d'un immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la mise en place de ce règlement de voirie, qui sera également conforté par un arrêté municipal.

2022-12-66 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF AU COMPTE 16 EN RECETTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant le budget primitif 2022.

Considérant qu'au compte 16 en recette de la section d'investissement, il est prévu un crédit de 300 000 €.

Décide d'ajuster le budget primitif par une décision modificative, en inscrivant au compte 16 en recette de la section d'investissement un crédit de 500 000 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative.

2022-12-67 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait prévu au budget de recourir à un emprunt pour financer l'acquisition immobilière Section 2 – Parcelle 41 et divers travaux à la mairie.

Compte tenu des besoins de financement de la section d'investissement du budget communal, Monsieur le Maire propose de souscrire un prêt d'un montant de 300 000 € ou 500 000 €.

Après avoir comparé les différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de contracter un prêt à taux fixe d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 500 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans, soit 240 mois
- Taux d'intérêt fixe de 2,95 %
- Frais de dossier : 300 €

- Profil de remboursement : échéances constantes
- Fréquence de remboursement : trimestrielle
- Montant de l'échéance : 6 250 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt et effectuer toutes démarches nécessaires pour l'obtention des fonds.

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget communal les crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt (intérêts et capital de la dette).

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères citoyennes, chers citoyens,
Encore une année riche en événements entre nettoyage de printemps, marche populaire et fête du 14 juillet. Le feu d'artifice du 14 juillet, une première pour notre village qui fut un grand succès au vu du grand nombre de personnes qui s'y sont déplacées.
Il y eu également nos retrouvailles pour le 40ème anniversaire en octobre mais aussi le marché de Noël en décembre et pour tout cela je voudrais remercier les représentants de la commune, les différentes associations représentatives et la population pour le soutien qu'ils ont pu apporter tout au long de l'année écoulée.
Il n'y a que grâce à vous et à une bonne dynamique associative que tout cela est réalisable. J'encourage toutes les personnes à continuer à participer dans cette solidarité et dans la bonne entente.
L'année 2023 s'ouvre à nous, j'espère le meilleur pour nous tous et peut-être quelques nouveautés à suivre.
J'ai déjà hâte de vous revoir très bientôt.
Je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer une très bonne année 2023.

Le président Daniel RUXER



NETTOYAGE DE PRINTEMPS SOUS UN MANTEAU BLANC

Samedi 9 avril au matin, une quarantaine de bénévoles se sont retrouvés dans un paysage hivernal pour le nettoyage de printemps organisé par l'OMSAL de Dalhunden.
Répartis en différentes équipes, les participants ont courageusement bravé le froid pour ramasser les immondices jetées dans la nature par des personnes irrespectueuses. Cimetières, parkings et cours d'eau ont également profité de cette mobilisation pour être nettoyés.
Cette matinée citoyenne s'est clôturée par un moment de convivialité, offert par la municipalité, avec un menu de circonstance, soupe aux pois – saucisses, pour réchauffer les participants.



MARCHE POPULAIRE 2022

Dimanche 1^{er} mai quelque 380 marcheurs se sont donné rendez-vous au hall des pêcheurs pour participer à notre traditionnelle marche populaire. C'est sous un soleil radieux que les participants ont ainsi pu déambuler sur un parcours de 5 km pour les novices et 10 km pour les plus courageux entre la forêt et la Moder.
Vers midi les nombreux marcheurs se sont retrouvés autour d'un steak frites bien mérité après leurs efforts.
Les lauréats du jour :
Groupes : Marcheurs du lundi 24 personnes, USD 14 personnes, Famille ROSSI 12 personnes.
Femme la plus âgée : Mme Madeleine ROSSI
Homme le plus âgé : Mr Alfred VIX
Les plus jeunes : Raphael KLEIN, Jules BONN, Gabin KUHN, Myla CALMEL, Julie ERHART et Ludivine KUHN.



LISTE DES MEMBRES DE L'OMSALD		
Président d'honneur	Michel DEGOURSY	Maire de Dalhunden
Président honoraire	Joseph RUFF	Ancien Président
COMITÉ DIRECTEUR		
Président	Daniel RUXER	Sapeurs-pompiers
1 ^{ère} vice-présidente	Dominique ROSCH	Chorale Les Rousserolles
Secrétaire générale	Cathy RENNER	Chorale protestante
Secrétaire adjoint	Jacky MATTER	Pétanque Club
Trésorière générale	Marie-Laure SCHUCKE	Escal gym
ASSESEURS		
Alphonsine LANTZ	APP	
Christophe RENNER	APP	
Raymond HIMMEL	Pétanque Club	
Marie-Paule HISTEL	Chorale Les Rousserolles	
Serge DOCKTER	Chorale Les Rousserolles	
Bernard KLEINMANN	Aviculture	
Charles METZGER	Aviculture	
Ernest SCHWOOB	Aviculture	
Alain HISTEL	Sapeurs-pompiers	
François SCHOTT	Sapeurs-pompiers	
Guyène TIMMEL	USD	
Jean-Yves GABEL	USD	
Lorette PIHEN	Escal Gym	

JANVIER

Les 20,21 & 22	Tournoi en salle organisé par l'U.S.D.	Gymnase intercommunal de Drusenheim
Dimanche 29	Thé dansant organisé par l'ESCAL GYM	à l'ESCAL Dalhunden

MARS

Samedi 4	Dîner dansant organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	à l'ESCAL Dalhunden
Dimanche 12	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL Dalhunden

AVRIL

Samedi 1 ^{er}	Nettoyage de printemps organisé par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs Dalhunden
Jeudi 13	Concours vétérans de pétanque organisé par le Pétanque Club	au terrain de pétanque de Dalhunden

MAI

Lundi 1 ^{er}	Marche populaire organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs Dalhunden
Dimanche 7	Cérémonie du 08 mai organisée par la municipalité	au Monument aux Morts
Lundi 8	Marché aux puces organisé par l'U.S.D.	au Parking de l'ESCAL

JUIN

Vendredi 30	Assemblée générale de l'USD	au stade de Dalhunden
-------------	-----------------------------	-----------------------

JUILLET

Samedi 1 & Dimanche 2	Messti - Fête annuelle du village	
Jeudi 14	Fête Nationale organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs Dalhunden

SEPTEMBRE

Jeudi 7	Concours de pétanque organisé par le Pétanque Club	au terrain de pétanque de Dalhunden
Samedi 16	Journée des associations	
Samedi 16 & Dimanche 17	Exposition avicole organisée par l'association d'aviculture	au Hall des pêcheurs Dalhunden
Samedi 30	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL Dalhunden

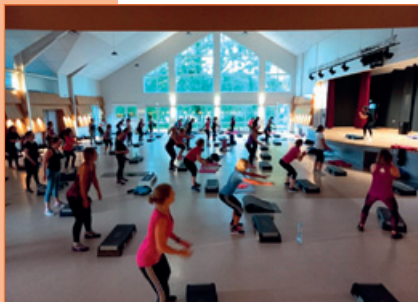
OCTOBRE

Samedi 7	Dîner dansant organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'ESCAL Dalhunden
Samedi 14	Nettoyage d'automne organisé par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs Dalhunden

DÉCEMBRE

Dimanche 3	Marché de Noël organisé par l'OMSALD	à l'ESCAL Dalhunden
Samedi 16 & Dimanche 17	Concert de Noël organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'Église Saint-Laurent Dalhunden

ESCAL GYM



L'escalgym, ses animatrices Patricia et Michèle, proposent à nouveau pour cette année 2022/2023, aux adultes et aux enfants différentes activités à la portée de tous : l'objectif principal étant le bien-être du corps et du mental dans une ambiance conviviale et ludique.

L'envie de se dépenser et de bouger a été un fait marquant lors de la dernière saison, suite aux restrictions sanitaires que nous avons connues.

Cette année encore (notre 17^e saison), la motivation de nos fidèles licenciés est incontestable. Ils ont répondu présents à l'appel de la rentrée du 12 septembre 2022, ainsi que de nombreux nouveaux adhérents qui nous rejoignent. Pour cette saison, nous comptons un total de 230 licenciés, avec notamment un franc succès pour le cours pilates et ses 110 adhérents.

À l'heure où la santé devient un enjeu public et une réelle importance dans le bien-être physique et mental, l'Association Escal Gym intègre à ses activités le Sport-Santé.

Les animatrices sont à l'écoute des pratiquants en choisissant les exercices les plus adaptés. Une activité régulière maintient les capacités physiques et sensorielles. Il est essentiel de les travailler pour limiter la perte fonctionnelle, pour entretenir l'équilibre, la masse musculaire et le capital osseux. L'objectif, construire un bénéfice santé. Il n'y a pas d'âge pour être acteur de sa santé et de son bien-être.

L'association a souhaité renouveler son engagement auprès de la lutte contre le cancer du sein en ce mois d'octobre rose. Nous avons organisé une journée de cours « en rose » à cette occasion. Tous les sportifs ont joué le jeu et une cagnotte a été mise à disposition pour leur permettre d'effectuer un don. Et pour entrer dans la nouvelle année, au vu de cette ferveur et cet entrain de se mouvoir, le comité de l'Escal Gym organise son 2^e thé dansant le dimanche après-midi 29 janvier 2023, avec notre fidèle DJ Dédé. En espérant vous retrouver nombreux et nombreuses pour ce moment de danse et de convivialité.



ENERGY KIDS

L'association accueille également les enfants de 6 à 12 ans et le programme Energy Kid's est un véritable entraînement sportif créé par des professionnels, psychomotriciens, kinésithérapeutes, professeur de fitness et autres intervenants.

Il faut savoir qu'à partir du CP, l'enfant se sédentarise beaucoup. Si aucune activité n'est pratiquée, il présentera des faiblesses au niveau de l'appareil de soutien. Aujourd'hui, selon les dernières statistiques, 37 % des enfants de 6 à 10 ans et 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activités physiques par jour.



Le cours proposé est ludique et inclut en s'amusant, la danse, des circuits sportifs, des jeux et de la médiation. Des retrouvailles chaque semaine qui permettent aux enfants de se dépenser dans une bonne ambiance et une prise en charge par des professionnelles.

Contact :

Association de Gymnastique
pour adulte et enfant
Salle Escal

☎ 06 77 92 62 55

✉ escalgym@free.fr

Affiliée à la FFEPGV sous le numéro 067096 / SIRET 49195582900016 / N° d'agrément jeunesse et sport 67595 / Siège 244 rue du Moulin 67770 DALHUNDEN

*Patricia, Michèle les animatrices,
et le comité de l'association Escal Gym
vous présentent
leurs Meilleurs Voeux pour 2023.*

AVICULTURE DRUSENHEIM ET ENVIRONS

Ce fut un honneur pour notre société de revenir à Dalhunden les 27 et 28 août 2022 après deux années sans expositions suite au COVID 19. Dalhunden qui nous accueille depuis plusieurs décennies pour notre exposition de jeunes sujets d'abord en mairie, puis au hangar de la batteuse enfin au hall des pêcheurs.

Dalhunden notre seconde patrie, puisque nous faisons partie depuis de longues années de l'O.M.S.A.L.D. et participons à l'essentiel de son activité.

Un grand MERCI à la municipalité qui nous soutient par la mise à disposition de matériel et de trophées pour nos meilleurs éleveurs.

Notre exposition de cet été fut un réel succès et nous vous invitons déjà à visiter celle de 2023 les 16 et 17 septembre.

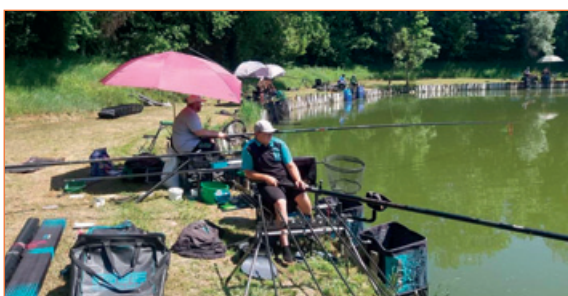
Restauration assurée le samedi soir et dimanche midi avec le traditionnel Poulet-Frites.



ASSOCIATIONS



AAPPMA



2022 fut une année pleine de changements et d'innovations pour nous.

Effectivement le comité a décidé de se mettre au goût du jour en organisant plusieurs concours de pêche dits de "pêche sportive".

En entente avec le club des GARDONS DU RHIN ainsi que de l'amicale de pêche de Sessenheim, des concours de pêche au poisson blanc (Gardon, Breme, etc...) ainsi que des concours Carpe à la longue canne ont rythmé notre année.

La création d'une section de pêche de nuit sur la gravière de Dalhunden nous aura permis de commencer à réaménager certaines places de pêche autour de la gravière ainsi qu'un entretien plus régulier.

Cette année 2022 a été l'année du 50^e anniversaire de l'AAPPMA de Dalhunden que nous avons célébré avec la participation de l'orchestre SANTA LUCIA accompagné par un sanglier à la broche qui s'est déroulé sous le hall de l'étang de pêche.

Grâce à ces événements et la participation du BASSIN 7 nous avons pu rempoissonner nos cours d'eau en poissons blancs ainsi qu'en carnassiers.

L'ensemble du comité vous remercie pour votre participation à nos événements, et en profite pour vous souhaiter une bonne année 2023.

Le comité



Contacts :

☎ 06 47 89 67 30 – Président

☎ 06 68 99 30 62 – Secrétaire

✉ aappma.dalhunden@gmail.com

🌐 www.aappma-dalhunden.com



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE du RIED NORD

Sessenheim – Stattmatten – Dalhunden
Rountzenheim-Auenheim



1982-2022 L'Association pour le Don de Sang Bénévole du Ried Nord a fêté son 40^e anniversaire. 40 Années au service de la plus noble cause

Le 29 avril à l'issue de son Assemblée Générale 2022 l'association qui regroupe les 4 communes de Sessenheim, Dalhunden, Stattmatten et Rountzenheim-Auenheim a mis en honneur les donateurs, les membres fondateurs, les anciens membres du comité et les membres actuels pour marquer les 40 années de la création de l'association par M. Robert Metz en 1982 ; une association qui rayonne et qui revêt un éclat particulier vu qu'elle perdure et que les jeunes membres du comité sont prêts à s'investir pour cette noble cause.

Les personnalités suivantes ont honoré de leur présence cette grande soirée de la solidarité :

M. le député Frédéric Reiss, M. le conseiller départemental Michel Lorentz, M. le maire de Sessenheim Raymond Riedinger, M. le maire de Stattmatten Jean-Jacques Merkel, mesdames et messieurs les adjoints de Dalhunden et de Rountzenheim – Auenheim qui remplaçaient Madame Bénédicte Klöpfer et M. Michel Degoursy maires excusés.

Étaient excusés : M. le sénateur Claude Kern, Mme la conseillère régionale Evelyne Issinger et Mme la conseillère départementale Christelle Isselé.

Le Dr Alain Szyka Gravier représentant l'Etablissement Français du Sang (EFS) a rappelé que l'Alsace compense le manque de sang en PACA et en Outre-Mer.

Tous les intervenants ont insisté sur l'importance du DON de SANG, ce geste noble, altruiste et généreux qui permet de sauver des vies ; geste essentiel que **18382** personnes ont fait depuis 1991 (les dons de 1982 à 1990 ne sont pas comptabilisés). En sachant que 1 don peut sauver 3 vies on se rend compte de l'importance de chaque don.

Actuellement une moyenne de 600 dons sont prélevés par l'EFS par année lors des 5 collectes organisées par notre comité soit à la salle de l'ESCAL à Dalhunden ou à l'Espace Vauban de Rountzenheim-Auenheim depuis la pandémie du Covid.

Nous avons eu le plaisir d'avoir parmi nous 5 des membres fondateurs encore en vie dont M. Robert Metz président fondateur et président d'honneur de notre association, les anciens membres du comité, M. Francis Kennel président de l'Union Départementale 67 pour le Don du Sang bénévole,

M. Maurice Schwartz président d'honneur de l'UD 67 ainsi que les ministres du culte.

Notre association compte 29 personnes qui ont plus de 100 dons à leur actif. La palme revient à un donneur de Dalhunden avec 397 dons. Ils ont été honorés lors de cette soirée ainsi que les membres ayant 10 ans d'ancienneté au comité.

À l'issue de la cérémonie M. Francis Kennel président de l'Union Départementale 67 a remis la **médaille de chevalier du mérite du sang** à

- Aline Guckert de Drusenheim
- José Heintz de Stattmatten
- Michèle Chaumy de Sessenheim
- Rémy Curot de Sessenheim
- Alfred Huber de Dalhunden
- Robert Klipfel de Rountzenheim-Auenheim
- Marie-Madeleine (Marlène) Bohn de Rountzenheim-Auenheim

Et à titre posthume à Mme Carine Peloso de Sessenheim notre ancienne secrétaire malheureusement décédée le 23 janvier à l'âge de 46 ans après une longue maladie.

Il a remis la **médaille d'officier du mérite du sang** à M. Michel Lienhardt de Bischwiller, membre fondateur et trésorier actuel pour ses 40 années de présence au comité ; une longévité qui l'honore.

Après de nombreuses félicitations, des chaleureux remerciements et des salves d'applaudissements la présidente Mme Marie-Madeleine Bohn a invité les personnes présentes à un buffet dinatoire qui a permis à chacun d'échanger, de dialoguer et de passer une belle soirée sous le signe du don et de la fraternité.

Elle profite pour inviter les membres présents à venir nombreux aux prochaines collectes avec un ami, un voisin, une personne de la famille et surtout de parler du don de sang autour de soi.

Un cadeau sera remis à chaque donneur.

Vu que c'était l'AG du 40^e anniversaire nous n'avons pas procédé à la remise de diplômes du Don de Sang ; c'est au programme pour 2023.



Les membres du comité

(de gauche à droite)

M. Rémy Curot, Mme Natacha Fritsch, Mme Sonia Paris, M. Bernard Pihen, M. Gérard Volkmann, Mme Anny Matter, Mme Paulette Leclerc, M. Yves Leclerc, M. Robert Klipfel, M. Michel Lienhardt, M. Alfred Huber, M. Christian Zacher, Mme Michèle Chaumy, Mme Aline Guckert, Mme Léa Dichtel, Mme Mégane Klingler, M. André Paris, Mme Marie-Madeleine (Marlène) Bohn.

Manque sur la photo : M. Heintz José



Évolution des dons

	2021	2022	1 ^{er} don 2022
Février	120	131	11
Mai	106	80	8
Août	149	141	9
Octobre	119	115	10
Décembre	96	129	6

Inscrit au registre des Associations du Tribunal de céans de Haguenau, sur le volume : 13 Folio n°555, l'association dénommée: Association pour le Don de Sang Bénévole du Ried Nord, ayant son siège Maison Communale 3, place de la Mairie à 67770 SESSENHEIM.

la vie de l'association

Il est à noter qu'à ce jour nous avons une baisse d'environ 6% du nombre de personnes présentées mais une augmentation d'environ 60% de 1^{er} don : C'est positif. (voir tableau de l'évolution des dons page précédente)

Nous constatons qu'en 2022 de nombreux jeunes ont répondu à l'appel et ont osé faire le premier pas de donneur de sang.

Depuis que les règles sanitaires ont été levées nous avons aussi le plaisir de revoir les familles avec leurs enfants qui sont nos futurs donateurs.

C'est grâce au soutien de nos 4 communes, de nos sponsors, de nos généreux donateurs et des bénévoles qui nous aident que nous pouvons proposer des collations variées qui sont très appréciées ainsi que d'offrir des cadeaux aux donateurs.

Le comité remercie tous nos donateurs qui viennent de près ou de loin pour faire le geste qui sauve ; ils ont compris l'importance de cet acte gratuit et volontaire car plus que jamais le sang est rare, indispensable et précieux.

Les membres du comité en dehors des collectes de sang sont aussi actifs lors de manifestations dans les 4 communes :

- Vente de pères Noël et de lapins de Pâques offerts par un donneur de sang
- Participation à la marche gourmande de Sessenheim
- Animation à 2 soirées Vauban Plage à Rountzenheim-Auenheim
- Participation au forum des associations de Rountzenheim-Auenheim où 3 personnes ont été décorées de la médaille de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif-M. Albert Heymann pour le plus grand nombre de don de sang (221) de Rountzenheim, M. Robert Klipfel pour 31 années de présence au comité et Mme Marie-Madeleine Bohn pour 34 années au comité et 13 années de présidence.
- Participation à la banque alimentaire chez Aldi
- Promotion du don de sang dans les écoles de Rountzenheim-Auenheim et de Sessenheim avec un concours de dessins.
- Participation d'une délégation aux différentes réunions organisées par l'Union Départementale 67 : Congrès du secteur Nord, congrès départemental et grand conseil.

Dates des 5 collectes 2023 :

- Mercredi 15 mars - Espace VAUBAN Rountzenheim-Auenheim
- Mercredi 31 mai - Espace VAUBAN Rountzenheim-Auenheim
- Mercredi 23 août - Salle ESCAL Dalhunden
- Mercredi 18 octobre - Espace VAUBAN Rountzenheim-Auenheim
- Mercredi 27 décembre - Salle ESCAL Dalhunden

Nous attirons l'attention des donateurs sur le manque de plasma ; les prélèvements se font dans les locaux de l'EFS à Strasbourg.

Donner son sang est un acte de solidarité, rejoignez le mouvement et sauvez des vies, les malades vous sont reconnaissants.

BONNE SANTE et BONNE et HEUREUSE ANNEE 2023

Marie-Madeleine (Marlène) BOHN, présidente
06 86 73 52 84 marlene.bohn@free.fr



BIBLIOTHÈQUE

“ Je crois que la lecture c'est une chose extraordinaire, parce que ça nous permet de vivre plus de vies que celle que nous vivons nous même, on peut avoir l'expérience de beaucoup de réalités.”

Stephen King

À côté de la mairie , se trouve une “ boîte à livres ”, qui permet à tout un chacun d'assouvir son envie de lire.

Le principe est simple, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement ; la boîte à livres repose sur l'échange et le partage.

Mais il y a également une bibliothèque, où nous vous proposons un large choix de livres , romans, BD, albums, documentaires etc

Le prêt est gratuit jusqu'à 18 ans , pour les adultes, la modique somme de 6 euros par an est demandée .

Nouveaux horaires d'ouverture :
les lundis de 16 à 18 h en période scolaire
et de 16 à 17 h hors période scolaire

“ Lire, c'est une bonne façon de s'enrichir sans voler personne ”

A. Laguiller

La boîte à livres



CHORALE LES ROUSSEROLLES



Enfin, nous avons retrouvé une année moins impactée par la pandémie du Covid pour reprendre le chant choral presque normalement.

2022, nous aura permis de participer à un certain nombre de manifestations, comme le festival de chant de Vendenheim, la fête de la musique à Rountzenheim-Auenheim

ou encore les marchés de Noël de Drusenheim et Dalhunden. Quel plaisir de retrouver notre public !

Notre objectif principal était de pouvoir vous proposer nos concerts de Noël. Nous étions au rendez-vous et le public l'était également pour partager ces moments de joies et de bonne humeur avant les fêtes de fin d'année.

Je tiens à remercier l'ensemble des choristes pour le travail régulier tout au long de l'année, car il n'y a que cette régularité et cette rigueur pour arriver à un résultat de qualité. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Estelle Laout dans les rangs des sopranes et à Isabelle Ursch dans les rangs altos.

Je vous souhaite en mon nom et de l'ensemble des choristes une très belle année 2023.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Michel Degoursy



Concert du 18 décembre 2022
en direct sur Facebook.

Concert à visionner
en scannant le QRcode ci-contre

Contact :

☎ 06 80 63 53 50 – Michel Degoursy

✉ chorale-lesrousserolles@orange.fr



en répétition



en concert



LA MÉDIATHÈQUE DE ROESCHWOOG VOUS ACCUEILLE

Toutes les personnes sont accueillies, qu'elles résident à Roeschwoog, qui finance la médiathèque, dans l'Uffried ou partout ailleurs, selon la réglementation sanitaire en vigueur décidée par le gouvernement.

UN LIEU DE... DÉCOUVERTE POUR TOUS

13 000 livres et revues / 2 200 DVD et CD
Accès à la médiathèque numérique
Des expositions d'art



UN LIEU... D'ANIMATIONS

Chaque mois, de nombreuses animations gratuites à découvrir : lectures, ateliers, projections, conférences...

UN LIEU... GOURMAND ET CONVIVAL

Le Millefeuille, le salon de thé de la médiathèque, vous accueille tous les vendredis de 15h à 18h.



Horaires d'ouverture :

Mardi 15h-19h30
Mercredi..... 9h30-12h et 14h-18h
Vendredi..... 15h-19h
Samedi..... 9h30-12h30

Inscriptions

Abonnement Simple :	Abonnement Multimédia :
Livres + revues :	Livres + revues + DVD + CD
Gratuit jusqu'à 16 ans	15 € jusqu'à 16 ans
15 € pour les adultes	28 € pour les adultes

Après cette mauvaise phase due au covid et quelques turbulences au sein du comité, nous avons repris avec une motivation renforcée notre passion des boules. Plus soudé que jamais notre concentration nous a permis de réaliser de belles performances. L'année 2023 se présente bien, avec de nouvelles recrues en perspectives. Nous leurs souhaitons d'être animées par la même ferveur que nos joueurs ; le plaisir de partager dans la joie et le respect notre sport favori de la pétanque.

En compétition le sérieux et la concentration sont de rigueur. Cette année elle nous a été favorable.

Nous avons quatre équipes engagées en championnat des clubs (C.D.C.), Deux chez les séniors et deux chez les vétérans.

Une équipe sénior ainsi qu'une équipe vétéran sont montées en division 1. (Une équipe est constituée de 6 joueurs et de 2 remplaçants avec un capitaine).

Cette performance est à mettre au compte d'un bon encadrement par les deux capitaines Ludovic ZWINGER pour les CDC séniors et Claude MARCHAL pour les CDC vétérans.

L'année prochaine 2 concours vétérans sont programmés **le 13 avril et le 7 septembre**. Les dates pour les championnats de club (CDC) ne sont pas encore connues.

Pour avoir des informations complémentaires sur la vie du club vous pouvez visiter notre site internet sous « PC Dalhunden »

Pour info : Le Club ne sera plus loué du 1^{er} octobre au 31 mars. Des cas exceptionnels peuvent être soumis au comité.

Le Président et son Comité vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.



CDC Séniors



CDC Vétérans

LE COMITÉ	Fonction
Jacky MATTER	Président
Elisabeth MATTER	Secrétaire
Yvan GABEL	Trésorier
Yves BAILLON Jeannot BARTHOLMÉ Rémy DEIBER Raymond HIMMEL Bernard HUCK Ludovic ZWINGER	Assesseurs

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ars
ARS
ARS

FACE AUX VIRUS DE L'HIVER, SORTEZ BIEN COUVERTS

PORTONS LE MASQUE
Dans les espaces clos, les lieux fréquentés, en présence de personnes à risque, en cas de symptômes ou de contact à risque.

Le port du masque est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter le risque de transmission des virus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ars
ARS
ARS

J'ai Rien senti. LES VIRUS, SI.

COVID-19, GRIPPE
La vaccination protège des formes graves.

Le rappel vaccinal Covid-19, fortement recommandé pour les personnes les plus fragiles, est désormais ouvert à toute la population.
La vaccination contre la grippe est ouverte à tous et prise en charge à 100% pour les personnes prioritaires.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ars
ARS
ARS

COMBATEZ LES VIRUS DE L'HIVER À MAINS NUES

LAVONS NOUS LES MAINS
Après avoir pris les transports, en rentrant à la maison, avant de cuisiner...

Se laver les mains régulièrement réduit les risques de Covid-19, de grippe, de gastro-entérite, de bronchite du nourrisson...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ars
ARS
ARS

MON TOTAL LOOK CONTRE LES VIRUS DE L'HIVER

PORTONS LE MASQUE
Dans les espaces clos, les lieux fréquentés, en présence de personnes à risque, en cas de symptômes ou de contact à risque.

Le port du masque est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter le risque de transmission des virus.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,
Chaque année à cette époque, nous venons vous présenter notre calendrier.

C'est comme toujours un riche moment d'échange entre les Sapeurs-pompiers et vous.

Cette année nous avons eu le loisir d'avoir Richard Brudy à nos cotés pour notre traditionnelle séance de photos. Nous prenons énormément de plaisir à vous proposer un calendrier personnalisé qui montre par l'évolution de nos cheveux gris nos années de fidélité à vos côtés. Nous vous remercions pour cette même fidélité ainsi que pour votre générosité et votre reconnaissance.

Malgré le temps qui passe nous ne perdons pas notre énergie et c'est avec une immense joie que je vous annonce après 3 années de repos forcé, le grand retour de notre incontournable dîner dansant !!!

Eh oui nous connaissons encore la recette pour une soirée qui aura lieu le 4 mars 2023.

Nous avons hâte de vous retrouver et nous sommes heureux de laisser derrière nous la crise sanitaire que nous avons subie.

Comme d'habitude des affiches et des publications vous donneront plus de détails ainsi que les coordonnées nécessaires pour les réservations de cette dite soirée.

Avant de conclure, j'aimerais revenir sur une année difficile pour les Pompiers.

Une année ou pas moins de 62000 hectares de forêts ont brûlé en France.

Constat amer aux multiples facteurs : sécheresse, forte température, imprudence de l'homme et même départ volontaire.

Je suis fier de mes collègues Pompiers qui se sont battus parfois jusqu'à épuisement pour sauver la faune et la flore de notre pays.

Sapeurs-pompiers volontaires, pourquoi pas vous ?

Les Sapeurs-pompiers volontaires représentant 79% des Sapeurs-pompiers de France.

Si vous aussi vous voulez faire partie de ces quelques 198900 hommes et femmes qui vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leurs métiers ou de leurs études ; si vous avez entre 16 et 60 ans, pensez-y, engagez-vous, nous avons besoin de vous !!

Chaque jour, nous démontrons que solidarité et altruisme ne sont pas vains mots.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2023, à bientôt.



MEMBRES DE L'AMICALE

Conseil administratif

Richard BRUDY | Président d'honneur

François SCHOTT | Président

Didier VOELCKEL | Vice-président

Daniel RUXER | Trésorier

Jacky LEININGER | Assesneur

Alain LANG | Assesneur

Les membres

Franck JOSEPH | Alain HISTEL |

Désiré HEINTZ | Jérôme KLEIN |

Charles METZGER | Gilbert KAISER |

Léandro GENCO





Cette année encore les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin étaient sur tous les fronts. Intempéries et feux de forêt particulièrement violents et compliqués dans une grande partie du pays. Pendant ce temps le service devait également répondre aux demandes de secours de la population Bas-Rhinoise. La mission première pour les communes de Sessenheim, Statmmatten et Dalhunden était le secours à personne qui représente plus de 80 % de notre activité cette année. Notre section était engagée sur 45 demandes de secours, 15 à Dalhunden, 25 à Sessenheim et 5 à Statmmatten. Les demandes de secours sont réparties de la manière suivante : 1 accident de la circulation, 4 incendies, 3 opérations diverses, 37 secours à personne dont un qui nous a particulièrement marqué le 4 février à 3h, nous avons en effet assisté une jeune femme à accoucher à son domicile de Statmmatten. Le message de départ était à l'origine pour un homme pris d'un malaise. Rapidement sur place, le Lieutenant Dominique BEDELL et le Sergent Frédéric LANTZ entendent les cris d'une femme en souffrance. Devant la porte du logement, l'homme qui avait fait un malaise et qui présentait une plaie au niveau de l'arcade nous informe que son épouse est en train d'accoucher.

Formés pour ce type d'interventions, nos courageux pompiers se présentent au chevet de Margaux, enceinte de 37 semaines, prennent les renseignements nécessaires au bon déroulement de l'intervention et émettent une demande de renfort médicalisé. À peine sur place, les collègues de Soufflenheim et un médecin du SMUR de Haguenau accueillent le petit Alessio qui pousse son premier cri à 3 h 26 ; un énorme soulagement pour Margaux, Mario le papa pour qui le malaise n'est qu'un vieux souvenir et nos deux pompiers qui sont heureux et fiers d'avoir pu donner la vie. Dernièrement, les deux pompiers se sont rendus dans le foyer rempli de bonheur pour remettre leurs mascotte « POMPY le petit ourson » et un petit uniforme de pompier à Alessio. Dominique et Frédéric n'oublieront certainement pas cette péripétie !

Certains d'entre nous étaient également engagés sur des interventions de grande envergure tel que le feu à la maison de retraite de Haguenau et de la scierie de Mothern. En parallèle à cette activité, certains de nos personnels prennent des gardes et des astreintes pour renforcer le CIS Soufflenheim. La complexité et la diversification de nos interventions nous demandent de plus en plus de compétences et de rigueur, ce qui entraîne plus de 400 heures de formation pour notre section.

Malheureusement, par manque de personnel, un certain nombre d'interventions n'a pu être assuré.

Notre section compte à ce jour : 12 sapeurs-pompiers volontaires (1 officier, 2 sous-officiers et 8 hommes de rang et une femme).

Je tiens à saluer la bonne intégration dans notre section, de notre collègue M. KLEINMANN Benjamin qui nous vient de la section de Drusenheim.

Et c'est avec une grande fierté que je salue l'intégration de mon fils Corentin, je leur souhaite une belle et longue carrière de sapeur-pompier.

L'ensemble de la section des Sapeurs-Pompiers de Sessenheim, Statmmatten et Dalhunden se joint à moi pour vous souhaiter à l'aube de cette nouvelle année tous nos vœux de santé, bonheur et de réussite dans vos projets.

Le Chef de Section.

Le Lieutenant Dominique BEDELL.



UNE SAINTE PATRONNE DIGNEMENT HONORÉE

Le 27 novembre dernier élus, pompiers et vétérans se sont retrouvés à l'occasion du traditionnel banquet de la Sainte Barbe. En début de soirée plusieurs pompiers ont été mis à l'honneur :

Le Caporal-chef HISTEL Alain a fait valoir son droit à la retraite après 33 années de service exemplaire, il est nommé sergent honoraire.

Le Sergent FRANCK Joseph a lui également fait valoir son droit à la retraite après 30 années au service de la population haguenuvienne, puis de Dalhunden, Sessenheim et Statmmatten, il est nommé Adjudant et a reçu la médaille d'honneur pour 30 ans de service.

Le Caporal-chef HAAB Matthieu a reçu la médaille d'honneur pour 10 ans de service

Le Caporal-chef KLEIN Jérôme est nommé Sergent, Le 1^{ère} classe HOFFMANN Lucas est nommé Caporal.

Le Sapeur BEDELL Corentin s'est vu remettre le diplôme de la formation initiale d'application.

Pour la première fois de l'histoire les jeunes sapeurs-pompiers étaient également invités à partager le verre de l'amitié, ils ont eu des mots d'encouragement de la part du chef de section et les applaudissements de l'assemblée.

Avant de passer à table pour déguster un succulent repas livré par un restaurateur local et servi par l'amicale des pêcheurs de Statmmatten le Lieutenant BEDELL Dominique a souhaité rendre hommage aux pompiers du monde morts en service commandé durant l'année 2022 et aux proches qui manquent énormément aux convives, non pas par une minute de silence mais par une minute d'applaudissements fort appréciée.

L'agréable soirée entrecoupée par le bilan d'activité par le chef de section, le discours du président de l'amicale de Dalhunden, les discours de messieurs les maires et quelques pas de danse sur des airs joués par un orchestre local fort sympathique se termine au petit matin par le traditionnel « Ciao Amore ».



ASSOCIATIONS



Gros succès pour le marché aux puces



Les membres du club récompensés lors des 80+1 ans de l'USD

2022 a été compliquée pour l'Union Sportive de Dalhunden. Le ballon refusant toujours de rentrer dans les filets. Le changement de coach à l'inter-saison. La relégation en D5. Le départ de plusieurs joueurs cadres. Le repêchage du club in extremis. La difficulté de trouver des joueurs libres à quelques jours de la reprise des championnats.

Pour 2023, Mr Asmane Gnagné, devra reconstruire un groupe uni et transmettre ses connaissances acquises tout au long de sa carrière de joueur de haut niveau, afin de fixer de nouveaux objectifs sportifs pour les années à venir.

2022 c'est un changement pour les plus jeunes : l'ESD (entente Sessenheim, Soufflenheim, Dalhunden) comme annoncé l'an passé a rejoint l'Entente Uffried pour former le groupement jeUNE, qui regroupe 7 clubs du nord-est. Le but étant toujours de proposer aux enfants une possibilité de jouer dans une même structure toutes leurs années d'apprentissage,

2022 c'était la reprise des manifestations extra-sportives. Le 8 mai, notre marché aux puces a rencontré un beau succès et permis à tous de se retrouver après de longs mois de restrictions. Le loto organisé pour la première fois un dimanche, le 2 octobre a également rencontré un beau succès

2022, c'était aussi l'anniversaire du club, en Août l'USD a soufflé ses 81 bougies, 3 jours durant des matchs, des rencontres conviviales autour d'une restauration variée assurée avec brio par Yvan Gabel et Gilles Berstch. L'occasion aussi de récompenser les membres du club méritant, pour leur dévouement et implication dans la vie du club.

Je tiens à vous remercier de votre présence aux matches, votre participation lors de nos manifestations et de votre soutien lors de notre passage pour les cartes de membres.

Il me reste encore à vous souhaiter une excellente année 2023,

Guyllène Timmel



Le terrain vu du ciel



Loto Bingo

Contact USD:

📞 Guyllène Timmel
Présidente de l'USD
07 81 86 53 64

Suivez
l'actualité du
Groupement JEUNE



suivez >
l'U.S. DALHUNDEN
sur facebook



**NOUVELLES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE
ET ACTIONS MENÉES EN 2022**

La paroisse a organisé un repas à emporter le 20 mars. Une exposition sur la nappe phréatique, très intéressante, s'est tenue au foyer tout le mois de mai.

Le pasteur SCHALCK a confirmé plusieurs jeunes gens et validé l'installation fin mai du baptistère à Sessenheim. Les deux haches en tenue d'époque, ont proposé des visites théâtralisées dans l'église, le jardin et la cour de grange Goethe trois samedis après-midi cet été.

Le 26 juin le culte en plein air, animé par la fanfare de Gaggenau à été plébiscité, surtout qu'il fut suivi d'un barbecue fort sympathique. Le 31 juillet c'est le schnàvel tour qui nous a honorés en exposant des gravures anciennes dans la grange Goethe.

Le départ du pasteur Paul SCHALCK : nous avons profité de son dernier culte le 7 août, ce jour-là il nous manquait déjà. Lors du messti nous avons encore une fois organisé une belle brocante, le jardin de l'église était bien occupé.

En septembre nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons à nouveau la sainte cène, et... une chorale dirigée par M. LEE, répétition tous les mardis soir au foyer pour ceux qui souhaitent se joindre au groupe. Pour finir l'année, les bénévoles ont été invités au foyer pour un déjeuner automnal fort sympathique, les personnes un peu plus âgées sont venues profiter d'une après-midi récréative en décembre.



Baptême avec Paul Schalck



Brocante à Sessenheim



Déjeuner à emporter



Fête des récoltes



Culte en plein air



UNE ANNÉE APRÈS COVID COMPLIQUÉE

La Covid-19 est toujours présente et malgré les vaccinations auxquelles la plupart des habitants se sont pliés, nous n'avons pas encore retrouvé l'esprit du vivre ensemble.

La paroisse Saint Laurent est encore meurtrie par le décès de son fidèle organiste et chef de chœur Joseph Lallemand en 2021. Joseph avait mis ses compétences au service de tous et de l'Église.

PREMIÈRE COMMUNION

Cette année, aucune célébration de première communion n'a eu lieu à Dalhunden. En 2023, huit enfants recevront le corps du Christ le 21 mai 2023. Mme Sabine FERNANDES, la catéchiste de Dalhunden s'implique et s'efforce beaucoup dans l'accompagnement de la première communion

LA FÊTE PATRONALE

Le 7 août, la Communauté paroissiale a fêté Saint-Laurent son patron. C'est chaque année un rendez-vous important pour tous les paroissiens qui ont à cœur que l'Église reste vivante dont voici la synthèse prononcée lors de la célébration :

« À la suite de la démission de Daniel Hensch en tant que président, au nom du conseil de fabrique, nous sommes heureux de vous accueillir dans cette église toujours fort bien décorée et entretenue avec beaucoup de soin par l'équipe Madeleine et Gaby.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont contribué par le passé et celles qui continuent à faire en sorte que tout fonctionne.

Nous pensons particulièrement à la chorale qui est mise à rude épreuve depuis la disparition de Joseph Lallemand en 2021. Les années covid 2020, 2021 et 2022 nous ont contraints de nous réinventer sans cesse. Nous saluons les efforts fournis de tous les membres et remercions Chantal la présidente qui n'a rien lâché et qui a capella donné le ton sans aucun accord musical au préalable. Aujourd'hui, la chorale continue d'accompagner les célébrations grâce à l'achat d'une sono, malgré le manque de ressources. Ce n'est certes pas parfait et nous vous prions d'être indulgents.

En ce qui concerne les enterrements, Jean Paul et Madeleine interviennent ainsi que Jérôme Dietrich ou son frère Antoine en tant qu'organiste. Nous tenons à les remercier tous pour leur dévouement car sans leur engagement, rien ne serait possible.

Comme vous le savez, notre **communauté de Paroisses** est animée par l'**équipe d'animation pastorale** et partagée avec Monsieur le curé la charge pastorale dans les domaines de la liturgie, les sacrements, la solidarité, les divers moyens. Notre paroisse est rythmée selon ses décisions

comme les horaires et lieux des messes, pour les fêtes communes ou exceptionnelles ou ordinaires aux trois paroisses : Drusenheim, Sessenheim – Stattmatten et Dalhunden qu'il s'agisse de baptême, Noël, Pâques, Fête-Dieu, Rameaux, communion, mariage etc. : Ces points complexes sont délicats et nous laissent souvent sur notre faim

Une Église sans Enfant est comme un village sans école où il n'y a plus de vie

Beaucoup de sujets sont à souligner à l'occasion de cette fête en l'honneur de St Laurent, sa pérennité n'étant pas garantie dans le temps, car la paroisse de Dalhunden est en difficulté.

L'exemple le plus probant ce sont nos jeunes, invités dans une église plus grande qui centralise tous les acteurs de la pastorale des jeunes. Nos enfants et leurs parents y sont aiguillés. Nous le déplorons o combien. Un sentiment de désolidarisation et de démobilitation pour leur propre paroisse en découle inexorablement.

Nous sommes démunis et force est de constater le manque de servant d'autel, de lecteur, de bénévole pour l'entretien, de sacristain, La liste est longue.

Malgré tout, la paroisse maintient et assure un service hebdomadaire mais a terriblement besoin de renouveau. Le tableau que nous vous dressons ne suit que logiquement l'appel aux bénévoles déjà lancé cette année et distribué dans vos boîtes aux lettres.

Merci à la Municipalité pour son appui tout au long de l'année, aux aides souvent discrètes, mais toujours précieuses. Résumons avec le chant de sortie :

« N'ATTENDS PAS, DONNE-TOI, AIME SANS COMPTER, N'ATTENDS PAS. DONNER DU BONHEUR ÇA FAIT DÉBORDER LE COEUR, N'ATTENDS PAS, DONNE-TOI »

DE L'ESPÉRANCE POUR LE FUTUR.

Ce sont nos enfants accompagnés de leurs parents et de leur catéchiste qui ont préparé la dernière célébration à la veille de la Toussaint et se sont retrouvés d'une façon ludique. Ils ont besoin de votre soutien.



Un grand merci. À tous, nous vous souhaitons une belle année 2023

Le conseil de fabrique

Nb : Noël 2023 sera célébré le 24 décembre au soir sachant que nous sommes en Alternance avec la paroisse voisine.



FESTIVITÉS DE NOËL



Afin de préparer l'arrivée tant attendue de Noël, les élèves ont réalisé des bredeles à l'école, qui ont ensuite été vendus au marché de Noël du village.

Le lundi 6 décembre, à l'heure où toutes les têtes blondes dormaient encore, Saint Nicolas a déposé des Männeles et des clémentines à l'école. Tous les élèves ont pu les déguster lors d'un goûter festif en l'honneur du patron des écoliers.

Quelques jours plus tard, ils ont assisté à un spectacle sur les contes et traditions de Noël en Alsace.

Le vendredi 10 décembre, les parents ont écouté les chants préparés par leurs enfants réunis en chorale. Toutes les personnes ont ensuite été invitées à réaliser une marche aux lampions, accompagnées par le Père Noël qui leur avait rapporté un chocolat.

Le 17 décembre, le Père Noël est venu avec un peu d'avance dans les classes rendre visite aux élèves. Ils l'ont accueilli avec de jolis chants, avant de recevoir en main propre un sac rempli de sucreries et un beau livre.

Le bonhomme à barbe blanche a aussi montré sa générosité envers l'équipe enseignante. Merci Père Noël !

UNE ANNÉE RICHE DE CULTURE

À plusieurs occasions, les élèves de l'école se sont rendus à la MAC de Bischwiller pour assister à des spectacles de qualité (Karl, A la dérive, ...). Mélangeant émotions, voyage, rire et réflexions, les élèves se sont émerveillés devant les différentes troupes.



Dans le cadre de son projet annuel sur l'Alsace, les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 se sont rendues à l'Écomusée d'Ungersheim le mardi 21 juin. Sous un soleil estival, ils ont découvert les métiers d'autrefois, les maisons à colombages et l'authenticité d'un ancien village alsacien. Les élèves se sont glissés dans la peau des écoliers de l'époque en participant à l'atelier « l'école d'autrefois ». Ils ont bien vite compris que les conditions d'apprentissage n'étaient pas les mêmes que celles d'aujourd'hui !

SORTIE À L'ECOMUSÉE



PERMIS VÉLO / VISITE DU COLLÈGE

Au courant du mois de mai les élèves de CM1/ CM2 ont passé leurs permis vélo sous la direction des gendarmes de Drusenheim. Après avoir revu les bases du code de la route, ils ont pu s'exercer sur un parcours installé dans la cour de l'école. C'est donc à vélos que nous nous sommes rendus au collège de Drusenheim pour vivre une journée en immersion. Cette expérience a permis aux CM2 de se familiariser avec les lieux avant la rentrée en sixième.



CROSS

Vendredi 1^{er} juillet, 4 courses ont départagé les élèves du CE1 au CM2. Après plusieurs semaines d'entraînement, c'est avec beaucoup d'excitation que les élèves ont fourni leurs efforts pour accumuler les tours de stade. À l'issue de la course, ils se sont ravitaillés autour du buffet de gâteaux apportés par les parents. La matinée s'est terminée par la remise des médailles, ainsi qu'un cadeau offert à tous les participants par l'association des enfants de Dalhunden. Félicitations à tous d'avoir contribué à cette belle rencontre sportive !

SORTIE À CIGOLAND



Pour clôturer l'année scolaire en restant dans le thème de l'Alsace, les classes de maternelle et de CP se sont rendues au parc Cigoland à Kintzheim le lundi 4 juillet 2022. Observation des cigognes, informations sur leur mode de vie et autres manèges à sensations plus ou moins fortes ont ravi la journée des petits écoliers.

SEMAINE DU GOÛT

Du 11 au 15 octobre, les enfants de toutes les classes ont célébré la semaine du goût autour de diverses sorties et ateliers cuisine.

Les maternelles et les CP se sont rendus à la fabrique à bretzels Boehli à Gundershoffen, et les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 se sont rendues chez Sautter à Stattmatten pour étudier la pomme, de son arrivée en camion à la fabrication de jus de fruits.

La semaine s'est clôturée autour d'un large buffet où chaque classe avait préparé plusieurs spécialités alsaciennes : griessuppe, knacks feuilletés, salade de cervelas/gruyère, tartes flambées originales, spätzles, tartes au fromage blanc, tartes linz, apfelkiche... un délice ! Vive l'Alsace !





APRÈS-MIDIS JEUX DE SOCIÉTÉ

Les Moyens et les Grands ont pu profiter de 4 après-midis « jeux de société » au courant de l'année grâce à l'aide de parents volontaires. Ces moments ont été riches en apprentissage et fort appréciés !

MINI-OLYMPIADES

Vendredi 24 juin, les élèves de maternelle et de CP ont pu s'affronter sur 6 épreuves lors des traditionnelles Mini-Olympiades : courir vite, sauter haut, sauter loin, lancer loin, lancer précis (dans un cerceau) et course de haies. Cette belle matinée s'est déroulée dans la joie, la bonne humeur, et l'entraide. À l'issue de cette compétition sportive, les 3 meilleurs garçons et 3 meilleures filles de chaque section ont été récompensés par une médaille. Tous les participants se sont vus remettre un diplôme et un jouet offert par l'Association pour les Enfants de Dalhunden.



FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Le vendredi 17 juin s'est déroulée la fête de fin d'année.

Les enfants ont tout d'abord présenté des danses alsaciennes qu'ils avaient apprises avec Mme Fabienne Ley. Cette danseuse et costumière de la troupe folklorique D'Hüpfedänzer de Haguenau a partagé son expérience lors de plusieurs interventions au cours de l'année. Sa présence lors du spectacle a considérablement enrichi ce moment et mis à l'honneur notre belle région. Mme Christelle Metzger ainsi que Mme Sandrine Noth ont confectionné les costumes qui habillaient les petits danseurs. S'en est suivie la kermesse qui n'avait pas pu avoir lieu depuis 2 ans, pour le plus grand plaisir des enfants. Les classes de GS-CP et de CMI-CM2 ont également préparé un « musée alsacien » avec divers objets apportés par les familles et des affiches documentaires sur les animaux, mets et traditions d'Alsace.

L'Association pour les Enfants de Dalhunden a assuré une buvette et une restauration de tartes flambées qui ont connu un vif succès.





CARNAVAL

Le mardi 1^{er} mars 2022 les élèves ont fêté Carnaval comme il se doit ! Tous vêtus de leurs plus beaux costumes, ils ont défilé dans les rues de la commune. Puis ils se sont régalés autour d'un buffet de beignets divers et variés. Pour finir cette matinée en beauté, ils ont dansé sur le rythme de chansons festives.

GOLF

Les 30 et 31 mai 2022, les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont participé à un stage de golf organisé par le Club de Soufflenheim. Durant ces deux journées des bénévoles se sont relayés pour initier nos petits golfeurs aux bases de cette discipline sportive. Les élèves ont découvert le matériel avant de s'essayer à leurs premiers swings sur le practice. Puis, ils se sont rendus sur le green pour parfaire leur technique. Enfin, ils ont pu parcourir le 9 trous par équipe de 3. Pour parfaire cette expérience inédite, nos sportifs ont déjeuné au restaurant du Golf ! Voici autant de souvenirs qui resteront gravés dans les mémoires...



ÉCOLE PRIMAIRE L. MOCKERS DE DALHUNDEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 22 MARS 2022

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter remercie l'ensemble des membres pour leur venue et ouvre la séance.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes membres :

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
Mme Martin	Mme Secula
ATSEM : Mme Noth	

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire)	M. Straub
---------------------------	-----------

Représentants des parents d'élèves

Mme Ehrhart	Mme Koenig
Mme Blum	Mme Kuhn
M. Schutz	

Personnes excusées : M. L'inspecteur de l'Education Nationale, Mme Fernandes, Mme Romero, Mme Klein, Mme Balbier.

3- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2021/2022

La mairie a communiqué 13 enfants susceptibles de s'inscrire en petite section à la rentrée prochaine. Plusieurs dérogations vers l'extérieur ont été signés + 12 pour des arrivées (10 Ps- 1 CE1-1 CM1). L'effectif prévisionnel est de 93 enfants.

Nous aurons plus de visibilité mi-avril après les journées d'inscriptions qui auront lieu le jeudi 31 mars, le vendredi 1^{er} avril et le vendredi 8 avril.

La répartition sera faite une fois tous ces éléments réunis.

4- VIE SCOLAIRE :

- Événements passés

Le 6 décembre : Saint Nicolas est passé avant la récréation très discrètement déposer des manneles et des clémentines pour les enfants. Un goûter collectif a été pris par tous les élèves.

Le 10 décembre : une chorale de chants de Noël a eu lieu, malgré quelques soucis avec la sono qui a lâché à quelques minutes près. Une petite marche aux lampions a pu se faire à l'issue des chants. Aucune buvette n'a été organisée en raison de la crise sanitaire.

Le 16 décembre : spectacle sur les contes et traditions de Noël, réalisé par Mme Eschbach Christine, conteuse professionnelle. Les enfants ont beaucoup participé et ri. Merci à l'association de parents d'élèves pour le cadeau entièrement offert par leurs soins.

Le 17 décembre : Visite du Père Noël accompagné de M. le Maire et Mme Pihen. Les enfants ont de nouveau été très gâtés ainsi que les enseignantes. Tous nos remerciements à la commune.

Le 6 janvier : les rois ont été tirés dans toutes les classes et les élèves ont pu déguster diverses galettes.

- Événements à venir

- Intervention d'un éducateur sportif du club de Drusenheim pour 3 séances de rugby sans contact, gratuitement (CE1 au CM2) 3 lundis matins : 21/03, 28/03, 04/03

- Proposition de M. Schutz d'organiser des séances de handball avec le club de Drusenheim mais déclinée et repoussée à l'an prochain car nous avons déjà assez de projets sportifs. Il y aura la possibilité de prendre tous les élèves de l'école, de la petite section au CM2. Contact fin juin pour organisation des premiers cycles.

- Arthur Doriath poursuit son stage et prend en charge les classes de CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 pour des séances de sport.

- Cycle piscine à Drusenheim pour les classes de GS-CP (et les grands de maîtresse Anne Sophie) et CE1-CE2, à la dernière période (mai-juin-juillet) : les protocoles ont permis la réouverture des piscines.

- Stage de golf : au golf de Soufflenheim, les lundi 30 et mardi 31 mai, sur deux journées complètes pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2, avec repas sur place (pique nique le lundi et restaurant le mardi)

- Cycle d'apprentissage de danses alsaciennes : cours réalisés par Mme Ley Fabienne pour toutes les classes de l'école, dans le projet sur le thème de l'Alsace. Elle a aussi fait une

séance sur les costumes alsaciens. L'objectif étant de faire une représentation finale aux parents pour la kermesse.

- Photographe scolaire : le 7 avril, par acces labo, photographe habituel, qui utilisera la structure de jeux du parc pour rester sur le thème de l'Alsace. La commande se fera à nouveau par internet.

- Spectacle « Karl » à la MAC de Bischwiller pour toute l'école, le jeudi 6 janvier pour les maternelles et CP ; le vendredi 7 janvier pour les CE1-CE2 et CM1-CM2.

- Spectacle « À la dérive » à la MAC de Bischwiller pour toute l'école le lundi 14 mars pour les CE1-CE2 et CM1-CM2 et le mardi 15 mars pour les PS-MS-GS-CP

- Projet de compostage : le RIEOM nous a contacté pour installer 2 bacs de compostage et faire des ateliers de sensibilisation avec les classes. Cela permettra aussi de compléter le projet jardin de l'école.

- Participation à la cérémonie du 8 mai : le samedi 7 juin les élèves de CM1-CM2 volontaires chanteront la Marseillaise et liront des textes commémoratifs.

- Kermesse : le vendredi 17 juin : avec un spectacle à 16h de danses alsaciennes, suivi d'un temps de stands jeux pour les élèves et d'une restauration le soir. Organisation d'une tombola. Nous aurons besoin de parents pour aider ce jour là.

- Passage de l'infirmière scolaire en mai pour la visite de toutes les grandes sections

- Mini olympiades le 24 juin : pour les petits, moyens, grands et CP. Uniquement l'école de Dalhunden

- Cross le 1 juillet pour les CE1,CE2,CM1 et CM2

- Évaluations mi-cp

Les évaluations mi-cp ont eu lieu plus tard que d'habitude (début mars) en raison de la crise sanitaire et d'un taux d'absence trop élevé. Les résultats académiques sont en attentes. Ce point d'étape a permis de rencontrer les parents pour expliquer leur avancement dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Des orientations pour des suivis extérieurs ont été proposées si besoin.

5- SÉCURITÉ

Un exercice incendie a été réalisé le 17 mars en présence de l'ouvrier municipal. L'évacuation a été rapide et sans mouvement de panique. Temps d'évacuation : 1'21 (nous avons battu notre record).

6- BILAN DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le solde actuel du compte est de 2 378€. Elle a aidé à financé des spectacles, une commande de papier, les ingrédients pour la semaine du goût et les festivités de Noël, une commande de petit matériel de fonctionnement

7- ACTIONS DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Ventes des biscuits bijou du mois d'octobre et vente de fromage du mois de mars : Total des bénéfices 1210,59€

L'association s'est chargée de commander :

* les lampions pour la marche de Noël : 90,78€

* les mannele pour St Nicolas 120€

* les chocolats distribués par le père Noël 67,14€

* le père Noël 115€

En terme de don :

· 285€ des bénéfices du marché de Noël

· 560,50€ pour le spectacle de Noël.

· 102€ des bénéfices de la vente des lampions

Pour les futures actions : Nous offrirons un petit quelque chose aux élèves pour Pâques le vendredi 08 avril, qui sera distribué en classe. L'association offrira à nouveau les collations et récompenses pour le cross et les mini-olympiades.

Une dernière vente sera organisée au mois de mai, bretzels Boehli afin de préparer les apéritifs de cet été.

L'association aidera au financement du projet danse alsacienne, avec notamment l'intervenante du groupe folklorique de Haguenuau.

Kermesse : En fonction de la date retenue une discussion se fera avec M. Heller qui s'occupe de la restauration lors des kermesses, une petite tombola sera également organisée. En tous les cas nous ferons des préventes afin de faciliter et fluidifier au maximum les regroupements ce jour-là. Nous réglerons ces détails ultérieurement entre nous, notamment par rapport au nombre de personnes nécessaires pour les préparatifs avant, pendant et après. Merci à tous les membres d'ailleurs pour leurs idées et coup de main depuis toutes ces années.

Les jeux seront gérés par le corps enseignant en terme de parents volontaires.

Commune subvention : Nous remercions très sincèrement le conseil municipal pour l'augmentation exceptionnel de la subvention attribuée à toutes les associations de Dalhunden : 500€ au lieu de 350€. Un grand merci à eux.

L'équipe enseignante tient à remercier l'association pour ces manifestations et l'investissement de ses membres. C'est un temps considérable passé à préparer les papiers, gérer les commandes et la distribution des produits. L'argent récolté bénéficie à l'ensemble des enfants.

8- COVID-19

Depuis le retour des vacances de février, le masque n'est plus obligatoire en extérieur. Le protocole change aussi, puisque désormais 1 seul autotest suffit, sans attestation sur l'honneur à fournir.

Au mois de janvier et février, l'école a été plus impactée avec 4 à 5 élèves contaminés par classe. Les protocoles ont été lourds à mettre en place, avec de nombreux tests à effectuer, et des tracing quotidiens extrêmement prenants. Nous espérons que le plus dur est maintenant derrière nous.

Depuis le 14 mars, le port du masque n'est plus obligatoire à l'intérieur de l'école et le brassage à nouveau possible. Le protocole de test à J+2 est encore valable.

9 -DEMANDES À LA MAIRIE

- Remplacement du panneau des horaires au portail qui ne sont plus d'actualité.
- Placement de la boîte aux lettres de l'association à l'extérieur de l'école : on peut envisager d'en placer une petite au niveau du portail.
- Parc informatique : un devis va être fait pour avoir les suites Microsoft sur les nouveaux ordinateurs de l'école.
- Fil de suspension pour accrocher dans le couloir les dessins chez CE1-CE2
- TBI des CE1-CE2 : ne fonctionne plus en bas, la société informatique va être contactée.
- Accès au stade compliqué ? Bloc de pierre. L'accès à l'autre porte sera à privilégier, on regardera pour les clés.

10 -DEMANDES DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES :

Pourquoi les grands de la classe de Mme Secula (GS-CP) ne font pas sport ?

Plusieurs éléments de réponse sont à prendre en compte. Premièrement, le programme de grande section ne prévoit pas de séance d'EPS comme pour les élèves de CP, mais des séances de motricité. Les grands n'ont pas l'obligation de faire sport avec les CP à l'ESCAL. Deuxièmement, cela s'explique aussi par la singularité de ce double niveau et les choix pédagogiques faits par l'équipe enseignante : l'après-midi, pour soulager les CP, les grands sont chez Mme Reinhart. Or nous avons l'accès à l'Escal uniquement les après-midis en hiver. Afin de respecter le programme dense, Mme Secula explique qu'elle ne fait pas une deuxième séance de sport le matin. L'équipe enseignante comprend que les élèves de GS de cette classe peuvent se sentir lésés, mais qu'ils soient rassurés, ils vont avoir 10 séances de piscine, ils participent aux danses (l'expression corporelle fait partie des compétences de motricité) et ils auront les entraînements aux mini olympiades. De plus, avoir accès aux draisinières et aux trotinettes pendant les récréations participent à leur développement moteur, donc à la motricité, ce que toutes les écoles n'ont pas non plus. Enfin, Mme Reinhart précise que les grands de sa classe n'ont pas fait davantage de motricité, par manque de temps.

La séance est clôturée à 18h45.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 1^{ER} JUILLET 2021

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter ouvre la séance à 17h00 en souhaitant la bienvenue et en remerciant les membres de leur présence.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes présentes :

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
Mme Secula	Mme Martin

ATSEM : Mme Noth

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire) M. Straub

Sylvie Weissbecker, responsable du périscolaire

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	Mme Ehrhart
Mme Blum	Mme Kuhn
Mme Romero	M. Schutz

Personnes excusées : M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Mme Balbierer, Mme Klein, Mme Koenig.

3- VIE SCOLAIRE : ÉVÈNEMENTS PASSÉS (BILAN ET ORGANISATION)

Stage de golf : Les élèves de CE1/CE2 et de CM1/CM2 ont été pendant 2 journées, les 30 et 31 mai, au golf de Soufflenheim. Ils ont pu appréhender la technicité de ce sport, ainsi que le matériel utilisé.

Coût total de l'activité : 978€ (golf) + 310€ (bus) = 2 140€ (dont 26€ à la charge des familles). Merci à la commune qui a pris en charge la totalité des frais de transport.

Cycle piscine : les classes de GS/CP et CE1/CE2 ont pu bénéficier d'un cycle piscine de 10 séances à la piscine de Drusenheim.

Photographe scolaire : l'entreprise Acces Labo a été choisi pour faire les photos. Les commandes ont permis un bénéfice de 480€ pour l'école.

Concours de dessin : participation au concours organisé par la Caisse du Crédit Mutuel de Soufflenheim. Une remise des prix a eu lieu le vendredi 3 juin, la banque a offert des récompenses à tous les élèves ainsi qu'un goûter. 3 élèves ont été sélectionnés pour le niveau régional. 12 dessins serviront à illustrer le calendrier de l'année 2023 pour les banques du secteur.

Permis vélo : le peloton autoroutier de Soufflenheim est venu le lundi 4 juin faire passer le permis vélo aux élèves de CM1/CM2. Le matin a eu lieu une partie théorique en classe (sensibilisation au code de la route, aux panneaux ...) et l'après-midi une partie pratique dans la cour de récréation.

Visite de l'infirmière scolaire et du médecin scolaire pour les grands en juin : l'objectif est de détecter d'éventuelles difficultés (visuelles, langagières, auditives) et de communiquer avec la famille sur la scolarité de l'enfant. Quelques orientations vers des spécialistes pour des bilans ont été préconisées.

Cérémonie du 8 mai : la classe de CM1-CM2 a participé à la cérémonie de commémoration organisée par la commune le samedi 7 mai au soir. Ils ont lu un texte, et chanté la Marseillaise. Cela leur a beaucoup plu, ainsi qu'aux familles. Cette intervention pourra être reconduite les prochaines années.

Visite du collège le vendredi 10 juin : les élèves de CM1/CM2 se sont rendus au collège à vélo, accompagnés par des parents qui ont été formés. Ils ont visité le collège, participé à une séance d'EPS et ont été en incursion dans les classes. Ils ont mangé à midi à la cantine.

Mini olympiades : le vendredi 24 juin à 9h00 au stade. Les élèves de PS/MS/GS/CP se sont affrontés lors de différentes épreuves athlétiques après plusieurs semaines d'entraînement.

Cross : le vendredi 1er juillet au stade. 4 courses ont départagées les élèves du CE1 au CM2. Le choix a été fait de rester autour du stade pour plus de sécurité et moins solliciter les parents.

Sortie à Cigoland : les classes de PS/MS et GS/CP se rendront à Cigoland le lundi 4 juillet.

Sortie à l'écomusée : les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont été le mardi 21 juin à l'écomusée d'Ungersheim.

Kermesse : le vendredi 17 juin les élèves ont réalisé des danses alsaciennes, qu'ils ont appris avec Mme Ley, du groupe folklorique de Haguenau.

Nous remercions :

- Fabienne Ley pour toutes ses interventions et le prêt des costumes
 - Mme Metzger pour la réalisation des costumes et Sandrine pour les chapeaux
 - L'association de parents d'élèves qui a payé l'ensemble du projet avec Mme Ley
 - Les représentants de parents d'élèves qui ont organisé la restauration et la buvette (210 tartes flambées vendues)
 - Pascal Heller, du restaurant à l'Etoile, qui a fourni les tables, bancs, four et aliments. Il a su répondre aux demandes de dernière minute tout en gérant son service au restaurant.
 - La commune, et notamment Nicolas, l'ouvrier municipal, qui répond à nos demandes, qui s'est organisé pour livrer les grilles et tracer au sol le cercle de repère
 - Les parents bénévoles qui ont tenu les stands de jeux malgré la chaleur, et ceux qui nous ont prêté des tonnelles.
- La fête a été une réussite et les parents nous ont adressé des retours très positifs.

4- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2021-2022

L'équipe enseignante s'est beaucoup questionnée à ce sujet, ayant un grand groupe de futurs CP.

Plusieurs simulations ont été effectuées, et l'avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale a été sollicité. Celui-ci a adressé un courrier, rappelant les textes réglementaires (la lettre est lue), rappelant que les élèves de Grande section, CP et CE1 ne peuvent pas être dans une classe ayant un effectif supérieur à 24. Voici donc la répartition décidée, conjointement avec l'inspecteur :

PS-MS	avec Mme Reinhart 23 élèves (12 petits, 11 moyens)
GS-CP	avec Mme Secula et Mme Balbierer 21 élèves (11 GS et 10 CP)
CP-CE1	avec Mme Trompeter et Mme Balbierer 21 élèves (12 CP - 10 CE2)
CE2-CM1-CM2	avec Mme Martin 27 élèves (7 CE2 - 11 CM1 - 9 CM2)

Total : 92 élèves. Nous ne sommes pas concernés par une éventuelle fermeture ou ouverture.

Les élèves de grande section, iront chez maîtresse Anne-Sophie tous les après-midi.

Mmes Martin, Secula et Balbierer travailleront à 75 %, soit 3 jours par semaine. Mme Balbierer complètera les différents 1/4 temps restants, à savoir la décharge de direction de Mme Trompeter le vendredi, une journée chez Mme Secula le lundi et une journée chez Mme Martin le jeudi.

Les commandes de fournitures ont déjà été passées chez un autre fournisseur. Elles seront livrées à la pré-rentrée. Les ayant passées plus tôt, nous avons pu bénéficier de 10 % de remise sur la papeterie et la bureautique, ainsi que 15 % sur les fichiers de la marque JOCATOP déjà arrivés à l'école.

5- RETOUR SUR L'OUVERTURE DU PÉRISCOLAIRE

Sylvie compte 40 inscrits pour l'année prochaine, soit presque la moitié de l'effectif de l'école. Ils seront en moyenne entre 20 et 25 le midi, et 10 le soir. Elle rappelle que les inscriptions se font sur la carte, et de manière rapide. Elle s'adapte aux besoins des parents, même du jour au lendemain s'il s'agit d'une nouvelle inscription.

Elle propose une aide aux devoirs les lundis et jeudis soirs, mais les parents doivent vérifier à la maison. Le mardi est consacré à des activités de type bricolage et le vendredi elle organise des sorties en partenariat avec les associations du village.

Il est convenu avec Mme Reinhart que les enfants de maternelle seront directement cherchés en classe à la première sonnerie. Sur le partage de matériel, on rappelle que les trottinettes et les draisiennes ne sont que pour les enfants de maternelle.

Pour les enfants scolarisés à l'étage : Sylvie ne montera plus à l'étage pour faire l'appel, elle attendra les élèves dans le hall d'entrée pour réaliser le pointage. Ils descendront donc avec leur maîtresse.

Problème de vol dans la classe de CM1/CM2 : les enfants n'ont plus le droit de chercher des affaires en classe non accompagné, entre midi et et 13h30. Il en sera de même le soir après 16h, le portail restera fermé et les élèves n'y auront pas accès même s'ils ont oublié des affaires en classe.

6- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Nous constatons beaucoup de parents qui prennent les rendez-vous médicaux sur le temps scolaire. L'équipe enseignante rappelle que **l'école est obligatoire**, et nécessaire pour suivre une bonne scolarité. **Les rendez-vous sont à prendre le mercredi, le soir après l'école ou le samedi.** Il sera désormais demandé un **certificat pour justifier les absences pour cause de rendez-vous médical.** **Absence pour maladie : au-delà de 10 premiers jours d'absence, il sera obligatoire de fournir un certificat médical pour justifier l'absence d'un enfant.** L'école n'est pas une garderie où l'on décide de scolariser son enfant quand cela arrange les parents.

Nous constatons aussi du relâchement dans les tenues portées par les enfants, notamment les jeunes filles : jupe ou short trop court, t-shirt remonté, pantalon inadapté à la taille de l'enfant... Il est en de même pour les faux ongles, les vernis de couleurs trop visibles ou le maquillage. Il ne s'agit pas de réaliser un défilé à l'école. **Il sera donc rajouter sur le règlement qu'« une tenue décente » doit être portée et le maquillage interdit à l'école (sauf carnaval).**

7- BILAN DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative s'élève à 2028,17 €.

Pour la rentrée 2022, le montant de la participation à la coopérative scolaire en maternelle reste de 25 euros, et 15 euros pour l'élémentaire.

8- BILAN DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Plusieurs ventes (fromage, madeleines) ont rapporté 1397,64€. L'association a fourni des boissons (bouteilles d'eau individuelles) et les goûters pour le cross et les minis olympiades. Ils ont également offerts à tous les enfants une récompense pour leur participation. Merci à eux.

Paiement de l'intervention de Fabienne Ley pour apprendre les danses aux enfants : 150€. Nous remercions chaleureusement l'association pour cet investissement qui a permis la réussite d'un beau spectacle.

Kermesse : recette des ventes : 2530€, après déduction des fournisseurs, il reste 1300€ de bénéfice.

9- PROJETS À VENIR POUR LA RENTRÉE 2023

Nous avons réfléchi à plusieurs projets pour entamer l'année 2022-2023

- Handball : Mr Schutz, parent d'élève et encadrant dans un club de hand, se propose d'organiser un cycle de handball pour tous les élèves de l'école. Les élèves de la grande section au CM2 l'auront sûrement au mois de septembre et les petits/moyens en fin d'année scolaire. Nous attendons de nous organiser pour confirmer ces créneaux.

- Projet de compostage en association avec la mairie et le RIEOM : des bacs ont déjà été installés dans la cour. Les informations de fonctionnement seront apportées à la rentrée. L'objectif est d'alléger les bacs ménagers des épiluchures et restes alimentaires (obligation législative à partir de 2023) et de pouvoir les apporter dans un compost partagé à l'école. Le terreau servira à alimenter un potager dans la cour.

- les élèves de Mme Martin (CE2-CM1-CM2) iront à la piscine de Drusenheim l'année prochaine en janvier-février-mars

- Projet de réalisation d'un clip musical avec une professeure de chant, Mme Morgenthaler de l'école de chant de Soufflenheim. Cela concernera tous les enfants de l'école. Le projet a un coût élevé (1 000€). L'association de parents d'élèves se propose de prendre en charge le financement de ce projet. Merci beaucoup. Le clip étant destiné à être diffusé, nous portons notre attention sur le droit à l'image. Un mot explicatif sera rédigé pour les parents, et demandera s'ils sont bien d'accord que leur enfant figure sur la vidéo.

10- DEMANDE DE TRAVAUX OU DEMANDES SPÉCIFIQUES À LA MAIRIE

L'équipe enseignante demande si Sylviane sera à nouveau présente en tant qu'ATSEM pour la classe de Mme Secula. M. le Maire y répond favorablement.

Problème des odeurs dans les toilettes des garçons : très compliqué à améliorer, car cela touche à l'installation et aux conduites sanitaires.

Demande à l'ouvrier municipal :

- Reboucher le trou de terre, devant les bacs à sable, à la jonction avec le goudron. À voir derrière le magnolia aussi.
- Remettre du gravier derrière les buts ?
- TBI chez Mme Trompeter qui grince
- Installation de fil de suspension dans le couloir à l'étage
- Comptabiliser le mobilier scolaire pour la rentrée

À venir :

-Renouvellement du parc informatique : cela représente un investissement de 15 000€. Aucune subvention n'est proposée par l'Éducation Nationale cette année. Des demandes d'aide seront peut-être possibles au niveau départemental ou régional.

- Installation de la suite microsoft : word, excel... Les démarches ont été faites par la commune. Il s'agira de recontacter la société compétente pour l'installation.

11- INTERVENTIONS DIVERSES DES PARENTS REPRÉSENTANTS D'ÉLÈVES

Mme Koenig a fait la demande de récompenses (médailles) pour tous les participants au cross : Mme Fernandes répond que des récompenses sont offertes à tous les enfants pour les féliciter ce qui ne nécessite pas de médailles en plus. L'équipe pédagogique précise de plus, que dans un but de compétition sportive, les enfants doivent comprendre que seuls les premiers reçoivent une médaille, mais qu'un diplôme est remis à chaque coureur.

Mme Kuhn évoque les difficultés de paiement des commandes de photos scolaires : il fallait faire un règlement séparé pour chaque enfant, alors qu'il aurait été plus facile de regrouper les commandes de chaque enfant en une seule globale. La question sera posée à la société AccèsLABo. D'autres parents précise que la qualité des photos était moins bonne que l'année dernière. Il s'agira donc l'année prochaine de décider entre un photographe privé comme l'an passé, ou une société nationale comme cette année.

Fin du conseil d'école à 18h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 08 NOVEMBRE 2022

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves ainsi qu'à M. le Maire et son adjoint.

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
Mme. Martin	Mme Balbierer
Mme Secula	ATSEM : Mme Noth

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire)	M. Straub
---------------------------	-----------

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	Mme Ehrhart
Mme Koenig	Mme Blum
Mme Kuhn	Mme Romero
M. Bremaud	Mme Metzger

Personnes excusées : M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

2- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Désignation	Composition	Enseignants
PS / MS 22	11/11	Mme Reinhart ATSEM : Mme Noth
GS / CP 21	11/10	Mme Secula Mme Balbierer (le lundi) ATSEM : Mme Histel (2h/jour)
CP/CE1 22	12/10	Mme Trompeter Mme Balbierer (le vendredi)
CE2 / CM1 / CM2 27	7/11/9	Mme Martin Mme Balbierer (le jeudi)
Effectif total au 1 ^{er} septembre 2022 : 92 élèves		

- L'enseignement du fait religieux est dispensé le mardi par Mme Sylvie Lazarus. Son nombre d'heures à été réduit à deux heures le matin : après la récréation du matin, elle commence avec les CE2-CM1-CM2, puis ensuite avec tous les CP et CE1.
- APC : chaque enseignante propose des heures d'APC sur l'année, en fonction de sa quotité de travail. Les dates sont communiquées aux familles concernées. Mme Trompeter est déchargée de ses heures d'APC par la DASEN jusqu'à nouvel ordre au profit de la direction. Mme Balbierer prendra en charge les élèves de CP-CE1.

3- RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Sur 140 électeurs inscrits, 118 ont voté. 13 bulletins étaient blancs et nuls.

Le nombre de suffrages exprimés était donc de 105. Le taux de participation a été de 84% donc en hausse par rapport à l'an passé (73%). De manière générale ces dernières années, les taux sont en hausse (68 % il y a deux ans), cela est une bonne nouvelle, car il traduit l'intérêt des parents pour l'école.

Les 4 sièges sont pourvus.

Les représentants de parents d'élèves pour l'année 2022/2023 au conseil de l'école primaire de Dalhunden sont :

TITULAIRES :

- Mme FERNANDES Sabine
- Mme ERHARDT Elodie
- Mme KUHN Laurine
- Mme KOENIG Lucie

SUPPLÉANTS :

- Mme BLUM Vanessa
- M. BREMAUD Cyril
- Mme ROMERO Sabrina
- Mme METZGER Christelle

Les membres sont élus jusqu'au prochain vote au mois d'octobre 2023. Les représentants votent le règlement intérieur de l'école; ils donnent leur avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; ils adoptent le projet d'école et s'impliquent dans la partie non pédagogique de la vie de l'école.

4- ÉVALUATIONS CP / CE1

En septembre, les élèves de CP et de CE1 ont passés les traditionnelles évaluations nationales.

Un livret regroupant des exercices de français et de mathématiques, identiques à tous les élèves de France, était proposé à chaque élève.

Les résultats sont plutôt satisfaisants. Cependant, quelques élèves présentent des besoins particuliers. Les résultats ont été adressés aux familles par le biais du cahier de liaison. Pour certains, les parents ont été reçu pour expliquer les difficultés et orienter vers des professionnels si nécessaire.

5. PLAN PHARE

Le ministère met la priorité depuis plusieurs années sur la lutte contre le harcèlement scolaire. À ce titre, Mme Trompeter et Mme Balbierer ont participé à une formation afin de mettre en place un protocole d'intervention dans l'école en cas de situation problématique.

La procédure se base sur une méthode de préoccupation partagée où l'ensemble des acteurs est invité à réfléchir pour mettre fin à une situation de harcèlement. Des entretiens individuels seront menés avec les victimes et les auteurs, ainsi que les parents respectifs. Un papier d'explication sera collé dans les cahiers de liaison. Il est aussi prévu 10h d'apprentissage en classe et la participation à la journée non au harcèlement jeudi 10 novembre.

6. PLAN LAÏCITÉ

La directrice a reçu une formation de 6h l'année dernière pour aborder la laïcité à l'école. Un plan d'action, ainsi que l'étude de situations concrètes ont permis d'aborder cette notion au sens large (pas que religieux).

7. PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

L'académie a demandé aux écoles d'élaborer un plan de continuité pédagogique suite aux fermetures des écoles pendant le COVID. Au cas où cela devait se reproduire, l'école de Dalhunden a choisi de diffuser les contenus pédagogiques par mail, avec une adresse mail par enseignante.

8. ÉVALUATION D'ÉCOLE

L'école de Dalhunden a été désignée pour être évaluée en réseau avec les écoles de Stattmatten et Sessenheim, maternelle et élémentaire. L'objectif est de mettre en valeur les réussites de l'école, et de réfléchir sur des pistes d'amélioration avec une équipe d'évaluateurs externes (inspecteurs, directeurs ou conseillers pédagogiques d'autres circonscriptions). La mairie ne participe pas à cette évaluation afin que la réflexion reste apolitique.

Cette évaluation se passera en trois temps :

- une phase d'autoévaluation avec toutes les collègues des écoles concernées afin de produire un rapport destiné aux évaluateurs (24h de travail des mercredis). À ce titre, certains parents pourront recevoir un questionnaire.
- un temps d'observation des évaluateurs externes dans les écoles et des entretiens avec les directeurs, professeurs voire des parents si nécessaire.
- l'envoi d'un rapport d'évaluation commun aux 4 écoles permettant l'élaboration d'un nouveau projet d'école valable 5 ans.

9- PROJETS ET VIE DE CLASSE

Actions menées et envisagées

Participants. Ils seront affichés au marché.

- Organisation d'une fête de Noël à l'ESCAL le jeudi 15 décembre à partir de 16h30, avec des chants et une marche aux lampions. La projection du clip aura lieu en avant première avant d'être diffusé publiquement sur internet.
 - Spectacle de Noël le jeudi 15 décembre au pôle culturel de Drusenheim pour tous les élèves.
 - Passage du Père-Noël à l'école le vendredi 16 décembre
 - Intervention du SMITOM les 9 et 12 janvier pour des ateliers sur le tri sélectif dans toutes les classes
 - Intervention d'un éducateur sportif pour 4 séances de rugby en mars pour les élèves de CP/CE1 à hauteur de 25€ par séance.
 - Photographie scolaire : elle aura lieu le vendredi 5 mai au matin.
 - jeudi 9 janvier : représentation de « Pierre et le Loup » à l'orchestre philharmonique de Strasbourg pour les classes de GS-CP et CP-CE1
 - Projet équitation pour la classe de CE2-CM1-CM2 (4 dates en juin) au centre équestre de Herrlisheim
 - du 26 au 30 juin : semaine poney pour les élèves de GS-CP et CP-CE1 au haras des Bussières à Bischwiller
- M. le Maire propose l'intervention d'un monsieur pour des ateliers de découverte d'instruments africains à programmer en début d'année prochaine, ainsi que réalisation d'hôtel à insectes avec les élèves encadré par M. Wagner, une personne volontaire du village. Les contacts seront pris prochainement

10- BUDGET ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Mme Trompeter est la mandataire de la coopérative. Le quitus des comptes de l'an dernier a été signé par Mme Fernandes et Mme Ehrhart en début d'année. Le compte rendu annuel a été validé par l'OCCE.

Budget de départ de l'année 2022-2023 : 1 800 euros. Cette somme est inférieure à d'habitude.

De nombreux projets ont été menés l'an dernier, il faudra être vigilant cette année. Nous subissons peut être aussi les conséquences de deux années complexes avec le COVID et moins d'entrée d'argent suite à des manifestations annulées.

Changement de fournisseur pour les commandes de matériel : elles sont arrivées à la pré-rentrée sans aucun soucis. Comme nous avons passé les commandes tôt, nous avons bénéficié de 10 % de remises sur le matériel, et 20 % sur les manuels et fichiers.

11- SÉCURITÉ ET PPMS

L'alerte incendie a été réalisée le vendredi 21 octobre sans scénario particulier. L'évacuation s'est bien déroulée et a été rapide.

Un exercice PPMS attentat-intrusion se déroulera prochainement avec un confinement pour tous les élèves de l'école dans leur classe.

12- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

Pendant l'été, des nouveaux fils de suspension ont été posés pour permettre l'affichage dans le couloir de l'étage et dans la classe de Mme Secula.

L'isolation de la toiture et des plafonds de la cave a eu lieu pendant l'été, ainsi que la pose de panneaux solaires, dont la production est revendue au bénéfice de la commune.

Demandes :

- demande de subvention pour les classes poney et équitation
- achat d'une étagère pour mettre à la place du bureau à côté de la salle de motricité afin d'y stocker les cahiers de vie et livres pour la maternelle.

13- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

« POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN »

L'association a organisé une vente de farine et de couronne de Noël végétale. La vente de farine a permis un bénéfice de 247€. L'association finance entièrement le projet de tournage du clip de Noël, à savoir 1200€. Nous les remercions.

L'association de parents d'élèves tiendra le stand avec les réalisations des élèves au marché de Noël du village. Elle organisera aussi une petite restauration à l'issue de la fête de Noël le jeudi 15 décembre. Nous remercions tous les parents bénévoles pour leur investissement.

14- QUESTIONS DES PARENTS :

Aucune

La séance est clôturée à 18h15.

ELÈVES SCOLARISÉS À DALHUNDEN 2022-2023

Classe de PS/MS Mme REINHART	Classe de GS/CP Mmes SECULA & BALBIERER		
ABDALLAH Louna	PS	BODIN Lili	GS
BRUCKER Lillian	PS	DISTEL BRUMM Jules	GS
GENCO Léa	PS	HELMRICH Margaux	GS
KELLER Liam	PS	KLEIN Louise	GS
KLEIN Joris	PS	KOESSLER-DIEBOLD Eva	GS
MAURY Elisa	PS	MAURY Raphaël	GS
METZGER Mathilde	PS	MELCHIOR Julia	GS
PREL Luka	PS	MULLER Lise	GS
THOMAS Oscar	PS	SCHOTT Lina	GS
VOYAT Clément	PS	WOLFF Hugo	GS
WINTZ Gabriel	PS	ZEFZOUI Thaïs	GS
ZAWADZKI Ysée	PS	BECKER Gabin	CP
ANSELMANN Jarrod	MS	BREMAUD Matéo	CP
GANTER Nathan	MS	FRIEDMANN Emma	CP
HAAS Vaiteani	MS	GAUDILLERE Thomas	CP
HEILMANN Mickaël	MS	KALTENBACH Lyana	CP
HEINTZ Elyo	MS	KELLER Lana	CP
KASTNER Emile	MS	KUHN Gabin	CP
KREISS Valentin	MS	RICHTER Lucas	CP
MARTZ Florent	MS	ROMERO Mila	CP
MATTERN Margaux	MS	SCHUTZ Manon	CP
VOELKEL WEISS Maddy	MS		
VUILLAUME Emilia	MS		

Classe de CP/CE1 Mmes TROMPETER & BALBIERER	Classe de CE2/CM1/CM2 Mmes MARTIN & BALBIERER		
BLUM Loïc	CP	BECKER Gabriel	CE2
EHRART Julie	CP	BOUR Louane	CE2
FRIESS Adrien	CP	GENCO Antoine	CE2
GALLOU Evan	CP	MAIER Eloïse	CE2
HEINTZ Lorys	CP	MATTERN Timéo	CE2
HELMRICH Matteo	CP	STRAUB Léanne	CE2
JOLY-BENINGER Emilie	CP	WOHLHUTER Tommy	CE2
LORENTZ Noa	CP	BLUM Lucas	CM1
METZGER Louis	CP	FERNANDES Paco	CM1
PIERRE Alexis	CP	KALTENBACH Nolan	CM1
RICHTER Elea	CP	KOENIG Abigaël	CM1
STRAUB Maxime	CP	MENARD Thomas	CM1
GANTER Evan	CE1	MULLER Léane	CM1
KLEIN Agathe	CE1	NADALES Charline	CM1
KOESSLER-DIEBOLD Lucie	CE1	RUSCHER Cindy	CM1
KUHN Ludvine	CE1	SCHUTZ Léna	CM1
MAILLOT Enzo	CE1	VOYAT Mélissa	CM1
MOURER Tom	CE1	WOLFF-KIEFFER Julia	CM1
NOEL Ziad	CE1	BECKER Florian	CM2
PREL William	CE1	BOUR Lisa	CM2
VOELKEL Lisa	CE1	DEGOURSYP Raphaël	CM2
WALTER William	CE1	FLECHER Lucie	CM2
		HIMMEL Clélia	CM2
		JACQUEMIN Mathéo	CM2
		KLEIN Daniel	CM2
		MEHL Mathys	CM2
		VOELKEL Léa	CM2

ASSOCIATION POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN

Une année pleine de jolis souvenirs est sur le point de s'achever.

Différentes ventes ont été organisées : fromages, bretzels Boehli, farine du moulin de Soufflenheim et couronnes de l'Avent de S'blumehiesel Caspar de Rountzenheim. Ces ventes ont rencontré de francs succès, Merci à tous les participants !

Comme l'an passé nous avons offert les collations et des récompenses à chaque élève lors du cross et des olympiades. Le Saint Nicolas offrira également à toute l'école les traditionnels Männele.

Au total l'association aura fait un don total de 2237,51€ au courant de cette année.

L'année s'achèvera sur un beau projet de clip musical, que l'association a totalement financé, il sera visible sur Youtube ! Nous avons hâte.

Merci aux enseignantes toujours soucieuses du bien-être de leurs élèves et à la municipalité sans qui beaucoup d'activités ne pourraient pas voir le jour.

À tous une belle fin d'année et passez de très belles fêtes entourées des personnes qui vous sont chères.

Les membres de l'association.

Suivez nous en scannant le QRCode >



Marché de Noël

VIE SCOLAIRE



Cross de l'école

PÉRISCOLAIRE

L'année scolaire 2021/2022 a bien été remplie dans la joie et la bonne humeur. C'est avec l'aide et la collaboration de bénévoles que les enfants du périscolaire ont pu découvrir plusieurs associations de notre village. Ils se sont notamment initiés à la pétanque, à la gymnastique et au football. Certains y ont trouvé leur vocation.

La demande de nos services est de plus en plus grande. Nous accueillons actuellement la moitié de l'effectif scolaire. C'est-à-dire 45 enfants.

Après 2 années de pandémie et de restriction, nous avons pu entamer l'année scolaire 2022-2023 plus sereinement. Plusieurs projets nous tiennent à cœur.

- Spectacle de Noël sous forme de théâtre
- Renouvellement des activités avec les associations
- Sortie et goûter à thème le vendredi soir
- Décoration de la salle sur le thème de l'océan et de la terre

Notre pièce de théâtre « Les enfants de Noël » nous a pris beaucoup de temps et c'est dans la joie et la bonne humeur que les enfants (avec les parents) se sont impliqués dans ce projet. Nous remercions le corps enseignant et la commune d'avoir pu participer à cet événement.

Dès les beaux jours, nous pourrions renouveler les rencontres avec les associations et les sorties en forêt.

Nous vous rappelons également ci-contre nos horaires d'ouverture ainsi que nos coordonnées.

Bonne et heureuse année 2023.
Sylvie et Mélissa.



Noël au périscolaire



à la bibliothèque

Nos horaires d'ouverture :

> Lundi et	10 h 15 à 11 h 15
Vendredi	13 h 30 à 15 h 00
	16 h 15 à 18 h 30
> Mardi et	10 h 15 à 11 h 15
Jeudi	13 h 30 à 14 h 00
	16 h 15 à 18 h 30

Nos coordonnées :

Par mail periscolaire.dalhunden@outlook.fr

ou par téléphone **07 82 37 74 71**

Les inscriptions et la gestion des plannings peuvent se faire selon vos besoins et à tout moment.

Les enfants sont sans passé et c'est tout le mystère de l'innocence magique de leur sourire (Milan Kundera)

Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année.



RÉTROSPECTIVE 2022

FRANCE SERVICES :

POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN, OUVERTURE D'UN LABEL FRANCE SERVICES À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN A DRUSENHEIM.

Née de la volonté d'un retour des services publics au sein des territoires, la Communauté de Communes du Pays Rhénan se dote du label France services.

France services est un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Le chantier de la Maison du Pays Rhénan n'étant pas terminé, c'est dans un bâtiment modulaire, installé devant le siège de la Communauté de Communes, que les agents France Services, Justine DECK et Élise MAURER, vous accueillent à partir du lundi 28 novembre 2022.

Cet espace ouvert à tous, moderne et convivial, permet aux habitants de notre Communauté de Communes et des communes environnantes d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste*.



Deux agents France services, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, Aide Personnalisée au Logement (APL), carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

En complément des démarches administratives, France Services communautaire vous permet l'accès à des postes informatiques en libre-service.



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Les agents de votre France services vous accompagnent aux horaires suivants :

- Lundi : 13h00-17h00
- Mardi : 9h00 – 12h00 et 13h30-17h00
- Mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h30-17h00
- Jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
- Vendredi : 9h00 – 12h00

Vous pouvez prendre rendez-vous au **03 88 06 74 30**

** La Poste : l'objectif de France Services est « l'accompagnement numérique » des usagers (services disponibles sur le site www.laposte.fr : digiposte, réexpédition de courrier, comptes bancaires...).*
La vente de timbres ou autres produits La Poste, l'achat d'enveloppes prépayées, l'affranchissement d'une lettre Recommandée avec AR ou encore le dépôt de colis sont des services à effectuer auprès d'un bureau de poste directement.

CYCLOTOURISME :



Ouverture de la route VNF aux cyclotouristes :

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a ouvert à la circulation publique un itinéraire cyclable de caractère long du Rhin sur plus de 22 kilomètres.

Depuis août dernier, Voies Navigables de France (VNF) autorise à la circulation publique, principalement aux cyclistes, une partie du domaine public fluvial de la route de service sur la rive gauche du Rhin dans le cadre d'une convention de superposition signée avec la Communauté de Communes, qui en devient le gestionnaire.

Longeant le Rhin, depuis Offendorf au sud jusqu'à Neuhäusel au nord, cette liaison constitue la première étape du plan ambitieux fixé par les élus du Pays Rhénan en faveur du développement de la pratique cycliste.

Dans le cadre du Plan Climat et face à une demande croissante en faveur de l'alternative à la voiture individuelle, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche sur les mobilités durables en favorisant la pratique du vélo par l'adoption, fin 2021, du Schéma Directeur cyclable du Pays Rhénan.

Des panneaux signalétiques ont été installés le long de ce tracé dans le cadre de la jonction vers les villages afin de garantir la pratique du vélo en toute sécurité dans les tronçons autorisés aux ayants droit et éventuellement à la circulation automobile.

Aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de Communes du Pays Rhénan œuvre à la réduction des consommations d'émission de Gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, dont la mobilité est le 1^{er} secteur émissif.

Aussi, la Communauté de Communes a souhaité lancer un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour favoriser et développer la pratique du vélo sur son territoire.

Cette aide financière a été adressée aux habitants du territoire, sur une période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2022, dans la limite de 200 dossiers.

Fort de son succès, l'ensemble des dossiers subventionnables ont été distribués.

URBANISME :

Modification du PLUi :

Approuvé en 2019, le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Plusieurs évolutions du PLUi s'avérant nécessaires, deux procédures ont été engagées : une modification concernant 70 points et une révision de 11 points. Une enquête publique unique, pour ces deux procédures, a été menée du 19 octobre au 21 novembre 2022 inclus.

Ces deux procédures visent notamment à permettre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

- l'accompagnement à la transition énergétique en facilitant les actions de sobriété, d'efficacité énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables ;

- l'évolution du règlement écrit et graphique du PLUi en vue :
 - d'une optimisation foncière au sein de certaines zones urbaines ou à urbaniser,
 - du renforcement de certaines centralités urbaines,
 - de la prise en compte de projets nouveaux ou ayant évolué depuis l'approbation du PLUi,
 - des adaptations mineures ;
- l'adaptation du périmètre de certaines zones en lien avec l'évolution du PPRI de la Moder ;
- la prise en compte du SAGEECE (Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Ecologiques des Cours d'Eau) du bassin de la Sauer-Seltzbach.

Une adoption définitive, par approbation du conseil communautaire, est prévue courant du 1^{er} semestre 2023. Les évolutions apportées seront alors rendues opposables et s'appliqueront aux autorisations du droit des sols.

LA ZONE D'ACTIVITES AXIOPARC :

Le chantier de la zone d'activités Axioparc, située à Drusenheim-Herrlisheim, a démarré au premier trimestre 2021 et avance activement. Quatre entreprises ont déjà obtenu leurs permis de construire d'autres vont bientôt le rejoindre.

La droguerie Kautzmann, l'entreprise AS Ouverture et les entreprises Bauder et Pfenning seront les premières à s'installer.

Cette Zone d'Activités accueillera de grandes entreprises, mais aussi des PME, des artisans, des commerces, des activités de recherche et des services.

Plusieurs autres entreprises sont en voie de signer des compromis de vente afin d'acquiescer des parcelles.

Avis aux artisans, industriels, logisticiens et entreprises du tertiaire : un site internet – www.axioparc.com - est ouvert pour vous délivrer toutes les informations (parcelles disponibles, répartition des activités, aménagements proposés, etc.) et vous guider dans la prise de contact.

VOIRIE :

La Communauté de Communes du Pays Rhéan exerce la compétence voirie au sein des ZA du territoire et de la route de contournement du STAEDLY depuis 2014.

Un bureau d'études (BE IMMERGIS/PINTAT) a été missionné pour réaliser un diagnostic technique et financier.

Le linéaire d'environ 10 km choisi pour l'extension de la prise de compétence voirie concerne les voies/routes communales hors agglomérations reliant :

- les sites intercommunaux (Aire de Grand passage des gens du voyage, Zone de loisirs du Staedly),
- la route VNF,
- les communes entre elles (Gamsheim-Offendorf et Kauffenheim-Leutenheim)

LE PETR (PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord fait l'objet d'une révision depuis novembre 2022.

L'évolution des dynamiques sur le territoire du SCoT, les six dernières années, (positionnement renforcé à la croisée des systèmes métropolitains de Karlsruhe et de l'Eurométropole de Strasbourg), les nouveaux éléments de connaissance environnementale (par exemple les risques d'inondation ou la qualité de l'eau), les mobilités, le Plan Climat et entretiens de nouvelles évolutions législatives récentes sont venues impacter le SCoT.

Ainsi, des travaux d'études de la révision du SCoT, avec intégration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), vont être engagés fin 2022.

La révision consiste à définir les grandes orientations du développement et de l'aménagement à l'horizon de 20 ans.

De plus amples renseignements sur le site internet de la communauté de communes en scannant le QRCode ci-contre www.cc-paysrhenan.fr



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS :

14 février 2022 :

- Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).
- Installation de bornes électriques et demande de subvention.
- Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) à Gamsheim - Kilstett.

21 mars 2022 :

- Fonds de concours pour la création de places périscolaires.
- Aire de Grand Passage : Règlement et tarifs applicables.
- Projet urbain partenarial à Roppenheim.
- Acquisition d'un terrain pour l'extension du parking de la zone de loisirs du Staedly.

23 mai 2022 :

- Adhésion à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA).
- Transfert de la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial » au PETR de la Bande Rhénane Nord – Avis.
- Signature d'une Convention de superposition d'affectations relative à la gestion exercée par Voies navigables de France (VNF) sur le Domaine Public Fluvial (DPF).
- Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec VNF et le SDEA pour les études et travaux nécessaires à la sécurisation de la voirie et au remplacement des buses permettant le franchissement routier de la liaison entre le Rossmoerder et le contre canal du Rhin.
- Marché public de travaux pour l'aménagement de la rue Alfred Kastler au sein de la zone d'activités de HERRLISHEIM.
- Solidarité avec la population ukrainienne.
- Renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) du multi-acueil.
- Cession-acquisition d'un terrain dans la ZAC Nord-Est à Gamsheim.
- Constat de l'abrogation de la Carte communale de Dalhunden.
- Arrêt du bilan de la concertation préalable et du projet de révision allégée n°1 et de modification n°1 du PLUi du Pays Rhéan.

7 avril 2022 :

- Avis sur la mise en place de la collecte de biodéchets et l'évolution de la redevance incitative.
- Signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'une ligne de bus transfrontalière Rastatt / Soufflenheim.

3 octobre 2022

- Indemnité d'éviction pour l'extension du parking de la zone de loisirs du Staedly.
- Zone à Faibles Émissions (ZFE) de l'Eurométropole de Strasbourg – Avis favorable avec réserve.
- Demande à la CeA de soutien aux communes concernées par des murs anti-bruit.
- Définition et mise en œuvre d'un projet urbain sur le secteur rue de l'Industrie à Kilstett du PLUi du Pays Rhéan.

14 novembre 2022

- Développement des groupements de commandes pour l'achat de fournitures administratives et de prestations de services d'assurances.
- Mutualisation du service des ressources humaines.
- Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Zone d'Activités Économiques de Gamsheim. Cession d'un terrain.



RÉTROSPECTIVE PROJET VEO DU RPE 2022

C'est à la veille de la Journée internationale des Droits de l'enfant le 18 novembre que s'est achevé le cycle de prévention contre les violences éducatives ordinaires (VEO) organisé par le relais petite enfance en partenariat avec les Relais Petite enfance de La Wantzenau et de la Plaine du Rhin.

De nombreux temps d'échanges sous forme de conférences, café des parents ou projections ont permis de sensibiliser le public sur ce qu'est la violence faite aux enfants qu'elle soit physique ou psychologique mais aussi de montrer toutes les répercussions terribles désormais bien connues sur l'adulte qu'il deviendra.

Par des intervenants spécialisés dans le domaine qui ont apporté leur expertise et leur expérience, ces rencontres ont permis de proposer d'autres manières de faire lorsque l'on est en difficulté avec son enfant, de transmettre les numéros d'appel d'urgence (119) ou les associations ou organismes qui viennent en aide aux familles. Mais elles ont aussi permis d'éclairer sur d'autres approches, souvent plus positives de l'éducation notamment sur celles prônées dans les pays nordiques.

Car aborder un thème aussi lourd que la violence physique ou sexuelle faite aux enfants a souvent bouleversé le public présent, notamment à l'annonce de cette statistique effroyable qu'entre 3 et 5 enfants par classe sont victimes au moins une fois de violence sexuelle.

Les communes du Pays Rhénan ont été des partenaires essentiels dans ce grand projet d'une année entière en mettant à disposition des salles ou médiathèque pour accueillir le public de parents et professionnels venu nombreux.

Tu as le droit...

Tous les enfants ont le droit d'être protégés.
C'est indiqué dans la **Convention internationale des droits de l'enfant**.

... d'avoir des droits particuliers si tu es en situation de handicap (Article 23)

... d'être respecté en tant qu'enfant (Article 1)

... au bien être (Article 3)

... d'être soigné (Article 24)

... à une vie privée (Article 16)

... au respect de tes besoins vitaux (Article 27)

... de s'exprimer librement (Article 13)

... à l'éducation (Article 28)

... d'être protégé contre l'exploitation sexuelle (Article 34)

... d'être protégé (Article 19)

Tu te sens en danger ?
Tu t'inquiètes pour un autre enfant ?
Tu penses que tes droits ne sont pas respectés ?

Tu peux téléphoner au 119 !
Et utiliser le chat qui se trouve sur notre site internet !
Nos professionnels de l'enfance sont là pour t'aider !

Tu peux prendre connaissance de tous les droits de l'enfant sur le site internet du 119 www.a119.gouv.fr ou en flashant ce QR Code !

GIP Enfance en Danger

ANIMATION JEUNESSE

L'animation jeunesse poursuit sa démarche d'accompagnement des jeunes au sein de notre communauté de communes.

Cette démarche en 4 étapes permet de partir de moments d'accroche et de rencontres au collège ou sur des activités pour amener peu à peu les jeunes à s'impliquer dans des projets.

Les animateurs de l'animation jeunesse sont présents dans les quatre collèges que fréquentent les jeunes de notre territoire.

Tout au long des vacances scolaires, différentes activités, mini-camps et projets sont proposés.

Voici par exemple le bilan des activités de l'été 2022 :

112 jeunes différents ont participé aux activités, dont 56 nouveaux adhérents. Ils viennent des 17 communes du territoire.

Pour ces activités de l'été, le réseau local de l'animation jeunesse s'est mobilisé et impliqué au sein des diverses organisations. 28 volontaires ont ainsi répondu présents :

- Implication de ces animateurs volontaires au sein des équipes d'animation.
- Aide à l'animation des activités passerelles vers l'Enfance.
- Animation de la « Caravane des jeux ».

06 au 09 juillet Raid Aventure
Un séjour sportif rayonnant au départ de Leutenheim. Aventure, évasion et cohésion d'équipe.
Réunissant 51 jeunes (dont 19 du secteur).
Organisation en partenariat : Basse-Zorn et La Wantzenau

1^{er} au 12 août Séjour lac du Verdon
13 jeunes de 11-15 ans
Séjour à l'initiative d'un groupe de jeunes collégiens.
Projet démarré en octobre 2021

16 au 27 août Séjour La Ciotat
7 jeunes
15-17 ans
Projet démarré en octobre 2021

NOUVEAU 1^{er} au 05 août Mini-camp Pays Rhénan
Staedly Roeschwoog
12 jeunes du secteur sur 24 participants
11-14 ans

NOUVEAU 09 au 12 août Mini-camp kayak
Staedly Roeschwoog
12 jeunes
11-14 ans

NOUVEAU 16 au 19 août Mini-camp Gérardmer
10 jeunes
11-14 ans

Offendorf : du 12 au 30 juillet La formule PASS'JEUNESSE : 3 semaines
Une fréquentation satisfaisante : 73 inscriptions dont 51 jeunes 10-14 ans
Une formule ALSH (centre aéré) à destination des jeunes générations.

13 juillet au 12 août : itinérance de la Caravane des jeux, sur le secteur :
5 semaines, 20 séances gratuites et ouvertes au grand public = 698 bénéficiaires de ces séances

1 action transfrontalière :
2 jours
Gamsheim et Offenbourg
5 jeunes

1 projet Graff réalisés 2 jours
tous les CM2 école
Soufflenheim

Actions passerelles vers l'enfance : 2 réalisées. En partenariat avec les structures Enfance locales

Suivez l'actualité de l'Animation Jeunesse >>



Animation Jeunesse

FDMJC Alsace de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
4, rue de l'Étang - 67480 Roeschwoog
Jonathan Laub

☎ 03 88 72 50 40 / 06 29 350 430

✉ animation.paysrhenan4@fdmjc-alsace.fr

CARITAS ALSACE : UNE AIDE DE PROXIMITÉ

Caritas Alsace compte une dizaine d'équipes dans le secteur de Haguenau-Wissembourg. En 2021, les 117 bénévoles du secteur ont aidé 211 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Les équipes du Nord-Est de l'Alsace offrent un bel aperçu de la diversité de l'aide apportée par Caritas Alsace. Les bénévoles se montrent actifs tout au long de l'année dans des domaines très variés, particulièrement dans l'aide alimentaire. Les équipes de Woerth et de Brumath ont aidé 152 familles à se nourrir dignement. Notre pôle des solidarités familiales est également très actif, avec 9 familles qui ont accueilli des enfants en situation de précarité au cours des vacances d'été. L'équipe de Haguenau s'est quant à elle spécialisée dans l'aide vestimentaire. Caritas possède également des équipes à Bischwiller, Drusenheim, Herrlisheim-Offendorf, Schweighouse ou encore Soufflenheim. Vous l'avez compris, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Trouvez en quelques clics l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org
 Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

CARITAS ALSACE - RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE
 5 rue Saint-Léon 67000 Strasbourg



ENSEMBLE,
 CONSTRUIRE
 UN MONDE JUSTE
 ET FRATERNEL



des bénévoles de Soufflenheim



des bénévoles de Schweighouse



des bénévoles de Herrlisheim



à l'épicerie sociale de Woerth



des bénévoles de Bischwiller



scannez le QRCode
 pour consulter le site
caritas-alsace.org >>



Caritas

Contact local :
 Eliane Moxel
 ☎ 06 87 19 17 56
 5 Rue de l'Église, Drusenheim
 Le 1^{er} et 3^e mardis du mois 9h30 -11h





LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES LE LONG DE LA BANDE RHÉNANE NORD ET DANS LE RIED

Le syndicat mixte de lutte contre les moustiques (SLM67) est l'opérateur public de démoustication qui intervient dans le département du Bas-Rhin pour limiter la nuisance due aux moustiques dans ses collectivités membres. Le syndicat est également mandaté par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est pour surveiller et lutter contre une espèce de moustique vectrice de maladies tropicales, le moustique tigre. D'après les dernières données entomologiques récoltées par l'équipe du SLM67, le moustique tigre est présent dans 20 communes situées essentiellement au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Dans le cadre de la lutte contre la nuisance, l'équipe du SLM67 cible essentiellement quatre espèces de moustiques parmi la trentaine d'espèces présentes dans le Bas-Rhin. Ces espèces ciblées piquent l'homme et se retrouvent en grandes quantités dans les communes les soirs de printemps et d'été. L'objectif n'est pas d'éradiquer ces moustiques mais bien de diminuer leur nombre et donc leurs piqûres au sein des collectivités membres du SLM67.

Les agents du SLM67 interviennent en milieu naturel.

Les larves de moustiques sont visées par les traitements. Elles se développent dans l'eau stagnante après la mise en eau de zones inondables (roselières, anciens bras du Rhin en milieu forestier, etc.). La durée de vie d'une larve dans l'eau est d'environ une semaine en été. Au bout de cette phase aquatique, le moustique adulte émerge.

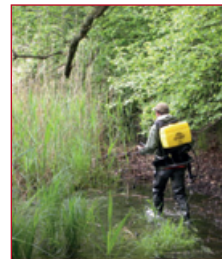
La durée de développement larvaire va avoir son importance dans l'efficacité des interventions. En effet, le produit utilisé, le Bti (bacille de Thuringe), doit être ingéré par les larves pour être actif. Les équipes interviennent seulement lors de la phase de développement des moustiques dans l'eau. Lorsque les surfaces inondées sont importantes et que les gîtes larvaires sont difficiles d'accès, le SLM67 fait appel au traitement aérien par hélicoptère. Le SLM67 collabore depuis près de 30 ans avec une équipe allemande de démoustication (la KABS) pour réaliser ces traitements aériens.

Fondé en 1983, le SLM67 compte aujourd'hui 13 communes et 2 communautés de communes membres : la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes du Canton d'Erstein pour les communes de Rhinau et Diebolsheim. *(Le Président du SLM67 était Jean-Michel FETSCH, Maire de Lauterbourg, décédé en juin 2022.)*



Pour l'aspect technique, le SLM67 est composé d'une petite équipe d'agents permanents basée à Strasbourg au sein d'un institut appartenant à la faculté de médecine de Strasbourg (Institut de Parasitologie et Pathologie tropicale). Des agents de la mairie de Lauterbourg s'occupent de la partie administrative du syndicat.

Les traitements à pied sont réalisés par une cinquantaine d'agents vacataires qui œuvrent en milieu naturel. Ces traitements se font à l'aide d'une pompe à dos ou à la main en fonction de la formulation de produit utilisée. Les sites d'interventions se situent dans des zones souvent difficiles d'accès en milieu forestier.



Pour obtenir davantage de renseignements sur le traitement et pour faire partie de l'équipe d'intervention à pied, vous pouvez contacter le SLM67 par mail : contact@slm67.fr

Afin de limiter l'impact de ses interventions sur la faune dite non-cible et sur les habitats naturels, le SLM67 affine ces interventions à l'aide d'une cartographie précise des sites de traitement et de la prise en compte de données naturalistes (présence d'espèces animales sensibles).

Les moustiques domestiques

Certaines espèces de moustiques pondent leurs œufs à la surface de l'eau dans des contenants stockés dans les jardins des particuliers. Des gestes simples existent pour limiter leur développement : vider ou changer l'eau 2 fois par semaine, ranger à l'abri de la pluie, fermer hermétiquement avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur.

Saison 2021

2021 est une année exceptionnelle en termes de mises en eau et donc de prolifération des moustiques le long de la plaine du Rhin.

Des précipitations abondantes ont été enregistrées dès le mois de mai avec pour conséquences les mises en eau récurrentes des gîtes larvaires à moustiques. De plus, une crue exceptionnelle des cours d'eau a été observée au mois de juillet avec des débits exceptionnels pour la saison.

Sur l'ensemble de la zone de lutte contre les moustiques, environ 400 hectares ont été traités par hélicoptères dont 84 dans la Communauté de Communes du Pays Rhénan, 228 ha dans le secteur du Rhin courant libre (nord de la zone de lutte) et 84 ha à Sélestat.

Les agents ont réalisé des traitements à pied quasi sans interruption de mars à août et cumulent près de 2000 heures d'intervention.

Collaborer avec les chauves-souris

Les chauves-souris sont de grandes consommatrices de moustiques, elles sont donc des alliées précieuses pour réduire le nombre de piqûres. Afin de favoriser leur présence dans les collectivités membres, le SLM67 aménage des bunkers en gîtes d'hibernation pour ces mammifères volants avec le soutien scientifique du GEPMA (Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace). Des gîtes d'été en bois sont mis en place dans les communes qui ne possèdent pas de bunker. Le SLM67 collabore avec les animateurs de la Maison de la Nature de Munchhausen et celle du Ried et de l'Alsace centrale pour sensibiliser le public scolaire aux chauves-souris.



LES MOUSTIQUES DE 2022 SONT PASSÉS OÙ ?

Les années se suivent et ne se ressemblent pas : en 2021 on ne pouvait pas aller en forêt ou au jardin sans « se faire bouffer » par ces insectes et en 2022 : fascht nix !

Les équipes du secteur Dalhunden (Gilbert Gabel et Lucien Kormann) et Sessenheim / Stattmatten (Jean-Marie Hensch, Jean-Jacques Merkel) sont intervenues début mars 2022 : un hiver particulièrement doux avait favorisé l'éclosion des œufs (pondus en grand nombre durant 2021) et la prolifération des larves de moustiques dès janvier.

Ces premiers traitements ont été très efficaces : fossés, mares et dépressions ont été débarrassés des larves. Les sites de ponte étant cartographiés, les interventions ont été rapides et efficaces.

À noter que Sessenheim a été « gratifié » d'un site de production supplémentaire avec le bassin de rétention des eaux de pluie chez « Aldi » - la population de larves de moustiques dans cette mare a été éradiquée dès le début et par la suite, une quantité impressionnante de larves d'agrions (espèce de petite libellule) a tenu en respect la population des moustiques durant le reste de l'année en puisant dans cette source alimentaire régulière.

Fin avril - début mai, de fortes précipitations ont gonflé la Moder et ses anciens bras morts et bien sûr, les œufs non éclos (ils n'éclosent pas tous en même temps) ont profité de toute cette eau et de la température favorable. Les espèces vernaies de moustiques (*Oclerotatus sticticus*) se sont dépêchées – du moins leurs larves - de prendre possession des abords de la rivière.

Une intervention par hélicoptère s'est avérée nécessaire, surtout qu'en pays de Bade, tout le Rheinauengebiet s'est retrouvé sous dix centimètres d'eau, favorable aux moustiques, la Forêt Noire ayant récupéré une grande partie des nuages de pluie.



Avec l'été, le manque de précipitations, les vents dominants secs et les fortes chaleurs ont très vite contribué à l'assèchement de tout l'écosystème rhénan et à l'abaissement de la nappe phréatique (elle est descendue à 2m 82 fin août). Donc plus d'eau, plus de sites productifs !

Les sorties de nos équipes n'ont que permis de constater qu'il n'y avait plus de moustiques. Les seuls insectes piqueurs étaient les taons et les simuliés - contre lesquels on ne peut pas intervenir actuellement.

La saison des traitements s'est terminée bien avant la date prévue fin août : le combat cessa, faute de combattants !

Une étude a été lancée durant 2022 par le SLM67 sur les Chironomes (un insecte qui ressemble à un moustique qui ne pique pas) dont les larves vivent dans des endroits similaires à ceux des moustiques. Cette étude consiste à voir si le produit utilisé (Bti) pour la destruction des larves de moustiques a un quelconque impact sur les Chironomes. Donc à plusieurs endroits de la Moder et

à certains endroits stratégiques (étangs, mares) on a pu observer de petites tentes blanches servant à piéger et compter le nombre de ces insectes. On saura un peu plus avec les résultats de cette étude à l'avenir...

Les quelques ornières apparues dans les champs de maïs arrosés ne furent que temporaires vu l'évaporation rapide due aux fortes chaleurs et peu propices à la reproduction des Diptères.

Il convient pourtant d'être très attentif dans les propriétés privées et surveiller ce qui pourrait devenir un véritable élevage de moustique à domicile - une espèce adore les faibles hauteurs d'eau, les soucoupes de jardinières, les gouttières qui se vident mal, les seaux, arrosoirs et autres récupérateurs d'eau ou pneus abandonnés : le moustique tigre (*Aedes albopictus*) !



Il est plutôt citadin et ne s'éloigne pas très loin de son site de naissance. Il est très agressif (d'où son nom), assez facilement reconnaissable : il est petit (moins de la taille d'une pièce de 1 cent) et noir et blanc.

Une autre espèce, *Aedes japonicus* a fait son apparition chez nous depuis deux années, ce qui amène le nombre d'espèces présentes en Alsace à 17. L'impact de cette espèce n'est pas encore connu actuellement chez nous.

Il faut rappeler que pour limiter les élevages involontaires chez soi, il faut éliminer toutes les possibilités de pontes de ces insectes, couvrir les récupérateurs d'eau et vider régulièrement les soucoupes des pots de fleurs.

Les mairies de nos communes mettent du Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis*) sous forme de pastilles solubles dans l'eau ou de carrés de lin efficaces toute une saison gratuitement à disposition de leurs administrés .

Pour la fourniture de ces produits contactez l'accueil de votre mairie.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une très bonne année 2023, sans trop de piqûres de moustiques... Ces Diptères qui nous accompagnent depuis la nuit des temps et qui ont fourni le point de départ du scénario de Jurassic Parc...

Jean-Jacques Merkel
Chef de secteur SLM67

Contact SLM67 :

Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin :

✉ contact@slm67.fr

☎ 06 89 20 76 47

🌐 www.slm67.fr (Site internet du SLM67)

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION (STEP) ARGILE & MODER

Démarré en septembre 2021, le chantier de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) du périmètre Argile et Moder se déroule au nord de Sessenheim, le long de la RD n°468.

Cette nouvelle station d'épuration permet une mutualisation des moyens et un traitement poussé des effluents sur un site unique, doté d'ouvrages et d'équipements modernes et performants adaptés pour les 40 à 50 prochaines années.

La nouvelle station est ainsi prévue pour le traitement d'une pollution domestique, industrielle et artisanale correspondant à 12350 équivalents-habitants (situation future). Sa capacité hydraulique permettra de traiter un volume d'eaux usées d'environ 1500 à 2000 m³ par jour par temps sec et jusqu'à 7200 m³ par jour en temps de pluie (l'augmentation de sa capacité hydraulique permettra une meilleure préservation du milieu récepteur qu'en situation actuelle). Les eaux traitées seront rejetées dans la Moder selon les prescriptions d'un arrêté préfectoral fixant les performances à atteindre et seuils de rejets à respecter.

Le programme de l'opération comprend également les travaux nécessaires pour acheminer l'ensemble des eaux usées sur la nouvelle station, ce qui représente près de 7,5 km de conduites de refoulement à poser et 3 stations de pompage à créer.

Les travaux de reconversion des deux anciennes stations de Soufflenheim et de Stattmatten sont également en cours avec la construction de stations de pompage-refoulement et la pose des conduites de transfert des effluents. Les conduites sont posées depuis la station de Stattmatten et sont en cours de pose depuis Soufflenheim où il est prévu plusieurs traversées (route départementale, autoroute, voie ferrée).

Cette nouvelle station et les travaux connexes représentent un investissement important pour le territoire, réalisé grâce à la mutualisation souhaitée par les 4 communes raccordées, grâce aux aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et aux services du Syndicat des Eaux de l'Assainissement Alsace-Moselle.

En raison de pénurie de certains matériaux (tuiles...) et équipements (variateurs de vitesse, automates...), la mise en service de la nouvelle station « Argile & Moder » interviendra en mars/avril 2023 (initialement prévu fin 2022) avec la mise en service de la file eau. La mise en route de la file boue interviendra en mai/juin 2023 et l'achèvement complet au cours de l'été 2023.

Une journée portes-ouvertes sera organisée ensuite pour permettre aux habitants du secteur de découvrir leurs nouvelles installations.



VOUS ENVISAGEZ DE RÉALISER DES TRAVAUX ? QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER AUPRÈS DE LA MAIRIE ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la **nature** et l'**importance** des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- **Un dossier de déclaration préalable**

[Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]

- **Une demande de permis de construire**

[Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]

- **Une demande de permis d'aménager**

[Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]

- **Une demande de permis de démolir** [Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction]

* liste non exhaustive

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

Ou scannez le QRCode :



Renseignements
complémentaires >>



RÉALISER DES TRAVAUX SANS AUTORISATION, QUELS RISQUES ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'**article L.480-4 du Code de l'urbanisme** :

- **Une amende** comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée **en cours de travaux**, l'autorité compétente peut ordonner l'**interruption** de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une **procédure pénale**, il pourra être ordonné la **mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la **démolition des ouvrages** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de Dalhunden a adhéré à la mission **Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS)** de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en oeuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des **contrôles réguliers** sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU/PLUi, Carte communale) est disponible via le site internet de la commune de Dalhunden.

Liens utiles :

- <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- <https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
(il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)



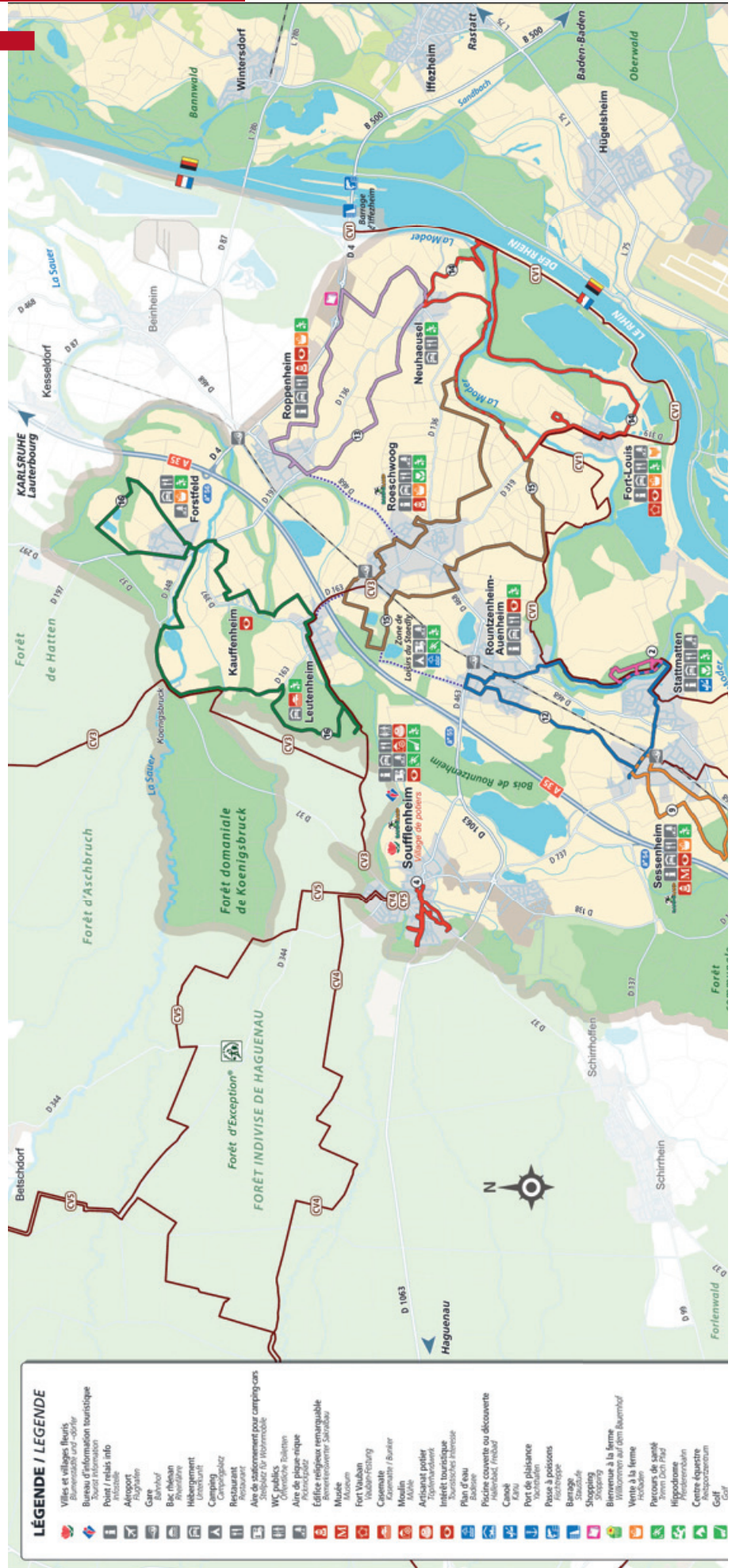
AMOUREUX DU GRAND AIR ET DE BALADES ?

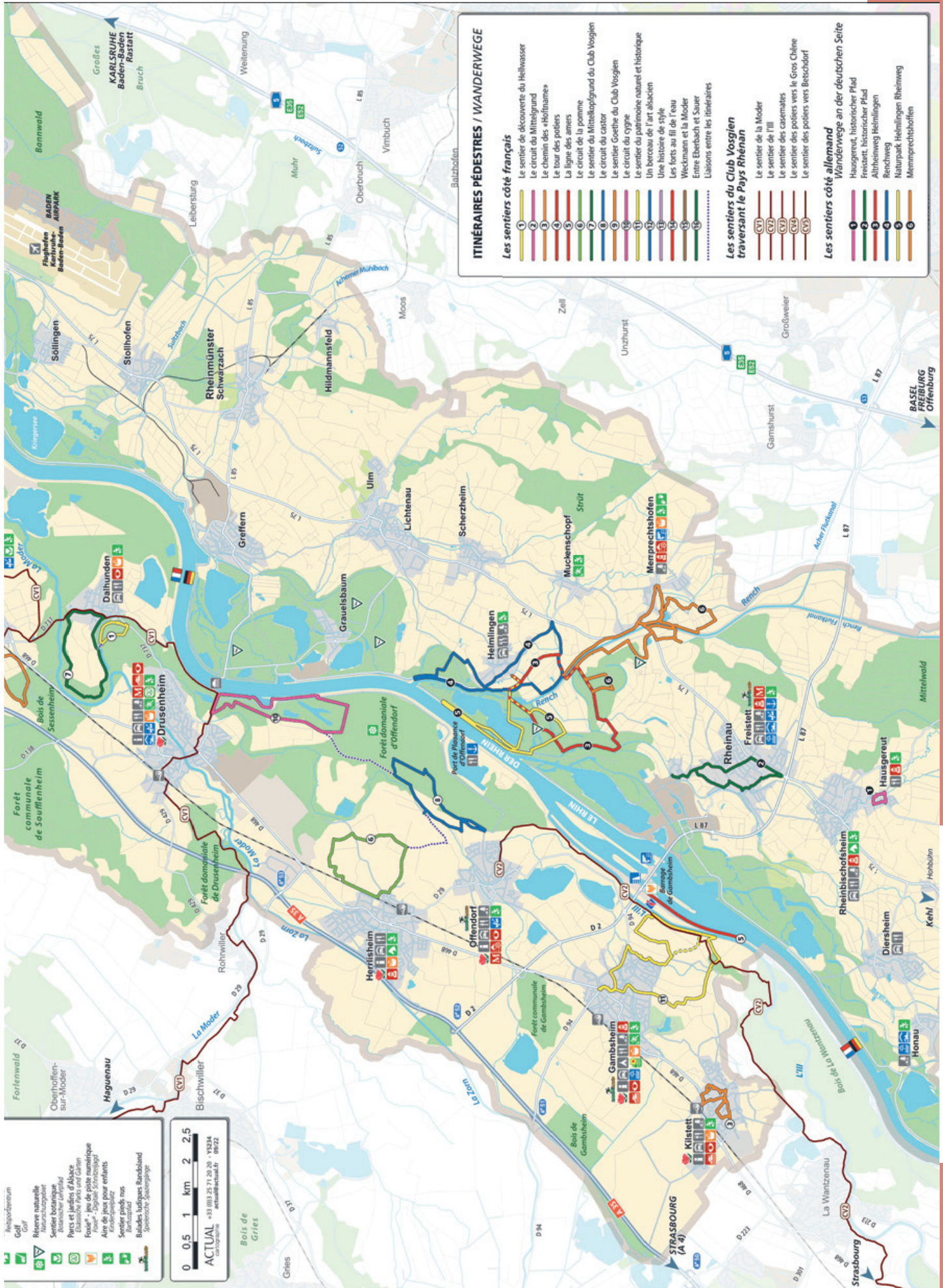
L'Office de Tourisme du Pays Rhénan, en partenariat avec l'association Passage309, a conçu une toute nouvelle carte de randonnée pédestre avec un panel de circuits pour découvrir les richesses et les curiosités du territoire en toutes saisons.

Tous les sentiers du nord au sud du territoire, ainsi que ceux de la Stadt Rheinau outre Rhin, y sont indiqués. Au total, cela représente 162,8 km à parcourir.

Simple et pratique, cette carte bilingue français / allemand propose de partir à la découverte de 16 circuits côté français allant de 1,7 à 16,9 km, ainsi que 6 circuits chez nos voisins allemands de 1 à 17 km. Entre villages alsaciens typiques et patrimoine naturel, vous pourrez admirer une palette variée des paysages rhénans uniques.

à découvrir en ligne en scannant
le QRCode ci-dessous >>





ITINÉRAIRES PÉDESTRES / WANDERWEGE

Les sentiers côté français

- 1 Le sentier de découverte du Hellwasser
- 2 Le circuit du Mittelgrund
- 3 Le chemin des «Hofnimes»
- 4 Le tour des poitiers
- 5 La ligne des amers
- 6 Le circuit de la poème
- 7 Le sentier du Mittelsgrund du Club Voglien
- 8 Le circuit du castor
- 9 Le sentier Goethe du Club Voglien
- 10 Le circuit du cygne
- 11 Un bergeau de l'art abacien
- 12 Une histoire de style
- 13 Les forts au fil de l'eau
- 14 Wickmann et la Moder
- 15 Entre Eberbach et Sauer
- 16 Liaisons entre les itinéraires

Les sentiers du Club Voglien traversant le Pays Rhénan

- CV1 Le sentier de la Moder
- CV2 Le sentier de l'III
- CV3 Le sentier des casemates
- CV4 Le sentier des poitiers vers le Gros Chêne
- CV5 Le sentier des poitiers vers Betschdorf

Les sentiers côté allemand

Wanderwege an der deutschen Seite

- 1 Hausgeret, historischer Pfad
- 2 Freistett, historischer Pfad
- 3 Althainweg Heimlingen
- 4 Renchweg
- 5 Naturpark Heimlingen Rheinweg
- 6 Memprechtshofen

0 0,5 1 km 2 2,5

ACTUAL
cartographie

© 2018-21-2020 - Y&S
www.y-s.com

- Reposoirs
- Golf
- Réserve naturelle
- Naturezaugarten
- Schutzgebiet Landschaft
- Biosphärenpark
- Parks et jardins d'Alsace
- Elässische Parks und Gärten
- Fouaie - jeu de piste numérique
- Forêt domaniale
- Alte Gärten für Kinder
- Sentier piédestre
- Burgen
- Bahales ludiques
- Handland
- Sporensuche





La thématique du mois

LES ACHATS EN LIGNE



Comment vérifier la fiabilité d'un site internet ?

Dans le domaine du web merchandising, l'achat en ligne est la conclusion d'une transaction commerciale opérée via Internet. Les achats dématérialisés ont connu un véritable essor ces dernières années grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de paiement sécurisé fiables. Lorsque vous effectuez un achat en ligne, assurez-vous que le site sur lequel vous faites l'achat n'est pas une arnaque. Voici quelques conseils à suivre....

1 / Vérifiez l'identité du vendeur ainsi que sa réputation :

Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque ». Dans les résultats de la recherche, vous pourrez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu des mauvaises expériences avec le vendeur.

2 / Vérifiez les mentions légales et les CGV :

Les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales : il vous est ainsi possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts, etc. Il est conseillé également de prendre connaissance des conditions générales de vente qui figurent généralement en bas de la page d'accueil. Vous pourrez avoir accès à un certain nombre de renseignements utiles.

3 / Attention aux offres « alléchantes » :

Faites attention aux offres trop alléchantes. Elles peuvent parfois cacher des arnaques. Même lorsqu'il ne s'agit pas d'arnaque, les vendeurs en ligne affichent parfois des offres très alléchantes, avec notamment de gros rabais, qui ne correspondent pas toujours à la réalité.



4 / Méfiez-vous des sites inconnus :

Contrôler les caractéristiques d'un produit acheté en ligne est compliqué puisque vous ne pouvez ni le toucher, ni l'essayer, ni interroger le vendeur. Il vous est donc conseillé de lire attentivement le descriptif du produit.

Dernier conseil : ne vous contentez pas uniquement de la photo !

5 / Ne vous fiez pas uniquement aux avis de consommateurs :

Les faux avis positifs sont monnaie courante. Les avis négatifs rédigés par des concurrents peuvent également apparaître.

6/ Privilégiez un site français ou européen :

Il est conseillé de choisir un site français ou européen, afin de vous garantir des droits (Rétractation par exemple) que ne garantissent pas les sites installés hors de l'Union Européenne.

Vous êtes victime d'une arnaque sur internet :

Quels sont les recours ? Voici un guide pour vous aider :
<https://www.economie.gouv.fr/cedef/recours-arnaque-internet>

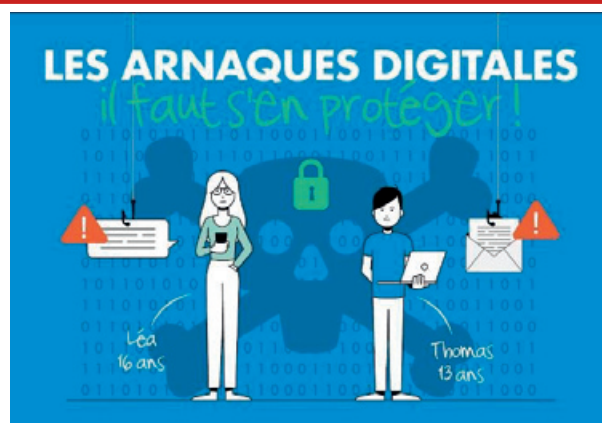
Dans le cadre de placements financiers, VÉRIFIEZ avant :

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Un site non gouvernemental existe pour vérifier les sites :

<https://franceverif.fr/>

PLUS D'INFOS



Région de gendarmerie du Grand Est

LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication : GCA S. OTTAVI
 Responsable éditorial : COL A. SCHWEITZER
 Rédacteurs : COL A. SCHWEITZER – MDC M. KNOBLOCH
 MAJ (ER) WOLFERT

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
arnaud.schweitzer@gendarmerie.interieur.gouv.fr
mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Suivez l'actualité de la gendarmerie :



AGENCE WEB



CRÉATION DE SITE INTERNET
ET LOGICIEL POUR RESTAURATEUR

06 77 01 12 48
contact@hoplaweb.fr

BÂTIMENT · CONSTRUCTION

Maçonnerie, Carrelage, Travaux tout Genres

Extérieur & Intérieur Jacky est là.

Leininger Jacky

7, Rue des Jardins
67770 DALHUNDEN

06.64.29.91.00.

BEAUTÉ · BIEN ÊTRE



Christine Rossi

Réflexologie plantaire, faciale,
crânienne,

Massage Teno Amma...

2 rue des Prés
67770 Dalhunden
Sur RDV au 07.70.86.07.41



ELEKA

Tous travaux électriques
HTA/BT

Arnaud KAISER
Gérant

3 impasse du Giessfeld
67770
DALHUNDEN

0678439729
eleka.67770@gmail.com



Raoul Romero
07 62 00 91 62

romero@chaudronnerie-rosteel.com

6, rue du Giessfeld - 67770 DALHUNDEN - +33 3 88 09 03 53
contact@chaudronnerie-rosteel.com - www.chaudronnerie-rosteel.com

Institut Bien Être & Ligne

03.88.86.06.09
06.89.82.39.57

Sabine vous accueille au
125b, rue de la forêt
67770 Dalhunden
Google "BIEN ÊTRE & LIGNE"



Julien Helbringer
06 77 37 52 80

1 rue du Giessfeld | contact@cth-chaudronnerie.fr
67770 Dalhunden | www.cth-chaudronnerie.fr

Rachel'S coiffure & Coiff' Pierre

03.88.86.93.34

241 rue du moulin
Dalhunden 67770

Rachel coiff (Facebook)

IMMOBILIER



la fourmi immo
Agents de Proximité

Marie-Christine SIMONIN
Agent commercial
48 b rue du Rhin
67770 DALHUNDEN

Tél: 06 03 76 09 90
marie-christine.simonin@lafourmi-immo.com
www.lafourmi-immo.com/agents/2174

RESTAURANTS



À l'Étoile
RESTAURANT

03 88 86 97 40
www.alettoile-dalhunden.com



69, rue du Nieul
67770 DALHUNDEN

SERVICES

HM BURO

Une secrétaire à votre service !



En retard dans vos papiers ?

Je suis votre solution pour :

- Optimisation administrative
- Tri & Classement
- Devis & Factures
- Rédaction courriers etc...

Marjorie HOULDINGER

☎ 06 45 04 81 23
✉ contact@hmburo.fr

Restaurant Au Tigre

138 rue du Tilleul 67770 Dalhunden
autigredalhunden@gmail.com

+33 (0)388057028

 Au tigre Dalhunden

LS WAGNER
136 rue du Tilleul
67770 DALHUNDEN

DEPOSITAIRE EN BOISSONS
Equipements spécial associations
Tirage pression, stand buvette,
location camion frigorifique, location garnitures etc....

Tél : 03.88.86.97.79
Fax : 03.88.86.06.43
Port : 06.81.97.64.85
Email : pascal.wagner4@wanadoo.fr



ADRESSES UTILES

TRAITEUR

jack's meals

SPECIALITÉS MAURICIENNES

info@jacksmeals.com
06.47.64.21.07
57, Rue du Rhin
Dalhunden



Senior Compagnie
Plus qu'une aide, une compagnie

Réseau national spécialiste du grand âge.
13 ans d'expertise dans le maintien à domicile.

MAINTIEN À DOMICILE

- VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE
- VIE QUOTIDIENNE
- ACTES ESSENTIELS DE LA VIE
- RETOUR D'HOSPITALISATION
- AIDE ADMINISTRATIVE
- GARDES NON MÉDICALISÉES



PERSONNEL QUALIFIÉ & FORMÉ DIMENSION HUMAINE & SERVICE PERSONNALISÉ INTERVENTIONS 7J/7

Votre agence Senior Compagnie à Bischwiller
37a rue Georges Clémenceau – 67240 Bischwiller
Tél. : 03 88 80 47 80 – bischwiller@senior-compagnie.fr

50% de réduction ou crédit d'impôt

www.senior-compagnie.fr



DU NOUVEAU

DANS NOS GESTES DE TRI !

L'état fixe des objectifs ambitieux aux collectivités en matière de réduction et de valorisation des déchets. Mais au-delà du cadre réglementaire, la valorisation de nos déchets est un **véritable enjeu environnemental**. Face à l'urgence climatique, il est urgent d'agir et d'adapter nos modes de consommation pour adopter une démarche plus respectueuse et plus durable. C'est dans ce sens que notre système de collecte des déchets ménagers évoluera en 2023. **Ces mesures visent concrètement à préserver l'environnement et maintenir la qualité de vie sur notre territoire. Nous comptons sur votre mobilisation !**

TRIER VOS EMBALLAGES DEVIENT PLUS SIMPLE !

Dès le 1^{er} janvier 2023, nous simplifierons le geste de tri, tous les emballages et les papiers iront dans le bac jaune. Cette évolution permettra de **valoriser encore plus de déchets** et contribuera à diminuer le poids de votre bac brun.

Désormais, plus de doute : tous les emballages et les papiers se trient !

ET EN PRATIQUE ?

- 01.** C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 02.** Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 03.** Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

TOUS LES EMBALLAGES

ET LES PAPIERS SE TRIENT !



NOUVEAU



LE BON GESTE DE TRI

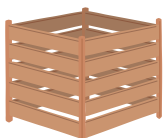
Bien les vider, inutile de les laver, les déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.

LES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES) : UN ENJEU D'AVENIR

Les déchets de cuisine et de table (épluchures, coquilles d'œufs, fruits et légumes périmés, thé, marc de café, restes d'assiettes...) représentent encore une part importante du volume de nos poubelles brunes. Même si ces biodéchets sont actuellement valorisés en énergie à l'usine d'incinération de Schweighouse, il y a mieux à faire **en les compostant ou en les méthanisant** pour obtenir des amendements organiques (ce qu'on appelle « le retour à la terre »).

COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage à domicile reste la façon la plus simple et la plus efficace pour valoriser ses biodéchets à la source. Cela vous permet également de bénéficier d'un excellent apport organique pour vos plantes. Dans le but de favoriser cette pratique, **la RIEOM met à votre disposition des composteurs individuels au tarif préférentiel de 15€** (coût réel : env. 80€) et si vous suivez la formation au compostage dispensée par nos maîtres composteurs, le composteur individuel est offert.



AU 1^{ER} JUILLET 2023, NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE LA REDEVANCE !

NOUVEAU

24 levées → 28 levées*

fréquence de collecte :
semaines → quinzaines



*dont 4 exclusivement réservées à la période juillet/août (voir calendrier de collectes)

La mise en place du tri à la source des biodéchets et de l'extension des consignes de tri aboutira sur une réduction importante du poids de votre bac brun. La fréquence de collecte s'adaptera donc à ces nouvelles habitudes en passant d'une collecte toutes les semaines à une collecte toutes les 2 semaines.

La redevance sera adaptée et prendra en compte la diversité de la composition des foyers sur le territoire, plus particulièrement la personne seule. **À compter du 1^{er} juillet 2023, l'abonnement aux services de la RIEOM évoluera également pour les foyers du territoire :**

	NB de levées	Poids (kg)	Forfait	Tarif	Levée supp.	Kg supp.
Foyer d'une personne	13	100	A	140 €	5 €	1 €
Bac de 240 litres	28	260	B	188 €	-	1 €
Bac de 240 litres	28	360	C	260 €	-	1 €
Bac de 770 litres (collectifs + pros)	28	780	D	564 €	-	1 €



RIEOM (RÉGIE INTERCOMMUNALE POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)
T. : 03 88 53 47 42 – contact@rieom.fr
f RIEOM du Pays Rhénan – www.rieom.fr



JANVIER

Semaines	52	01	02	03	04	05
LUN		02	09	16	23	30
MAR		03	10	17	24	31
MER		04	11	18	25	
JEU		05	12	19	26	
VEN		06	13	20	27	
SAM		07	14	21	28	
DIM	01	08	15	22	29	

FÉVRIER

Semaines	05	06	07	08	09
LUN		06	13	20	27
MAR		07	14	21	28
MER	01	08	15	22	
JEU	02	09	16	23	
VEN	03	10	17	24	
SAM	04	11	18	25	
DIM	05	12	19	26	

MARS

Semaines	09	10	11	12	13
LUN		06	13	20	27
MAR		07	14	21	28
MER	01	08	15	22	29
JEU	02	09	16	23	30
VEN	03	10	17	24	31
SAM	04	11	18	25	
DIM	05	12	19	26	

AVRIL

Semaines	13	14	15	16	17
LUN		03	10	17	24
MAR		04	11	18	25
MER		05	12	19	26
JEU		06	13	20	27
VEN		07	14	21	28
SAM	01	08	15	22	29
DIM	02	09	16	23	30

MAI

Semaines	17	18	19	20	21	22
LUN		01	08	15	22	29
MAR		02	09	16	23	30
MER		03	10	17	24	31
JEU		04	11	18	25	
VEN		05	12	19	26	
SAM		06	13	20	27	
DIM		07	14	21	28	

JUIN

Semaines	22	23	24	25	26
LUN		05	12	19	26
MAR		06	13	20	27
MER		07	14	21	28
JEU	01	08	15	22	29
VEN	02	09	16	23	30
SAM	03	10	17	24	
DIM	04	11	18	25	

JUILLET

Semaines	26	27	28	29	30	
LUN		03	10	17	24	31
MAR		04	11	18	25	
MER		05	12	19	26	
JEU		06	13	20	27	
VEN		07	14	21	28	
SAM	01	08	15	22	29	
DIM	02	09	16	23	30	

AOÛT

Semaines	31	32	33	34	35	
LUN		07	14	21	28	
MAR		01	08	15	22	29
MER		02	09	16	23	30
JEU		03	10	17	24	31
VEN		04	11	18	25	
SAM		05	12	19	26	
DIM		06	13	20	27	

SEPTEMBRE

Semaines	35	36	37	38	39
LUN		04	11	18	25
MAR		05	12	19	26
MER		06	13	20	27
JEU		07	14	21	28
VEN	01	08	15	22	29
SAM	02	09	16	23	30
DIM	03	10	17	24	

OCTOBRE

Semaines	39	40	41	42	43	44
LUN		02	09	16	23	30
MAR		03	10	17	24	31
MER		04	11	18	25	
JEU		05	12	19	26	
VEN		06	13	20	27	
SAM		07	14	21	28	
DIM	01	08	15	22	29	

NOVEMBRE

Semaines	44	45	46	47	48
LUN		06	13	20	27
MAR		07	14	21	28
MER	01	08	15	22	29
JEU	02	09	16	23	30
VEN	03	10	17	24	
SAM	04	11	18	25	
DIM	05	12	19	26	

DÉCEMBRE

Semaines	48	49	50	51	52
LUN		04	11	18	25
MAR		05	12	19	26
MER		06	13	20	27
JEU		07	14	21	28
VEN	01	08	15	22	29
SAM	02	09	16	23	30
DIM	03	10	17	24	31

Collecte des déchets ménagers
 Collecte des déchets recyclables
 Collecte du verre

Les collectes suivant un jour férié seront décalées de 24h, celles prévues le 25 décembre seront avancées au 23 décembre. Reportez-vous au calendrier !

▶ Vous emménagez ou déménagez ? Votre poubelle est défectueuse ?

Veillez contacter par mail : gestionbacs@rieom.fr ou par tél au : 0 800 080 208 Service & appel gratuits

▶ La redevance comprend :

Le ramassage des poubelles à ordures ménagères, de tri et le verre, le traitement des biodéchets ainsi que les accès en déchèterie.

▶ Période de ramassage :

- bi-mensuel pour les poubelles à couvercle jaune.
- mensuel pour les poubelles à couvercle vert
- à compter du 1^{er} septembre 2023, la collecte des ordures ménagères se fera tous les 15 jours.

▶ Informations :

Les poubelles à couvercles jaunes et verts ne sont ni pesées, ni pucées. Le règlement des déchèteries et du service de collecte des déchets ménagers est consultable et téléchargeable sur le site internet : www.rieom.fr
Pour le bon déroulement des différentes collectes, veuillez sortir les poubelles la veille au soir précédent le jour de collecte.

▶ Badgez pour trier !

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Drusenheim, Gamsheim, Roeschwoog et Sessenheim.



À ce jour,
vous disposez de 3 poubelles
de collecte en porte à porte
qui sont :

-  DÉCHETS MÉNAGERS
-  EMBALLAGES RECYCLABLES
-  VERRE

Consultez le calendrier au dos
pour connaître le ou les bacs à sortir
chaque semaine.



Ajoutez les jours de collecte
sur votre smartphone
en scannant le qr code ci-dessous :



Rappel des consignes de tri

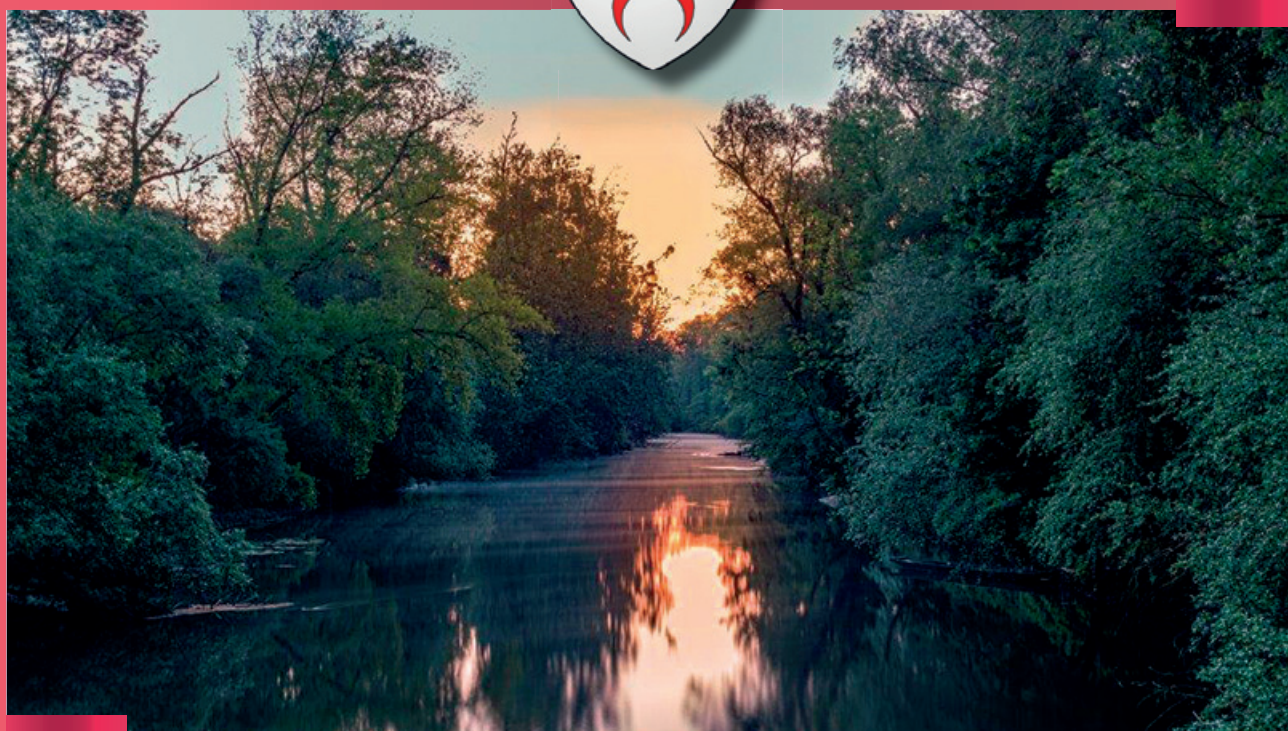
 <p>Je mets en vrac dans le bac</p>	 <p>Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchons)</p> <p>Papiers, cartons et briques alimentaires</p> <p>Emballages en métal (même les petits)</p> <p> Tous les autres emballages !</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">EMBALLAGES RECYCLABLES</p>
 <p>Je mets en sachet dans la poubelle habituelle les produits non recyclables sauf les déchets dangereux ou toxiques</p> 	 <p>Mouchoirs, essuie-tout, couches</p> <p>Petits objets</p> <p>Vaisselle cassée, ampoules à filament</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">DÉCHETS MÉNAGERS</p>
 <p>Je mets en vrac dans le bac</p>	 <p>Bouteilles, bocaux, pots sans couvercle</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">VERRE</p>

 **Je ne jette pas de déchets végétaux dans le bac des emballages recyclables ni dans celui des déchets ménagers.**
Les déchets végétaux doivent être déposés en déchèterie. Pour vos épluchures, pensez au compostage.

**Besoin d'infos ?
Des questions ?** Pour en savoir plus,
contactez-nous : **03 88 53 47 42**



**La municipalité et le personnel
vous souhaitent
une très Bonne Année !**



www.dalhunden.fr